

Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de 4 crédits (délibérations I à IV) pour un montant total de 4010 700 francs, soit:

- Délibération I: 3 244 800 francs destinés à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne;**
- Délibération II: 135 500 francs destinés à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50;**
- Délibération III: 323 100 francs destinés à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);**
- Délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.**

8 décembre 2022

A. Rapport de majorité de M^{me} Anne Carron.

Cette proposition a été renvoyée le 25 janvier 2022 par le plénum à la commission des travaux et des constructions. Elle a été traitée par la commission au cours des séances des 15 juin, 14 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2022, sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été rédigées par M^{mes} Alicia Nguyen et Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 244 800 francs destiné à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 3 324 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 500 francs destiné à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 135 500 francs, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 323 100 francs destiné à l’intervention artistique dans le préau Central de l’école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d’art contemporain);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 323 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 323 100 francs, sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 307 300 francs destiné au rehaussement à 1,6 m de la barrière d’enceinte du préau de l’école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d’une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 307 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 15 juin 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{mes} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), Lara Cataldi Manzoni, adjointe de direction de l'ECO

M^{me} Perler indique qu'il s'agit d'un dossier qu'elle a repris, avec M^{me} Kitsos, quelques jours après son entrée en fonction. Il y a eu un certain nombre de travaux d'envergure portant sur l'école, notamment sur le parascolaire et la ludothèque. Il y a aussi eu une révision du préau central. A l'époque, le préau Lac et la passerelle n'avaient pas été intégrés à la demande de crédit. C'est donc ces éléments-là qu'ils viennent présenter aujourd'hui. Après une concertation longue avec les parents d'élèves sur le devenir de ce préau et l'assainissement de la passerelle, ils sont satisfaits de ce qui est proposé.

M^{me} Kitsos indique qu'il y a déjà le processus participatif qui a été mis en place, et a soulevé un certain nombre de questions. Elle ajoute qu'il fallait le budget qui l'accompagne, qui peut être assez important. La proposition proposée aujourd'hui est la suite de ce budget participatif, afin d'intégrer un certain nombre d'éléments présentés par différentes associations qui ont participé. Cette école est très centrale dans le quartier des Pâquis, et il serait bien qu'il y ait des interventions artistiques et une végétalisation pour que ce préau donne une nouvelle dynamique à ce quartier. Pour les enfants, avoir des jeux symboliques est important. Ils souhaitent intégrer cette dimension-là aux Pâquis. Un autre point important est la fermeture du préau des Pâquis, qui est une décision du Conseil administratif. Pour sa part, elle serait plutôt défavorable à cela, mais en analysant

ce qui lui rapporte le Service des écoles, la direction et les enseignants de l'école, elle soutient la fermeture temporaire. Le principal, c'est de pouvoir protéger les enfants. Ce matin, ils ont eu un contact avec le directeur de l'école, qui leur a indiqué avoir trouvé du crack, des excréments et du vomi dans le préau. Ils se sont entretenus avec la police, mais les effets escomptés ne sont pas atteints. Elle imagine que la fermeture, à partir de 22 h 30-23 h, ne fera que déplacer le problème. Il y aura tout de même des ouvertures, notamment au niveau du parking, mais la fermeture est dissuasive. Elle se demande dans quelle mesure les enfants pourront participer à la fermeture de cette école, notamment sur la forme et la couleur de la barrière afin que cela amène une touche positive.

M. Meylan présente ce projet, qui est assez novateur. C'est la première étape de ce qu'ils aimeraient développer dans les écoles existantes: travailler sur la végétalisation de façon à les rendre plus habitables, conviviales et intéressantes pour le climat.

Il indique qu'il y a quatre délibérations dans cette demande de crédit: la première à 3 244 800 francs, la deuxième à 135 500 francs, la troisième à 323 100 francs et la dernière à 307 300 francs.

Il montre ensuite le plan de situation, et explique que les bâtiments et la passerelle sont en rouge.

Il explique ensuite l'histoire du bâtiment. Il dit que c'était un projet novateur, avec des écoles et des logements. Il y a également une piscine et une salle de fitness.

L'ensemble du bâtiment scolaire comprend notamment une ludothèque, une maison de quartier (MdQ) et un cabinet dentaire.

Il informe qu'il y a deux préaux: le préau central et le préau Lac, qui sont des espaces dédiés à l'enfance mais aussi publics, ouverts à la vie du quartier. C'était à l'époque la plus grande école primaire de la Ville. La nuit, malheureusement, il y a une occupation plus brigande. Ils essaient cependant d'améliorer les choses. Il aborde ensuite le sujet des concertations.

M^{me} Widmer indique qu'ils avaient eu une concertation avec les enfants sur les préaux. Sur la base de ce qui avait été exprimé, ils ont fait un cahier des charges remis aux architectes. Leur projet a été présenté aux enfants et aux partenaires du quartier, qui ont été déçus du projet présenté. Ils voulaient un aménagement plus fort du préau Lac. C'est un quartier très dense où il y a peu d'espace, de vert et d'endroits pour jouer. Les habitants occupent ce lieu et souhaitent l'investir. C'est pour cela qu'une nouvelle concertation a été faite. Ils ont essayé d'écouter leurs attentes concernant le préau: la volonté de végétaliser le plus possible, de perméabiliser les sols, d'utiliser des matières naturelles, des éléments symboliques, etc. Après ce processus où les architectes ont beaucoup modifié leur projet de départ,

ils sont arrivés à un consensus et le projet a été approuvé par tous les partenaires. Cependant, la sortie de secours du parking posait problème, et sa surface au sol a dû être doublée. Ils se sont alors demandé s'il fallait travailler de manière plus artistique. Ils ont donc abordé le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui a été intéressé par cette idée.

Ils se sont engagés à faire des retours aux habitants de ce qui sera décidé, et que dans le processus de concours du FMAC, les habitants soient associés.

Concernant la question de la fermeture nocturne du préau, cette situation dure depuis des années. Cela a toujours été problématique, et ils ont eu des demandes multiples. Ils sont arrivés avec la position du Conseil administratif, en mars 2021, de valider le principe d'une barrière d'un mètre de haut qui délimite le préau. L'idée est qu'elle limite tous les accès, surtout nocturnes.

Cela fait des années qu'ils sont actifs sur cette problématique. Depuis la réouverture complète de l'école, il y a énormément de déprédations qu'il est très difficile à réguler et à nettoyer. La police leur a communiqué qu'il y avait des problématiques de deal dans le parking et beaucoup de consommation de stupéfiants. Il y en a beaucoup plus dans le préau, notamment de crack. Elle ajoute qu'il y a aussi d'autres nuisances nocturnes.

Il y a un volet répressif, et l'autre préventif. Ils souhaitent garantir des mesures d'hygiène pour les enfants, et il y a un nettoyage mis en place. Cependant, l'odeur d'urine est très forte malgré les lavages. Cela crée des plaintes. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) répare quand il y a des déprédations, mais c'est un cercle vicieux. Les polices municipale et cantonale interviennent beaucoup et font partie des groupes de travail, mais font part de leurs limites. Ils souhaitent comprendre ce qui s'y passe, mais le problème est la diversité des problèmes, qui sont difficiles à résoudre. Ils ont fait un projet avec le budget participatif dans lequel les enfants dessinent des panneaux pour dire que c'est leur espace et demander le respect. Ils sont au bout de leur capacité: il y a des plaintes et les habitants souffrent. Ils sont dans une situation limite et unique à ce périmètre, quand bien même d'autres écoles sont aussi fermées la nuit. Elle souligne que les préaux fermés ne sont pas magiques: il arrive qu'il y ait des déprédations, mais périodiques. Aucun préau n'a de situation aussi problématique que celui des Pâquis.

M. Meylan introduit ensuite la rénovation de la passerelle, et montre le niveau de dégradation qui est assez élevé.

La transformation du préau Lac en jardin de quartier. Ils ont la chance de ne pas être sur un parking. Ils pourront en profiter pour compléter la plantation d'arbres, et travailler sur des revêtements plus perméables. Il y aura deux préaux couverts qui étaient prévus par le crédit initial. Il y aura aussi des installations de jeux, du mobilier urbain et des éclairages.

M. Meylan montre ensuite le programme de manière schématique.

M. Meylan indique ensuite les idées de jeux.

M^{me} Cataldi précise que ces derniers ont déjà été choisis et validés par les habitants.

M. Meylan aborde ensuite la partie financière. La rénovation de la passerelle à elle seule atteint 800 000 francs. Cela s'explique par le côté expérimental de ce préau. Dans les autres préaux, ça ne sera pas forcément aussi complexe et dense en occupation.

Questions des commissaires

Une commissaire demande comment ils articulent le refus de la fermeture nocturne du préau avec la décision du Conseil administratif.

M^{me} Kitsos répond qu'en réalité le Conseil administratif travaillait déjà sur cela avant que la motion (ndlr: motion M-1244, de 2016, refusée en 2021) soit traitée par le Conseil municipal. Ensuite, dans cette motion, des personnes ont manifesté leur refus non pas en raison de la fermeture, mais parce que diverses populations étaient visées de manière péjorative. Plusieurs personnes ne pouvaient pas soutenir un texte de ce type-là. Il est arrivé qu'un enfant consomme du stupéfiant, mais c'est très rare. Dans ces cas-là, un décès ou des problèmes de santé graves sont possibles. M^{me} Kitsos soulève que le nombre de nettoyages est très important, mais ne peut tout de même pas assurer la sécurité des enfants. Elle souhaite baisser le plus possible ces risques. Ensuite, concernant les inégalités de chance, un point crucial est l'école. Les déprédations donnent à ce préau une image problématique. Il y a aussi une bonne partie des habitants qui veulent utiliser ce préau, mais que son occupation puisse se faire seulement jusqu'à 22 h-23 h. La fermeture peut aussi être temporaire et indéterminée. Les autres fermetures ont été positives, même si le risque zéro n'existe pas.

Un commissaire constate que les enfants sont en quelque sorte punis par cet espace très fermé. Il demande s'il n'y aurait pas d'autres solutions, avec des interventions plus répressives.

M^{me} Widmer dit que la répression est de la compétence de la police cantonale. L'école a été voulue comme un espace ouvert, mais la volonté des habitants a été de faire un jardin. Du côté du préau Lac, les barrières devraient être cachées par la végétation. L'idée est plutôt de faire un cocon végétal, et non une cage. L'idée est aussi que cette barrière soit de qualité, et de 1,6 m seulement. Elle souligne que cela est plébiscité par tous les partenaires.

Un commissaire soulève que la fermeture de l'école a été estimée à 80 000 francs. Il aimerait savoir à quel prix il faut estimer le surcoût. Il diffère

avec ce qu'un commissaire a dit précédemment, et trouve qu'il est impossible de comparer cette situation avec une prison: il s'agit d'une protection nécessaire. Il y a d'autres écoles qui sont clôturées, et qui fonctionnent très bien. Il lui semble que la hauteur de 1,6 m est insuffisante, et demande pourquoi ils ne veulent pas faire plus.

M^{me} Widmer répond que 1,6 m est une hauteur difficile à escalader. Ensuite, cela donne à la police des possibilités d'intervention. L'idée n'est pas de faire une cage, mais de protéger un espace.

M^{me} Kitsos informe que tant que l'espace n'est pas fermé, la police ne peut pas intervenir s'il y a des gens dans le préau. Elle admet qu'il est possible d'escalader une telle barrière, mais que cela est dissuasif. Ils ne souhaitent pas que ça devienne un enclos.

M^{me} Perler relève que la quatrième délibération concerne les barrières.

Une commissaire remarque que ces préaux ont toujours senti l'urine, et ont toujours été des espaces de jeux pour les enfants, de rencontre pour les adolescents, et de désespoir pour les noctambules. Cela lui pose problème que la barrière ne soit que d'un mètre soixante car cela ne règle aucun problème: c'est sous-estimer la motivation des gens la nuit qui passeront la barrière sans problème. S'ils sont prêts à défoncer au pied-de-biche la sortie de secours de la Traverse, ils démonteront une poubelle pour enjamber la barrière, ça ne réglera donc pas l'occupation nocturne des personnes ivres et droguées. Cela va plutôt leur donner la possibilité d'agir cachés: ils ne pourront plus être surpris quand ils occupent les lieux. Ce qui est proposé ici ne règle donc en rien le problème d'occupation nocturne. Même si la police cantonale pourra intervenir, elle n'investit pas réellement les Pâquis, sinon la drogue n'y serait plus présente, or elle s'y développe. Concernant les odeurs d'urine, elle veut savoir ce qui a été fait au niveau du revêtement des sols sur les quarante dernières années pour qu'ils soient lavables et ne sentent pas l'urine, et ce qui est mis en place pour l'occupation des jeunes la nuit. Elle souhaite savoir où sont les mesures sociales fortes, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), les correspondants de nuit et les toilettes que les habitants réclament depuis des années.

Concernant les jeux, elle veut connaître les choix de matériaux pour les toboggans en métal, qui sont des fournaises en été. Elle proposera la visite du préau en présence de toutes les associations concernées. Il lui faut plus d'éléments pour juger de ce projet.

M^{me} Kitsos répond que la problématique est multifactorielle, et qu'elle n'a pas de solution miracle. Elle ne dit pas qu'avec ce projet, ils vont régler la problématique des drogues, des nuisances ou de la précarité. La seule chose qu'ils souhaitent régler, c'est la sécurité de l'école et des enfants. Elle part du

principe que les conditions d'apprentissage sont primordiales. Les TSHM, il y en a seulement cinq. En plus, on ne parle pas des jeunes mais d'autres sortes de publics, qui n'habitent même pas forcément à Genève. Les TSHM font de la prévention, mais ce n'est pas leur job d'aller travailler avec des drogués et des alcooliques: ils n'ont pas les compétences pour cela. Concernant les toilettes, ce sont des bonnes idées mais ce n'est pas à l'ECO de faire cela. Concernant l'hébergement d'urgence, cela relève de la compétence cantonale et il y a seulement trois endroits mis en place par le Canton pour accueillir les drogués. Il faudrait travailler sur tous les facteurs pour trouver de vraies solutions, mais elle travaille dans le cadre de ses compétences et sa priorité reste les enfants et le cadre enseignant. Il faut laisser cet usage positif de l'espace public en début de soirée, jusqu'à 22 h-23 h. Elle entend que le problème ne sera pas résolu, mais déplacé.

La même commissaire rectifie que le problème ne sera pas déplacé, mais simplement caché par des barrières de 1,6 m. Elle demande pourquoi ils ne proposent pas une barrière de 1,8 m qui pourrait réellement résoudre ce problème. En sortant de l'école, les enfants seront toujours confrontés au trafic de drogue.

M^{me} Kitsos répète qu'ils ne souhaitent pas créer d'effet d'enclos, que cela a un effet dissuasif et que la police peut ainsi intervenir.

M^{me} Widmer répond, concernant les toboggans, qu'ils seront en métal, mais ils feront en sorte que cette matière soit moins chaude.

Un commissaire rejoint ce qui vient d'être dit par sa préopinante. Il souligne qu'une barrière de 1,6 m est insuffisante. Certes la police pourra intervenir, mais ça sera trop tard. Il y a déjà plusieurs écoles avec des grillages de 3 m. Le commissaire comprend la crainte de vouloir garder cet endroit bienveillant, mais il s'agit de mettre des barrières suffisamment hautes pour éviter de telles dégradations.

Un commissaire demande si la hauteur mentionnée de 1,6 m comprend la surélévation du préau.

M. Meylan répond par la négative. Il ajoute qu'il y aura en plus une haie qui longera la barrière.

Une commissaire rappelle que les concierges ne vivent plus dans les écoles. Elle demande s'ils ont vu une évolution qui va avec ce changement. Concernant le revêtement du sol, elle imagine qu'il sera souple pour que les enfants se fassent moins mal, et demande quelle sera sa couleur. Celle-ci influence fortement le degré de chaleur et le risque de brûlure.

M^{me} Widmer répète que le but n'est pas d'empêcher les jeunes de retourner dans le préau. Avant, les concierges d'école avaient des horaires flexibles, et

c'était des gens qui étaient parfois dérangés en permanence. Au fur et à mesure, les gens ont demandé à ne plus avoir à rester sur place contractuellement. Il y avait aussi d'autres problèmes, notamment de braquage, et on leur a donc demandé de ne plus intervenir quand ils ne connaissaient pas les personnes.

M. Meylan répond qu'ils n'ont pas encore déterminé la couleur du revêtement.

Une commissaire s'interroge sur la validité des coûts, qui s'arrêtent en septembre 2021.

M. Meylan répond qu'ils sont en période d'incertitude totale sur les prix et les délais. Ça ne sert à rien de mettre des marges.

Une commissaire demande si le projet pourra être mis en place pour la rentrée scolaire 2023.

M. Meylan répond qu'ils vont tout faire pour.

Discussion de la commission et suite des travaux

Une commissaire demande une visite en présence de toutes les associations mentionnées dans la proposition PR-1501, ainsi que des associations suivantes: l'association «Survivre aux Pâquis» (SURVAP) et le collectif «Bien vivre aux Pâquis».

Un commissaire souhaite aussi rencontrer la police cantonale sur place.

Une commissaire demande s'il serait utile d'entendre M^{me} Bonfanti ultérieurement.

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis. La proposition est ensuite retirée.

Une commissaire indique à cet égard que la commission des pétitions a été saisie de pétitions sur les Pâquis. Cette commission a auditionné «Bien vivre aux Pâquis», M^{me} Barbey-Chappuis ainsi que la cheffe de la police municipale qui pourra leur apporter des réponses.

Une commissaire demande une question écrite au Service des espaces verts (SEVE) pour être sûr qu'aucune plante choisie ne soit toxique pour les enfants.

Un commissaire se demande si l'aménagement prévoit des fruitiers.

La mise au vote de la visite et de l'audition des associations inscrites dans la proposition ainsi que de la SURVAP et de la police cantonale est acceptée à l'unanimité.

Séance du 14 septembre 2022

Note de la rapporteuse: la séance s'est tenue à l'école des Pâquis selon le déroulement suivant: visite des lieux concernés par la proposition PR-1501 puis auditions de la police cantonale et des associations votées le 15 juin 2022.

Visite du préau de l'école des Pâquis en présence de M. Régis Vuille, chef de secteur du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M. Vuille propose aux membres de la commission de faire une visite du préau de l'école de Pâquis-Centre. Il explique qu'il est possible d'accéder au préau principal par plusieurs entrées se situant sur la rue de Berne, la rue de la Navigation et la rue du Môle. Le préau se trouvant à l'arrière de l'école est quant à lui accessible par deux portails, qui sont normalement fermés. Il indique que les balayeurs passent tous les mercredis matin. Il emmène ensuite les membres de la commission au préau secondaire, aussi appelé le préau des petits. Il répète que ses accès sont toujours fermés, contrairement à ceux de l'autre préau. Il indique qu'il arrive que des gens viennent y passer du temps, mais laissent beaucoup moins de déchets derrière eux que dans le préau central. Il ajoute que depuis la rénovation, il y a une nette amélioration au niveau des zones d'urine. Cependant, il faut encore fréquemment nettoyer au niveau des entrées de l'école afin que cela ne sente pas trop fort. Il informe ensuite que la «verruie», qui se situe dans le préau central, va bientôt devenir une œuvre d'art. Il explique qu'il s'agit de la sortie de secours de la MdQ ainsi que de la sortie du parking et de l'entrée pour le Service civil. Il souligne que Voirie – Ville propre (VVP) est venu y faire un très gros nettoyage, l'odeur reste cependant infernale dans la cage d'escaliers. Il ajoute que les portes sont fréquemment défoncées, ce qui est le cas actuellement, et créent une voie de fuite supplémentaire pour les jeunes lorsque la police intervient.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si l'occupation nocturne de cette sortie de secours est le fait des dealers et consommateurs de drogue ou simplement des jeunes qui se réunissent.

M. Vuille répond que la police cantonale et municipale a mis en place un très gros travail de patrouilles, et que beaucoup de contrôles ont été faits. Il en a résulté que beaucoup moins de dealers fréquentent les alentours de l'école, et ce depuis la rentrée. Cependant, beaucoup des jeunes qui devraient être scolarisés traînent dans la cour de l'école pendant les heures de cours.

Un commissaire demande si ceux-ci participent au deal.

M. Vuille indique qu'ils n'y participent pas à grande échelle. Il s'agit plutôt de vendre des petits bouts de shit, mais pas de drogues dures. Il relève que leur

problème majeur reste la sécurité des enfants. Une entreprise de nettoyage vient aider à nettoyer chaque matin. Il ajoute que ses collaborateurs sortent avant et après les récréations, ainsi qu'avant et après la sortie des élèves, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de déchets ou autres objets dangereux. Il précise qu'ils ne sont là que pour nettoyer. Lorsqu'il faut demander à des individus de quitter le préau, ils appellent la police afin qu'elle intervienne. Il montre ensuite les escaliers, qui sont une sortie de secours. Il est arrivé qu'il y ait eu du vandalisme sur la porte, mais personne n'a réussi à accéder à l'école.

Une commissaire demande comment cela se fait qu'il y ait plus d'urine et de déchets dans certaines zones que d'autres.

M. Vuille répond que les individus viennent uriner dans les endroits où ils sont le moins visibles. Il ajoute qu'il y a plusieurs points de fuite dans le préau principal. Il faudrait que quatre à cinq patrouilles de la police interviennent en même temps afin d'être efficaces. Il prend l'exemple du préau de l'école du Mail, où il y avait aussi une grosse problématique de déprédation. Il indique que les barrières ont été augmentées à un mètre soixante, ce qui a réglé le problème. Il explique que le préau est entouré par des bâtiments, ce qui rend la fuite des personnes très difficile lorsque la police intervient.

Un commissaire soulève qu'avant qu'ils ferment la circulation dans les trois rues entourant l'école, il n'y avait pas cette problématique.

M. Vuille ne peut ni confirmer ni infirmer.

Une commissaire souhaite savoir quel type de produits ils ont trouvé par terre.

M. Vuille répond que lorsque les préaux n'étaient pas encore couverts, ils ont retrouvé des boulettes de cocaïne glissées sous la porte. Cela ne s'est pas reproduit récemment. L'inquiétude qu'ils ont eue avant l'été était le passage de consommateurs au comportement inquiétant.

Audition de M. Philippe Egger, premier-lieutenant de la police cantonale de proximité

M. Egger explique qu'il est responsable du secteur du centre-ville, dont fait partie les Pâquis. Le poste de police de proximité est celui de la gare de Cornavin. Il ajoute qu'il y a aussi un poste de police secours se trouvant dans les Pâquis. Il informe que la mission de la police cantonale de proximité est d'agir en fonction des problématiques rencontrées en échangeant avec divers partenaires tels que des associations, des agents de la police municipale ou encore des commerçants, et ce dans le but de marquer sa présence visible dans certains secteurs. Il souligne que depuis la rentrée scolaire, la police a pris à bras-le-corps le phénomène de drogue qui existe dans le quartier des Pâquis. Ce trafic est présent depuis très

longtemps, mais a pris une ampleur particulière due à l'arrivée du crack. Cette dernière crée des dépendances violentes chez les consommateurs, ainsi qu'une certaine perte de repères autant spatiaux que sociétaux. Il indique que ce phénomène était au départ cantonné autour de la gare de Cornavin, puis s'est déplacé au fur et à mesure. Il ajoute que des caméras ont ensuite été installées vers la rue de Berne, ce qui a créé un déplacement du deal autour de l'école. Il mentionne avoir décidé de monter une opération lors de la rentrée scolaire, où la police cantonale collabore avec la police municipale afin d'occuper l'espace de manière efficiente et de contenir le phénomène de deal, voire de le réduire.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si le trafic de drogue était aussi important lorsque les rues entourant l'école étaient encore ouvertes. Il demande si la consultation des archives pourrait donner la réponse à cette question.

M. Egger explique que la police doit s'adapter au terrain, et que la configuration des lieux dicte son mode d'intervention. Lorsque des rues sont fermées, les policiers doivent modifier leur comportement et leur tactique d'intervention. Les chefs de groupe, au moment de monter les opérations journalières, analysent les différentes situations. Il souligne que les dealers ont cependant eux aussi cette capacité d'adaptation. Il admet qu'il s'agit d'une réponse partielle, mais indique qu'il n'a pas de réel avis concernant les rues fermées ou non. Il rappelle que le trafic de drogue aux Pâquis n'est pas un phénomène nouveau, et qu'il existait déjà lorsqu'il y a travaillé entre 1997 et 2007. Ce qui inquiète le plus la police actuellement est la présence du crack et des consommateurs autour de l'école.

Une commissaire comprend que la police intervient plus fréquemment depuis l'apparition de crack.

M. Egger répond que la police de proximité fait en temps normal des actions quotidiennes à différentes heures de la journée dans le secteur des Pâquis, auxquelles s'est ajoutée une opération uniquement dédiée au crack.

La commissaire souhaite connaître le périmètre d'action pour les Pâquis.

M. Egger indique que le territoire Cornavin s'étend du quai du Seujet à la Perle du Lac.

La commissaire poursuit en demandant combien d'agents interviennent sur ce territoire.

M. Egger répond que le poste de Cornavin comprend trente-cinq agents. Il ajoute que des rotations sont faites. Il souligne que le poste de Cornavin est le plus gros poste de proximité.

La commissaire rappelle que le deal s'est déplacé devant l'école il y a dix à quinze ans, lorsque M. Maudet a décidé d'installer des caméras de surveillance dans les rues chaudes des Pâquis. Les associations et les habitants ont immédiatement alerté du risque que le deal se déplace dans la partie familiale du quartier et c'est ce qui est arrivé. Cela fait depuis plus de dix ans que le deal s'est implanté devant l'école. Elle souhaite savoir quelles ont été les opérations menées par la police depuis ces quinze dernières années afin de chasser le deal de l'école.

M. Egger ne peut pas répondre, par manque de recul. Il explique faire partie de la police de proximité depuis deux ans seulement. Il ajoute que pour répondre à une telle question, il aurait dû se préparer préalablement en allant chercher des informations dans les archives. Il répond cependant que depuis que la police de proximité a été créée par la nouvelle loi de 2016, celle-ci s'inscrit dans des actions de secteur, et ce en collaboration avec les agent-e-s de la police municipale (APM).

Une réponse écrite est demandée par la commissaire.

M. Egger propose de lui envoyer sa question de manière précise par courriel, et informe qu'il discutera ensuite avec sa hiérarchie de la possibilité d'aller chercher la réponse dans les archives.

La commissaire soulève ensuite que des magistrats lui ont signalé que la police ne peut pas intervenir dans les préaux tant que ceux-ci ne sont pas fermés. Il est pourtant du rôle de la police d'intervenir partout où c'est nécessaire.

M. Egger rectifie en précisant que lorsque la police est sollicitée par le biais du 117, elle envoie une patrouille sur place. Cette dernière analyse ensuite les mesures adéquates à mettre en place, et pourra intervenir dans le préau si nécessaire. Il ajoute que la vitesse d'intervention n'est pas la même selon le degré d'urgence.

La commissaire comprend qu'il arrive que la police municipale collabore avec la police cantonale. Les APM lui ont indiqué que lorsqu'ils contactaient la police cantonale, celle-ci leur répondait d'arrêter de les solliciter pour du deal. Elle souhaite savoir combien de fois les APM, pour des situations de deal autour de l'école, contactent la police cantonale.

M. Egger lui répondra par écrit.

Une commissaire comprend qu'il y a eu une diminution du deal autour de l'école depuis la rentrée scolaire. Elle demande si des mesures ont été mises en place.

M. Egger répète avoir mis en place une opération dédiée à la problématique du crack. Il ajoute que la présence de la police de proximité a été maintenue dans le secteur des Pâquis.

La même commissaire demande s'ils ont constaté des changements de comportement chez les consommateurs de crack.

M. Egger indique qu'il est encore un peu tôt pour répondre. Il explique que l'arrivée du crack est encore trop récente, et que le recul sur ses consommateurs n'est pas encore suffisant. La police cantonale collabore avec des partenaires tels que le Quai 9, avec lesquels elle affine sa pratique et essaie de comprendre comment interagir avec les consommateurs. Il ajoute que la police entretient un contact intéressant avec les flotiers, qui maintiennent une liaison permanente avec leurs partenaires. C'est ainsi que l'échange d'informations se fait.

Enfin, la commissaire souhaite savoir si, avec les changements actuellement visibles, il pense que les dealers se sont déplacés à un autre endroit.

M. Egger répond qu'il est compliqué de répondre à cette question de façon aussi précise. La mise en place d'actions spécifiques leur a permis de contenir et maintenir une présence sur le terrain. Cependant, si la présence des dealers s'est déplacée ailleurs, il leur faudra un peu de temps avant de pouvoir mesurer ce phénomène.

Une commissaire comprend que dans le secteur où des caméras ont été installées, il y a moins de deal. Elle demande s'il serait envisageable d'en mettre ailleurs.

M. Egger soulève qu'il s'agit d'une question qu'il faudrait plutôt poser aux responsables politiques de la Ville.

Une commissaire relève que les polices municipale et cantonale de proximité collaborent. Il lui semble que les deux n'ont pas les mêmes compétences.

M. Egger confirme.

Cette commissaire demande si elles patrouillent ensemble.

M. Egger rappelle que M^{me} Barbey-Chappuis et M. Poggia ont signé en début d'année un contrat local de sécurité qui lie la police municipale et la police cantonale sur trois axes. Autour de ces derniers, elles planifient des actions conjointes dans des zones prioritaires pour la Ville telles que les Pâquis. Il indique ensuite que ce sont les compétences et les prérogatives qui dictent les modalités d'interventions. Lorsque l'APM n'a pas les compétences pour poursuivre une infraction, l'intervention est reprise par la police cantonale. Il précise qu'il existe maintenant six contrats de sécurité avec différentes communes.

La même commissaire demande si la police cantonale mène des opérations coup de poing en collaboration avec la police municipale.

M. Egger informe que cela s'appelle des opérations spécifiques. Il confirme, et indique que cela a été le cas cet été, dans le secteur de Plainpalais. Il explique

qu'après avoir obtenu des renseignements, la police cantonale peut décider de monter une opération spécifique. Les APM ont parfois la possibilité de s'y joindre si cela entre dans leurs prérogatives. La police municipale est le principal partenaire de la police cantonale de proximité.

Un commissaire trouve le lancement de cette opération très positif. Il se demande si, à cause de cette opération spécifique, des moyens de police manquent ailleurs. Il souhaite aussi savoir pourquoi ils n'ont pas agi avant.

M. Egger comprend que le commissaire souhaite savoir si, en mobilisant plus de policiers aux Pâquis, cela déstabiliserait les effectifs ailleurs. Le commissaire confirme.

M. Egger indique que l'avantage du service de police de proximité est sa possibilité de faire des bascules de force. Il explique que chaque territoire dispose de son poste de police de proximité, et en fonction des opérations que chacun veut monter, il peut s'appuyer sur les autres territoires. Il prend pour exemple le secteur de Cornavin, dont les effectifs peuvent être renforcés par ceux de la Servette. Il fait part de son désaccord quant à la deuxième question du commissaire. Il rectifie que la police de proximité est toujours présente aux Pâquis, et ce jusqu'à 2 h du matin.

Le même commissaire demande si la présence de la police est aussi visible le soir.

M. Egger répond que la présence de la police est journalière. Le soir, la police de proximité travaille jusqu'à 2 h du matin. Il ajoute que les effectifs d'autres territoires peuvent venir appuyer ceux des Pâquis, surtout en fin de semaine. Il souligne que la police arrive à contenir le phénomène de deal, même en soirée. Il rappelle que police secours agit vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur tout le canton.

Ce commissaire constate qu'il y a souvent des attroupements, notamment de personnes africaines, qui ne semblent rien faire mais menacent parfois les passants. Si une voiture de police passe, ils partent en courant mais sont de retour au bout de cinq minutes. Il demande si la police peut faire quelque chose les concernant.

M. Egger indique que la police doit avoir un motif valable avant de contrôler un individu, et le fait qu'ils soient attroupés n'est pas une raison valable. Cependant, si cet attroupement est bruyant, ils pourront à ce moment-là les contrôler ou leur demander de faire moins de bruit.

Le commissaire demande s'ils soupçonnent que les dealers communiquent entre eux et se préviennent.

M. Egger répond qu'il y a effectivement des guetteurs.

Une commissaire comprend que l'intervention de médiateurs de rue ou des correspondants de nuit n'est pas utile dans ce genre de situations. Elle demande si un autre type de dispositif pourrait avoir un effet en amont.

M. Egger relève que la Ville a récemment mis en place des correspondants de nuit à la Servette ainsi qu'à Vernier. Le système est très efficace, et peut être une solution concernant l'excès de bruit causé par des jeunes qui jouent au foot à 3 h du matin.

Une commissaire comprend qu'il n'y a que la police qui peut intervenir sur la question de drogue.

M. Egger répond positivement lorsqu'il s'agit de poursuivre une infraction, mais négativement pour aider le consommateur. Le rôle de la police est de dénoncer des infractions. Afin d'aider les consommateurs à raccrocher socialement, un autre acteur doit intervenir.

Audition de MM. Gilles Forster, Yoann Juon et Julien Rey, représentants de l'Association des parents d'élèves des Pâquis (APEP)

MM. Forster, Juon et Rey sont accueillis par la commission. Il est précisé que celle-ci souhaite les entendre en particulier sur le rehaussement des barrières et la fermeture du préau la nuit afin de protéger des déprédations et du deal.

M. Rey remarque que la fermeture du préau n'est qu'un seul des quatre sujets abordés par la proposition, et qu'il est en plus le moins coûteux.

Le président répond qu'il s'agit cependant du sujet le plus problématique.

M. Rey est devenu membre de l'APEP il y a dix ans. Il découvre alors la problématique du préau de l'école de Pâquis-Centre grâce au rapport préau de 2013. Ce dernier était issu d'une démarche participative des habitants et des associations, et complété avec des mesures afin de pallier la problématique des conflits d'usage de ce préau. Des actions, telles que l'occupation positive du préau, ont été mises en place. La situation à laquelle ils font face aujourd'hui est plus complexe avec l'explosion de nouvelles scènes de drogue dont ils n'avaient pas connaissance auparavant. Ils se sont aussi rendu compte du statu quo qu'ils ont accepté de subir pendant dix ans, et des conditions terribles dans lesquelles ils ont laissé leurs enfants. Il mentionne la pétition qu'ils ont écrite et indique qu'elle résume le point de vue de l'APEP. Dans celle-ci, ils constatent l'échec des mesures proposées par le rapport préau de 2013. La situation ne s'est pas améliorée après dix ans, et a même empiré. Il demande s'il ne serait pas temps de mesurer ces opérations en termes de coûts et d'effectifs. Il rappelle qu'ils ne sont que des bénévoles et ne peuvent pas passer leurs journées à occuper positivement le préau. Il indique que les membres de l'APEP sont

convaincus de la nécessité de garantir la qualité d'accueil des enfants et de la population. Il explique que ce préau a été pensé comme la place de village lors de sa conception architecturale. Il informe que l'APEP ne souhaitait pas la fermeture du préau, mais cela lui semble maintenant être la seule mesure immédiate qui pourrait être efficace contre les problèmes de sécurité et de déprédation. Le préau est fréquemment jonché de tessons de verres, et une odeur d'urine y flotte régulièrement. Il indique ensuite que le premier projet de préau manquait cruellement d'ambitions par son absence de verdure et la présence de jeux sans originalité. C'est alors que l'APEP a agi et obtenu des autorités qu'elles mettent en place un projet participatif. Leur travail a ainsi abouti à ce projet de nouveau préau.

M. Juon ajoute que lorsque l'école a été conçue, elle l'a été pour plusieurs usages. L'idée architecturale était que son préau serve de place de village et permette aux passants de naviguer entre les bâtiments. Cela a cependant engendré un problème: il n'était pas possible de contrôler qui y avait accès. Beaucoup de mesures ont été prises en 2013, mais sans résultats probants. Il demande si la commission des travaux et des constructions a prévu d'auditionner la direction de l'école Pâquis-Centre et l'ECO.

Le président répond que cela se fera ultérieurement.

M. Juon énonce les diverses mesures qui ont été prises pour éviter les nuisances. Il prend pour exemple l'installation d'un sol absorbant les urines et les odeurs. Cependant, les déprédations continuaient et il a donc été nécessaire d'employer des entreprises de nettoyage. Suite à ces entretiens, les propriétés du sol ont été détériorées, et ne lui permettaient plus d'absorber l'urine et les odeurs. Il répète que leur volonté n'est pas de fermer l'école, mais qu'ils sont obligés de constater que toutes les mesures qui ont été mises en place n'ont pas fonctionné. Il admet cependant que les moyens qui ont été accordés à ces problématiques n'étaient pas significatifs.

M. Forster soulève que la rénovation complète de l'école a coûté 36 000 000 de francs. La seule chose qui n'a pas été rénovée est le préau côté lac, alors que cette demande particulière avait été faite par l'APEP. La question n'a pas été prise en compte au moment de l'aménagement, ce qu'il trouve dramatique. Il informe que l'odeur d'urine se fait sentir jusqu'au premier étage. Il ajoute que les barrières entourant le préau n'ont pas non plus été changées, alors qu'on leur avait annoncé, au moment de l'inauguration, que cela serait fait. Il comprend que cet espace ne peut pas devenir une cour de prison au vu de son architecture. Il demande donc à la Ville de leur proposer un projet de fermeture cohérent et ambitieux.

Le président résume que l'association est pour la fermeture du préau, et qu'elle est favorable aux autres aménagements proposés par cette proposition. Cela est confirmé par M. Juon.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que le Conseil administratif leur avait indiqué que les barrières seraient rehaussées à une hauteur d'un mètre cinquante. Il pense que cela n'est pas suffisant, et demande leur avis. Il ajoute ensuite que son parti avait été en faveur de la fermeture du préau à l'époque.

M. Juon souligne qu'ils ne sont pas experts en la matière, et qu'il faudrait poser la question à des professionnels. Il indique cependant que 20% des écoles à Genève sont fermées. Il souhaite cependant que cette fermeture soit de qualité.

M. Rey soulève qu'il faut cesser d'employer le terme de fermeture. L'association ne demande pas nécessairement une fermeture du préau, mais qu'il ne soit plus accessible en soirée. Il n'est pas de leur ressort de trouver une autre solution, ou de dessiner la barrière. Il mentionne ensuite l'école se situant sur la rue de Zurich, dont le préau est entouré par une barrière qui ne peut pas être enjambée. Il s'y rend parfois, et y remarque beaucoup moins de déprédations.

M. Juon souligne qu'ils souhaitent une fermeture nocturne uniquement de 23 h à 6 h.

M. Forster ajoute que les barrières du préau de l'école de Pâquis-Centre ne sont pas très hautes, et que les portails restent ouverts toute la nuit.

Un commissaire est d'avis que les barrières serviront aussi aux dealers, afin de les protéger des regards. Il trouve en plus qu'il ne faut pas enfermer les enfants dans une cage à oiseaux.

M. Forster prend l'exemple de l'école de Sécheron, qui est entourée par des barrières vitrées. Cela ne donne pas l'impression que les élèves sont en cage.

Le commissaire soulève que ce sont des barrières en ferraille qui sont prévues pour l'école de Pâquis-Centre. Il leur demande de trouver une meilleure solution.

M. Rey répond qu'il ne s'agit pas de leur travail, mais de celui de la Ville. Il souligne que ce sont les parents des élèves, les professeurs et la direction de l'école qui souhaitent que des barrières soient installées. Il reformule qu'ils souhaiteraient que ce préau soit préservé des déprédations et des conflits d'usage, et non pas qu'il soit nécessairement fermé par des barrières qui seraient rehaussées. Il aimerait connaître le coût des frais de nettoyages quotidiens, et des perpétuelles patrouilles de police qui tournent autour de l'école. Une belle fermeture de préau végétalisée pourrait même ne pas atteindre un tel montant.

M. Juon soulève qu'il y a un problème de visualisation: une barrière peut être végétale et esthétiquement plaisante. Cela n'est cependant pas leur rôle d'imaginer sa construction. C'est l'ECO, en collaboration avec des architectes, qui devra définir quelque chose de cohérent avec la nature architecturale et urbanistique du

quartier. D'autres associations souhaitent penser cet espace en prenant en compte tous les habitants du quartier. L'APEP souhaite quant à elle défendre l'intérêt des élèves. Il s'agit d'une école, où les enfants sont présents toute la journée. Il rappelle qu'il n'est pas de leur compétence d'agir contre les problématiques qui surviennent autour de l'école. La seule mesure qu'ils peuvent mettre en place est un rehaussement des barrières et une fermeture du préau la nuit afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Il prend pour exemple les jeunes venant faire des déprédations dans le préau. Ceux-ci sont en perdition, et il n'y a pas d'endroit pour les accueillir après 19 h, la MdQ fermant ses portes à cette heure-là. Les problématiques sont gigantesques, et cela fait dix ans que les autorités sont dans l'impossibilité de les résoudre. Il ajoute que les rénovations de l'école financées par les 36 000 000 de francs n'ont même pas été finies correctement. Il encourage la commission à voter favorablement les quatre objets de la proposition PR-1501, et d'appuyer une belle fermeture du préau afin que les enfants ne s'y sentent pas emprisonnés.

M. Rey soulève qu'il serait absurde de voter en faveur d'un préau Lac dont le coût est élevé, sans voter favorablement à la fermeture du préau qui servirait à éviter qu'il ne soit dégradé.

Un commissaire souligne que les 36 000 000 de francs ont été dédiés à la passerelle, la toiture et des aménagements intérieurs.

Un autre commissaire comprend qu'ils ont participé au projet du préau Lac.

M. Rey confirme, et indique qu'ils se réjouissent de ce projet.

Ce commissaire a entendu dire que la fermeture des rues a amplifié le phénomène de deal sur l'école et le centre du préau, qui n'est pas vraiment visible. Il demande si c'est le cas.

M. Rey répond que le deal se fait autour de l'école depuis dix ans, et que la fermeture des rues n'est arrivée que plus tard. Cependant, le crack est arrivé très récemment aux Pâquis, et la consommation de cette substance se fait dans le préau, ce qui les inquiète particulièrement.

Le même commissaire comprend que ce n'est donc pas la fermeture des routes qui a généré une concentration du deal autour de l'école.

M. Forster admet que la fermeture des rues a peut-être déplacé le deal de quelques centaines de mètres, vers l'école.

M. Juon précise que leur volonté de fermer l'école n'est pas uniquement due au deal. Il indique que différents types de populations causent divers types de déprédations. Il trouve étonnant que ce soient des associations bénévoles qui aient à expliquer cela au Conseil municipal. Il indique que l'ECO chiffre toutes ces problématiques, et invite la commission à lui demander les informations chiffrées.

M. Rey indique que leur pétition a été élargie pour défendre la vie de quartier. Ils ne sont pas tous d'accord sur la fermeture du préau, ce qu'il regrette. Ce n'est qu'un petit élément, mais qui permettra de prendre en charge les autres problématiques une fois que celles du préau seront réglées. Il soulève que cette situation ne serait jamais arrivée à Champel. L'association souhaite que la Ville se donne les moyens pour améliorer le centre des Pâquis en piétonnisant par exemple quelques routes. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que les populations sont dans les rues des Pâquis car elles n'ont pas les moyens d'aller dans des lieux publics, et se concentrent donc autour de l'école. Il regrette qu'il n'y ait pas d'ambition de faire de l'aménagement dans un quartier tel que celui des Pâquis.

Le même commissaire, toujours, demande si les individus qui font du deal et causent des déprédations sont exogènes au quartier ou en font partie.

M. Forster répond que ces deux populations cohabitent. Il répète qu'une partie de la population locale est marginalisée, et que le préau est le seul endroit dans lequel elle peut se réunir. A cette problématique s'ajoutent les fêtards et les dealers, qui viennent aussi occuper le préau.

M. Juon souligne que les jeunes se retrouvent dans le préau car très peu d'aménagements sont prévus pour eux. Les TSHM leur avaient fait part de ce manque flagrant.

Le commissaire demande quelles sont les solutions que pourrait proposer la Ville face à ces problématiques complexes.

M. Juon pense qu'une fois que toutes ces problématiques seront résolues, ils enlèveront les barrières avec plaisir.

Un commissaire indique avoir été responsable d'une école à Champel, où beaucoup de seringues étaient retrouvées dans le préau. Il souligne que la Ville a les moyens d'agir et qu'elle n'a dépensé que la moitié de son budget en 2021. En ce qui concerne la fermeture du préau, le Conseil administratif leur a proposé un projet donc le montant n'est que de 60 000 francs, ce qui n'est pas beaucoup. Il souhaite savoir s'ils ont des demandes particulières.

M. Rey répond qu'ils n'ont que deux souhaits: que la fermeture soit immédiate et que la barrière soit de bonne qualité.

M. Juon trouve regrettable qu'une barrière bas de gamme leur soit proposée, alors que la problématique du préau de l'école de Pâquis-Centre existe depuis dix ans. Il faut que ce projet soit durable mais mis en place de façon urgente.

Une commissaire annonce s'opposer à la fermeture du préau. Effectivement, le périmètre de l'enfance ne s'arrête pas au périmètre de l'école. Elle aimerait que les enfants du quartier se sentent en sécurité où qu'ils soient et

non pas uniquement dans le périmètre de l'école. Elle souligne qu'ils sont à bout touchant d'obtenir les mesures que les associations réclament depuis vingt ans. Elle pense que cette fermeture va avoir lieu et que sa première version sera provisoire, par mesure d'urgence. Elle ajoute que les TSHM et les correspondants de nuit viendront s'ajouter à ce projet d'ici à fin 2023. Elle rappelle que M. Poggia a annoncé que la pression mise par la police dans le secteur des Pâquis allait cesser. Les enfants, en sortant du préau, seront donc à nouveau confrontés à des scènes de drogue. Elle demande comment l'APEP va étendre son combat afin que les enfants soient en sécurité partout et non pas seulement dans le périmètre du préau. Elle est d'avis que la fermeture du préau risque de faire que les autorités relâchent la pression et arrêtent le combat pour le quartier des Pâquis.

M. Rey regrette que ce point de la proposition PR-1501 soit aussi clivant. Il souhaite que les autres associations les entendent sur la fermeture du préau. Une fois celle-ci faite, l'APEP les rejoindra dans leur combat face aux autres problématiques. Ce projet de fermeture a cristallisé toutes les discussions, ce qui l'embête fortement.

M. Juon indique qu'ils ont écrit à M^{me} Bonfanti afin de connaître les statistiques de saisie de drogue dans les préaux du quartier des Pâquis. Une réponse de sa part est toujours attendue.

M. Rey ajoute qu'ils lui ont aussi demandé le prix des heures que ses agents ont passées dans le quartier des Pâquis. Il soulève ensuite que la présence de la police crée en elle-même de l'insécurité. Les seules scènes de violence qui ont choqué ses enfants étaient des arrestations policières. Il ajoute que les dealers ne sont pas agressifs envers les enfants. Il souligne que les parents ne craignent pas que leurs enfants meurent d'une overdose, mais demandent simplement que leur accueil soit de qualité. Il est choqué que certains préfèrent une intervention de la police à la mise en place de barrières.

M. Forster trouve difficile à croire que l'on soit à bout touchant d'obtenir des mesures de la part de la Ville. Il soulève s'être penché des heures sur ces problématiques, pour qu'il n'y ait finalement aucune solution proposée par la magistrature. Il demande comment on peut être sûr que toutes les solutions vont arriver en 2022.

La commissaire remarque qu'à chaque fois qu'une zone de deal a été déplacée, cela l'a été au moyen de la répression. Elle demande pourquoi la barrière végétalisée n'est pas envisagée sur tout le périmètre du préau.

M. Rey répond qu'il s'agissait du seul objet sur lequel ils ont pu discuter. Si on leur donnait la chance d'étendre la barrière végétalisée, ils le feraient volontiers.

Audition de M^{mes} Agnès Denis-François et Sarah Stegmüller, représentantes de la Maison de quartier (MdQ) des Pâquis, et de M. Erwin Reich, représentant de la ludothèque des Pâquis

M^{me} Denis-François revient sur la concertation et explique que le collectif «Bien vivre aux Pâquis» a délégué deux personnes de chaque association importante pour la concertation qui a débuté en janvier 2021. Le résultat est sorti en juin 2021, a été très satisfaisant et a été repris principalement par les trois premiers objets de cette proposition. Elle indique que la MdQ des Pâquis est satisfaite du contenu de la proposition PR-1501 sur ces trois points, mais relève que les projets de végétalisation auraient pu être plus ambitieux. Elle explique qu'il s'agit d'une des seules zones du cœur des Pâquis qui se trouve en pleine terre. Elle y voit l'occasion unique de mettre quelque chose en place afin de combattre notamment les îlots de chaleur. Elle souligne que les points deux et trois de la proposition PR-1501 sont liés à l'utilisation de ces espaces. Il s'agit d'un préau d'école mais qui offre aussi un espace d'accueil aux habitants, ce qui est capital. Le préau a pour objet d'accueillir des utilisateurs multiples. Elle aborde le point quatre qui est plus délicat. Elle indique que leurs associations ont été surprises et déçues car un tel sujet n'avait pas été évoqué lors de la concertation. Ce point prévoit que 310 000 francs seront dédiés au rehaussement de la barrière à un mètre soixante et à la fermeture nocturne du préau.

M. Reich est d'avis qu'il n'est pas une bonne idée d'enfermer les enfants comme dans une prison en leur faisant croire qu'ils sont ainsi en sécurité. Ils deviendront alors incapables d'évoluer dans la vie. En étant enfermés une partie de leur enfance, ils voudront ensuite se venger sur la société. En plus il y a des enfants qui ont déjà eu le malheur de devoir vivre derrière les grilles. Il pense qu'il existe d'autres solutions à cette problématique.

M^{me} Stegmüller informe que l'accès à la MdQ se fait, pour l'espace ados, par le préau ainsi que pour une partie des usagers empruntant les locaux. Les événements qui y ont lieu, notamment les spectacles proposés par la Traverse, se prolongent parfois bien au-delà des heures d'ouverture prévues pour le préau. Elle demande comment les personnes pourront avoir accès à ces activités et quitter les lieux si le préau est fermé la nuit. Elle amène plusieurs questionnements sur la gestion des ouvertures et fermetures du préau ainsi que l'impact sur les activités de la MdQ et demande également quelles seront les conséquences pour les personnes ne respectant pas la fermeture.

M^{me} Denis-François ajoute que même si le préau était complètement fermé, les jeunes y entreraient quand même. Elle explique qu'il leur suffirait par exemple de s'engouffrer dans le parking à la suite d'une voiture, et d'ensuite remonter jusqu'au préau. Les barrières ne pallieront pas la nécessité d'un nettoyage quotidien.

M^{me} Stegmüller ajoute que cela créera en plus une sorte de «no man's land» entre la sortie de la Traverse et les bulles, où il y a déjà beaucoup de déprédations.

M^{me} Denis-François indique que ce qui la préoccupe particulièrement est la sortie de secours de la Traverse. Si un incendie se déclare, ou des fumées nocives se propagent dans l'enceinte de Pâquis-Centre, ils devront faire évacuer les personnes de la salle. Elle indique que celle-ci peut accueillir jusqu'à 300 personnes. Lorsque ces dernières tenteront d'évacuer, il ne faudrait pas qu'elles se retrouvent enfermées dans le préau.

Elle répète ensuite que le message qui est envoyé aux enfants en les enfermant dans le préau est qu'ils ne sont pas en sécurité en dehors du périmètre de celui-ci. Elle informe que les enfants qui sont en âge de le faire se rendent souvent seuls de l'école à Château-Bruyant, l'accueil libre des enfants de la rue des Buis.

M^{me} Stegmüller soulève que cela enverrait aussi le message aux adolescents qu'ils ne sont pas capables de gérer, et cela limiterait leur liberté individuelle au lieu de les éduquer et de les prévenir. En tant que professionnelle de l'animation socio-culturelle, elle trouve que ce n'est pas la bonne mesure à mettre en place. Elle mentionne un projet qui a été effectué par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), la ludothèque, l'école, la MdQ et des usagers du préau en collaboration avec un bureau de communication. Une réflexion a été menée autour des usagers de l'espace, les problématiques qu'ils rencontrent et les réponses qu'ils reçoivent des autorités publiques. Le bureau de communication les a conseillés et une signalétique a été prévue avec un budget de l'ECO. Qu'en est-il de ce projet?

M^{me} Denis-François explique qu'une signalétique très simple pourrait être mise en place pour pousser les utilisateurs à respecter le matériel. Cet outil pourrait fortement aider les professionnels.

M^{me} Stegmüller ajoute que ces messages pourraient par exemple être éclairés la nuit, lorsque les gens passent. Ils sont à bout touchant avec une telle solution, il est donc dommage de fermer maintenant le préau.

M^{me} Denis-François conclut qu'elle est enchantée que cette concertation pour la rénovation des préaux ait eu lieu. Les haies prévues sont végétalisées à hauteur d'homme, ou d'enfant, les espaces sont végétalisés et envoient un message positif. Elle se réjouit de participer par la suite au projet artistique. Elle soulève que le modèle de participation y est différent. Il leur a été demandé d'être moins nombreux. Elle indique que seuls ont été invités le directeur de l'école, une personne responsable du GIAP; du Service des écoles, l'architecte qui s'est occupé de la rénovation, le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et deux représentants au maximum du collectif Bien vivre aux Pâquis.

Questions des commissaires

Un commissaire les trouve très indulgents sur la situation actuelle du quartier des Pâquis. Il raconte qu'en arrivant sur les lieux pas plus tard que ce soir, il a assisté à une altercation où un individu s'en est pris à un enfant. Il relève qu'un des arguments soulevés par M^{me} Stegmüller était qu'une telle barrière renvoyait aux adolescents leur incapacité à gérer. Il demande si c'est vraiment le rôle des adolescents de gérer de tels individus. Il ajoute qu'en ouvrant la porte d'accès au parking, une odeur épouvantable s'en est dégagée. Il comprend leur vision, qui est idéale et qu'il aimerait partager, mais la réalité de ce qui se produit ici et maintenant est tout autre. Il souhaiterait avoir leur opinion à ce sujet.

M^{me} Stegmüller confirme que ce n'est pas aux adolescents de gérer les individus en perdition. Elle rectifie, en indiquant qu'elle s'est peut-être mal exprimée et que le message envoyé aux adolescents est le peu de confiance qu'on leur accorde quant à l'utilisation du préau après les heures d'école alors qu'il s'agit d'un des seuls espaces pouvant les accueillir en soirée. Elle rappelle que l'adolescence est un âge où les individus expérimentent beaucoup. Il vaut mieux que ces expériences soient faites dans un lieu où ils peuvent être accompagnés plutôt que dans la rue.

Le commissaire rappelle que l'accès au préau est prévu jusqu'à 23 h.

Une commissaire ajoute que les mineurs ne peuvent pas être dehors légalement après 22 h.

M^{me} Stegmüller répond qu'on peut aussi parler des jeunes majeurs, qui manquent cruellement d'espace d'accueil dans le quartier. Elle ajoute que même s'il n'est pas légal pour les mineurs d'être dehors après 22 h, certains le sont quand même. Concernant la «verru»¹, elle soulève que l'accès devrait être fermé. Le fait que des déprédations puissent y être faites est un vrai problème.

M^{me} Denis-François ajoute que cet espace n'est nettoyé par personne. Elle informe être utilisatrice du parking et que la fermeture du préau ne résoudra pas le problème. Elle voit toutes les ruses qui sont mises en place par les individus pour accéder au préau.

Le commissaire qui s'est exprimé précédemment demande quelles sont leurs relations avec la police.

M^{me} Denis-François répond que la MdQ des Pâquis a un très bon contact avec elle, et que la police a participé initialement à la réunion conduisant au projet de signalétique.

M^{me} Stegmüller précise qu'une collaboration régulière se fait tant avec les municipaux qu'avec la police cantonale.

Un commissaire demande s'ils discutent régulièrement avec les représentants de l'APEP. Il souhaite savoir si leurs échanges sont bons. Il constate qu'ils ne partagent pas le même avis à propos de la fermeture du préau.

M^{me} Denis-François indique les connaître. Elle explique qu'ils participaient parfois aux réunions du collectif «Bien vivre aux Pâquis» avant de ne plus s'y rendre pendant quelques années. Ils y sont ensuite revenus à la suite de cette concertation et sont repartis à nouveau.

Le même commissaire demande quand a eu lieu leur dernier échange avec l'APEP concernant le préau de l'école de Pâquis-Centre.

M^{me} Stegmüller est consciente des divergences d'opinion à propos de la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre. Leurs dernières discussions sur ce sujet datent du mois de mai.

Le commissaire demande si d'autres pistes que la prévention ou la sensibilisation des utilisateurs du préau ont été explorées.

M^{me} Stegmüller répond que la possibilité de faire intervenir des correspondants de nuit a été évoquée. Elle regrette que cela n'ait encore jamais été mis en place aux Pâquis car les résultats obtenus par les villes de Lausanne et Vernier sont très concluants.

Le commissaire comprend que leur souhait est que les correspondants de nuit soient présents aux horaires où le plus de déprédations ont lieu.

M^{me} Denis-François explique qu'un processus de discussion entre Bien vivre aux Pâquis (BVP) et l'APEP avait été mis en place et s'est terminé au mois de juin 2022. Au sein de celui-ci, ils ont essayé de trouver le plus petit dénominateur commun concernant le préau. Elle rappelle que BVP demande de l'aide aux autorités depuis longtemps et leur a signalé un certain nombre de problématiques. Elle mentionne par exemple le besoin de toilettes publiques qui seraient à une distance de moins de cent mètres du préau. Elle indique que ce processus de discussion leur a permis à tous d'atteindre une certaine maturité quant aux problématiques rencontrées dans le quartier. Elle souligne que la pétition écrite par l'APEP, sans la collaboration de BVP, reprenait une majorité des points abordés lors de ces discussions.

Le commissaire soulève que l'école de Pâquis-Centre devrait être dédiée principalement aux enfants, et non pas aux adolescents ni aux jeunes adultes. Il demande si la fermeture des zones uniquement destinées aux enfants, telle que l'aire de jeu, leur semblerait envisageable et nécessaire.

M^{me} Stegmüller revient sur le projet de signalétique. Lors d'une réunion avec le Service des écoles, le Service de la jeunesse et d'autres associations s'est posée la question de savoir comment est construite cette école. C'est un bâtiment qui

n'accueille pas seulement une école, mais aussi le GIAP, un dentiste scolaire, la MdQ des Pâquis ainsi que la ludothèque. Tous ces utilisateurs sont en droit d'être là, ou alors il faudrait un autre espace pour les accueillir. La réalité est qu'il y a des usagers et usages différents dans ce bâtiment.

Le commissaire comprend qu'il est nécessaire, pour que la police puisse procéder à des interpellations et agir, que le préau soit fermé. Il leur demande s'ils sont d'avis qu'il n'y a pas besoin de répression policière.

M^{me} Stegmüller ne pense pas que la répression policière, sans la mise en place d'autres mesures, puisse régler le problème.

M^{me} Denis-François ajoute que pour résoudre les problématiques liées au préau, il faut que le quartier lui-même soit apaisé. Elle mentionne que les rues piétonnisées et joliment décorées se voient être occupées positivement.

M^{me} Stegmüller mentionne que deux choses ont été constatées. En fermant le préau et permettant aux policiers municipaux d'y intervenir, cela engendrera uniquement un déplacement des jeunes à côté de la cour et des déprédations à cet endroit. Elle pense qu'il y a d'autres moyens de pousser les individus à prendre soin de leur quartier. Elle évoque l'édition 2021 «Les Pâquis sont à la rue», où une fresque avait été dessinée sur le sol dans les rues adjacentes. Un changement de comportement des usagers avait pu être observé: les piétons ralentissaient, les véhicules à deux roues contournaient le dessin, etc. Elle répète que le beau attire le beau.

Audition de M. Julien Vascotto, représentant de l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP), et du collectif Bien vivre aux Pâquis (BVP)

M. Vascotto (SURVAP) souligne que cette proposition est l'aboutissement d'un long travail et d'une belle concertation. Il explique que c'est en 2020, lorsque le préau central a été dévoilé et que le projet du préau Lac a été présenté, que les associations ont fait part de leur mécontentement pour réclamer une telle concertation. Il souligne que la troisième délibération concernant le projet artistique est nécessaire, donnant non seulement une symbolique aux enfants, mais aussi au quartier. Il soulève que la quatrième délibération est la plus sensible et fait débat. La SURVAP est d'avis que la fermeture du préau et le rehaussement des barrières sont malheureusement aujourd'hui rendus nécessaires faute d'avoir mis en œuvre d'autres mesures précédemment telles que l'occupation positive du préau, la présence de TSHM et d'autres mesures préventives. Il ajoute que la répression est elle aussi parfois nécessaire. Il répète que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre est uniquement nécessaire car les besoins du quartier n'ont pas été entendus plus rapidement par les autorités de la Ville. Il est d'avis que trop peu de choses ont été entreprises par la Ville.

M. Riesen explique que BVP existe depuis 2010, lorsqu'un certain nombre d'associations des Pâquis ont décidé de créer un collectif n'ayant pas d'identité associative juridique. Ses membres se réunissent en fonction des intérêts des associations et débattent chaque mois de l'ensemble des problèmes rencontrés aux Pâquis. Des groupes de travail sont ensuite construits autour de ces différents aspects, que ce soit la végétalisation, la mobilité, le logement, etc. Il prend pour exemple le projet de la Croix Verte qui a été créé dans cette dynamique. Un travail extrêmement important a été fait puis voté positivement par le Conseil municipal. Concernant le préau de l'école de Pâquis-Centre, ils ont travaillé de concert avec les autres associations. Des documents sur les constats qui ont pu être faits ont été produits. Tous les participants étaient d'accord sur le préambule, c'est-à-dire l'ensemble du contexte particulier de l'école des Pâquis, qui accueille aussi le GIAP, la ludothèque et un dentiste. Il indique que leur volonté est de créer une dynamique avec les habitants, les enfants et une occupation positive de l'espace de vie pour les familles. Ils ont ainsi identifié un certain nombre de problématiques auxquelles il faudrait répondre, telles que les besoins des jeunes du quartier, le manque de correspondants de nuit. Il ajoute qu'ils souhaitent le déplacement du deal par la création d'un périmètre d'exclusion autour de l'école. Il informe qu'un texte a été écrit pour aborder la question du préau mais en y incluant toutes les questions connexes.

Différentes mesures doivent être engagées ainsi que des actions positives qui prennent place autour de l'école. Il soulève que le sujet sensible de cette proposition est la fermeture du préau et le rehaussement des barrières. Le consensus était proche pour une fermeture entre 22 h et 7 h. Il avait été proposé de fermer le préau pendant six mois, de le végétaliser pendant ce laps de temps et d'y faire de l'occupation positive puis d'évaluer la situation en termes de nuisances au terme de cette période. Le rehaussement de la barrière à un mètre soixante a quant à lui rencontré de fortes oppositions. Il remarque que cette volonté soudaine d'agir de la Ville concorde avec l'arrivée du crack. Il souligne que les consommateurs de crack souffrent d'une forte addiction et qu'il est nécessaire de les prendre en charge. Il propose qu'un compromis soit fait: commencer par la fermeture nocturne du préau et la mise en place de certaines mesures sociales autour de l'école et de la MdQ pendant une certaine période. Une réévaluation sera alors faite, suite à laquelle le rehaussement des barrières sera décidé ou non. Il rappelle que cela fait quinze ans que les habitants du quartier subissent le deal. Il admet que le phénomène va se déplacer mais un autre endroit serait préférable au périmètre de l'école. M. Poggia leur a indiqué qu'aucune mesure ne pouvait être mise en place par les autorités par manque de moyens mais il mentionne l'arrêté d'interdiction de territoire qui avait été fait autour de la gare de Cornavin et qui avait eu pour but de déplacer le phénomène de deal qui y avait lieu.

M^{me} Denis-François souligne que le sujet du crack a beaucoup été médiatisé cet été, ce qui a poussé la Ville à agir de manière urgente et à imaginer un projet de rehaussement des barrières. Elle répète que cela ne réglerait pas les

problématiques existantes. Elle souhaite que des mesures proportionnées soient prises afin de ne pas réduire à néant les efforts sociaux faits par diverses associations depuis des années.

Questions des commissaires

Le président comprend que l'argument des partisans de la fermeture du préau est que toutes les mesures mises en place ces dernières années n'ont pas donné de résultat. Il souhaite savoir ce qu'ils répondent à cela.

M^{me} Denis-François répond qu'elle n'est pas d'avis que toutes les mesures qu'ils ont demandées ont été mises en place par la Ville. Elle rappelle qu'aucun endroit n'a été créé pour accueillir les jeunes adultes, qu'aucun WC ni poubelle de tri n'ont été installés à proximité de l'école et ce malgré les nombreux courriers qu'ils ont adressés aux différents services de l'administration.

M. Riesen rectifie que les associations du quartier qui ont participé à l'élaboration de cette proposition avec l'APEP sont pour la fermeture des portiques et des barrières entre 22 h et 7 h. Il rappelle que cela n'a encore jamais été fait. Il faut cependant, parallèlement à cela, mettre en place un processus de végétalisation, d'occupation des rues adjacentes, la présence des correspondants de nuit, etc. Il prend l'exemple de la rue de la Navigation, où les habitants ont mis de la végétalisation dont ils s'occupent: l'ambiance y est géniale. Ce genre de mesures a un rôle d'apaisement. Il leur propose une première action: une fermeture du préau sans rehaussement des barrières, puis une réévaluation suite à laquelle un certain nombre de mesures seront prises.

Le président comprend qu'ils proposent de fermer une barrière qui est à hauteur de hanches. Il demande si cela aura un effet sur les nuisances nocturnes.

M. Riesen répond que cela peut avoir un effet, mais n'a jamais été fait. Il souligne que s'il y a une fermeture avec une certaine possibilité de répression, il ne sera pas possible d'aller dans ce préau. Il évoque la possibilité de mettre en place un dispositif de circulation lorsque les correspondants de nuit viendront travailler aux Pâquis ainsi qu'avec la police municipale. Il ne dit pas qu'une telle mesure aura un effet total, mais vaut la peine d'être essayée. Il souligne qu'en fermant ce préau qui est au cœur du quartier, on casserait la dynamique de celui-ci.

Un commissaire constate qu'à l'école de Sécheron, une barrière de plexiglas a été installée et non pas un grillage. Il demande si cela pourrait être une alternative pour l'école de Pâquis-Centre. Il indique ensuite qu'il y avait, à l'époque, des WC installés à l'angle de la rue du Môle et de la rue de Berne. Ils n'y sont plus car ils ont été dégradés par les usagers. Il remarque qu'un joli aménagement des préaux les rendrait aussi plus agréables pour les dealers. Il demande s'ils sont décidés à prendre les choses en main jusqu'au bout.

M. Riesen répète qu'ils ne souhaitent pas rehausser les barrières, plexiglas ou non. Il soulève que les dealers ne viennent pas dealer dans le préau mais à l'angle de la rue, devant l'école. Les habitants en ont marre. Ils souhaitent maintenant une action claire de la part de la Ville. Les familles veulent vivre avec moins de stress. Des mesures doivent être prises, même si cela risque de déplacer ce problème. Il répète que les personnes dépendantes doivent être prises en charge. Concernant les WC, un groupe de travail rencontre régulièrement les autorités communales. Il indique que M^{me} Barbey-Chappuis a fait des tournées pour déterminer où il serait possible de mettre un centre de tri ou encore des toilettes.

M^{me} Denis-François précise que des emplacements idéaux pour des WC et des poubelles ont été cartographiés. La Ville leur a uniquement accordé un urinoir temporaire sur deux mois, cet été. Elle souhaite que les autorités les aident à obtenir et mettre en place les mesures nécessaires. Elle rappelle que la MdQ est quant à elle contre la fermeture du préau car elle sait que sans la mise en place d'autres mesures, elle ne servira à rien.

M. Vascotto ajoute qu'accepter la fermeture est une forme de renoncement et d'acceptation de la défaite. La réflexion ne s'arrête pas à la limite du préau, dont la seule fermeture ne va pas changer grand-chose. Il indique avoir un enfant allant à l'école de Pâquis-Centre qui, déjà sur le chemin, est confronté à un sol jonché de déchets et de l'urine sur les murs. Beaucoup de textes à l'examen au Conseil municipal demandent qu'un intérêt particulier soit donné aux Pâquis et que des mesures qui soient plus que symboliques soient décidées, et ce, en concertation avec les associations du quartier et les habitants.

Une commissaire soulève la problématique de la MdQ, qui ferme ses portes à 19 h. Elle demande s'il n'y aurait pas une autre façon d'accueillir les jeunes.

M^{me} Denis-François répond que ce sont des mesures sur lesquelles ils travaillent. Les adolescents sont accueillis jusqu'à 22 h-22 h 30 le vendredi. La MdQ, qui est déjà d'une grande taille, a tout de même un nombre de personnel limité: deux personnes uniquement s'occupent du secteur adolescents et travaillent à temps partiel, et l'une d'entre elles cumule déjà plus de deux cents heures supplémentaires. Dans les capacités actuelles de la MdQ, ils font vraiment le maximum.

La commissaire demande ce qu'ils diraient à ces parents qui souhaitent catégoriquement la fermeture du préau.

M^{me} Denis-François explique que si ses enfants étaient encore tout petits, elle ne pourrait pas leur expliquer la fonction de cette barrière. Elle comprendrait cependant la préoccupation et la peur des parents, qui se cristallise sur le préau. Cependant, la problématique est bien plus large. Elle ajoute que si des mesures fortes contre le deal sont prises, le problème va se déplacer. Il sera dès lors nécessaire de protéger tous les endroits qui accueillent des enfants.

Une commissaire comprend qu'ils sont favorables à la fermeture du préau de 22 h 30 à 7 h sans rehausser les barrières, et d'ensuite réévaluer la situation après un certain temps.

M. Riesen ajoute que cela serait accompagné de mesures annexes.

Cette commissaire comprend qu'ils souhaitent que le Conseil d'Etat fasse un arrêté tel qu'il l'avait fait pour le secteur de Cornavin. Elle demande combien de temps il a fallu pour que le deal s'arrête suite à un tel arrêté.

M. Riesen répond que cela a pris trois à quatre mois. Suite à ces mesures très fermes, le deal s'est déplacé. Il rappelle que la présence du deal autour de l'école est due au placement de caméras dans les zones chaudes, phénomène dont ils avaient prévenu M. Maudet.

La commissaire soulève que le deal pourrait se déplacer vers un autre endroit des Pâquis.

M. Riesen sait qu'il y aura un déplacement. Mais le but aujourd'hui est de détendre la situation autour de l'école, et d'éviter que la situation n'y devienne encore plus dramatique. Il lui arrive de voir des jeunes à plat ventre sur le sol afin de chercher quelques centimes pour leur dose. Il espère que les autorités sanitaires vont mettre quelque chose en place avec le Quai 9.

Une commissaire les trouve bien patients. Ils alertent les autorités depuis trente ans de manière admirable et construite, dans la volonté de trouver des solutions avec elles. Elle prend l'exemple du diagnostic de quartier, qui faisait partie du contrat de quartier, et leur demande d'expliquer son processus.

M. Riesen explique que le diagnostic de quartier a été élaboré avec les autorités communales, qui ont mis en exergue une série d'aspects, tels que la mobilité et la végétalisation, sur lesquels le quartier des Pâquis rencontre des problématiques. Des textes et une approche en trois dimensions avaient été produits. La première mesure était une approche préventive. Le deuxième aspect englobait les questions d'intégration qui entraient en jeu s'il n'était pas possible de résoudre les problématiques par les mesures de prévention. Il énonce pour exemple la nécessité des jeunes aujourd'hui d'avoir un dispositif qui puisse les accueillir le soir de telle manière à ce qu'ils aient des lieux de vie commune. Il ne s'agit pas de contrôler leur comportement mais de leur proposer des espaces avec des professionnels capables de les aider. Le troisième aspect est sécuritaire et se traduit par un travail de concert avec la police municipale. Il ne se souvient plus exactement des différents points du plan mis en place à la suite de ce diagnostic. Il souligne que le travail en collaboration avec des politiques, tant du point de vue législatif qu'exécutif, peut mener à des solutions intéressantes. Cependant, les processus de décision prennent beaucoup trop de temps. Il rappelle que la fermeture de la place de la Navigation a pris dix ans.

La commissaire relève que le quartier demande principalement des correspondants de nuit, des TSHM et des toilettes. Si la Ville avait accédé à leurs demandes au cours des vingt dernières années, il n'y aurait pas eu ces problématiques. Les jeunes traînent car ils n'ont pas de boulot: cela n'aurait pas été le cas s'ils avaient pu être suivis par des TSHM. Les fêtards causant des déprédations et des nuisances sonores auraient pu être apaisés et accompagnés par des correspondants de nuit. Finalement, des toilettes placées au bon endroit auraient limité la présence d'urine sur les trottoirs, même s'il faudrait plutôt apprendre aux hommes à ne pas uriner n'importe où. Si ces trois mesures sont mises en place, elle souhaite savoir s'ils pensent que des résultats seront rapidement visibles dans le quartier. Elle ajoute que la présence de la police ne doit pas être diminuée pendant ce temps.

M. Riesen pense que ces mesures peuvent apaiser les tensions si elles sont prises simultanément. Ils pourront ensuite réévaluer les effets. Il pousse les membres de la commission à aller dans ce sens. Il rappelle que la végétalisation des rues a un effet très positif.

Un commissaire indique qu'il avait proposé au Conseil administratif de créer des zones d'exclusion, sans succès. Il leur souhaite plus de succès. Il comprend que le deal n'est pas à l'intérieur de l'école. Il demande si, en supprimant le deal de ces lieux, les habitants subiront moins de nuisances et de déprédations.

M. Riesen pense que le déplacement du deal apaisera le quartier. Il soulève tout de même que certains habitants se sentent plus en sécurité avec la présence des dealers, qui ne sont effectivement que des commerçants ne voulant pas causer d'histoires. Il émet la possibilité que le deal se déplace dans un autre quartier, les dealers ayant des stratégies de vente. Il prend l'exemple du quartier des Grottes, où un grand travail a été fait pour que le deal ne s'y implante pas.

Le même commissaire souligne que le crack est un sujet d'actualité, qui existe pourtant depuis les années 1980 et qui a pour particularité d'être assez bon marché. Il demande s'ils constatent que ce sont des consommateurs différents que ceux consommant des produits habituels.

M. Riesen répond qu'il existe plusieurs types de produits destinés à différents groupes de la population. Il souligne que le crack atteint la santé de manière rapide et dramatique et crée une dépendance terrible. Il sait que celle-ci fait des ravages aux Etats-Unis. Il faut éviter qu'une scène de la consommation s'installe autour de l'école. Il est conscient que les consommateurs se déplaceront où la drogue ira mais pour apaiser une bonne partie du quartier, il faut que cet arrêté soit mis en place.

M. Vascotto ajoute qu'il est clair qu'il y a des publics notablement différents pour les différents types de drogues. Pour illustrer cela avec des clichés, la cocaïne sera plutôt achetée par un jeune cadre blanc venant acheter sa drogue

en trottinette électrique. Le crack quant à lui attire des consommateurs déclassés socialement qui sont arrivés à Genève en suivant la substance. Il revient à la fermeture des rues adjacentes à l'école aux véhicules motorisés qui a transformé toute une habitude d'achat et de consommation car auparavant les clients venaient en voiture acheter de la drogue.

Un commissaire a une vision holistique du problème. Il comprend que M. Riesen préconise un déplacement de cette scène, notamment vers le quartier chaud des Pâquis. Il rappelle que le Grand Conseil s'était battu pour assainir cette zone et mettre des mesures en place pour les prostituées. Il n'est pas pour y déplacer à nouveau la scène de la drogue. Il énonce d'autres endroits où le trafic de drogue a lieu mais rappelle que les habitants s'en plaignent aussi. Le deal serait ainsi uniquement déplacé sans résoudre véritablement le problème. Il a des doutes concernant l'Etat et son implication. Il demande s'ils pensent que leur vision idéaliste va pouvoir passer au travers des grilles idéologiques d'un Conseil d'Etat. Il a quant à lui des doutes.

M. Riesen rectifie en disant qu'il n'a jamais souhaité que le deal se déplace dans les quartiers chauds des Pâquis. Il ajoute qu'il y a en plus la présence de caméras. Il est d'accord que le déplacement ne résout pas la problématique de la souffrance des habitants de la Ville. M. Poggia leur avait indiqué que la police n'était pas en mesure de faire plus. Il espère pouvoir le convaincre du contraire. Il ajoute que sa proposition de faire un arrêté est une mesure très dure.

Le même commissaire demande s'ils seraient prêts à accepter la fermeture du préau si le Grand Conseil le trouve nécessaire. Si les mesures qu'ils souhaitent ne sont pas mises en place, il souhaite savoir s'ils pourraient donner leur voix aux parents qui souhaitent protéger leurs enfants.

M. Riesen explique qu'ils sont d'accord avec l'APEP sur toutes les questions de base, excepté pour le rehaussement des barrières et la fermeture du préau, ce qu'il respecte. Il souligne qu'il s'agit du rôle du Conseil municipal de décider. Il leur demande de penser en termes de processus, en commençant par la fermeture du préau, sa végétalisation et la réduction du deal par la répression. Puis, dans un deuxième temps, réévaluer la situation régulièrement et ajouter les mesures qui seront nécessaires. Il souhaiterait éviter la mise en place d'une mesure dure telle que le rehaussement des barrières sous la pression de l'opinion publique et des journaux et réfléchir à une mesure intermédiaire.

Un commissaire soulève qu'ils ont mentionné qu'un des collaborateurs de la MdQ cumulait plus de deux cents heures supplémentaires. Il demande comment une telle situation est possible.

M^{me} Denis-François explique qu'ils ont monté ce printemps une ligue de foot de rue. C'est un projet qu'ils ont dû monter à partir de zéro et aller présenter

aux autres maisons de quartier. Cela a créé une dynamique différente pour ces jeunes qui traînent d’habitude dans la rue sans occupation. Ils n’ont pas compté les heures supplémentaires pour la mise au point d’un tel projet. Elle ajoute que l’été la MdQ est normalement fermée en dehors des Centres aérés pour enfants. Il y avait un manque cruel d’activités pour les jeunes adultes en été. Les animateurs socio-éducatifs ont alors mis des activités en place dans la rue, ce qui crée aussi des heures supplémentaires. Elle souligne que les actions qu’ils font ont un impact positif réel.

Une commissaire remarque que la façon dont les heures leur sont allouées actuellement ne laisse pas beaucoup de place à l’innovation.

La discussion de la commission sur la suite des travaux a lieu après le départ des auditionnés.

Votes

Les auditions suivantes sont décidées.

Vote de l’audition simultanée de la police cantonale de proximité et de la police municipale.

Par 14 oui (2 PLR, 4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG, 2 LC) et 1 abstention (PLR), l’audition est acceptée.

Vote de l’audition de la ludothèque et de la MdQ lors de la visite de la Traverse.

Par 11 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 2 LC) contre 1 non (PLR) et 3 abstentions (2 PLR, 1 MCG), l’audition est acceptée.

Vote de l’audition du directeur de l’école de Pâquis-Centre.

L’audition est acceptée à l’unanimité.

Séance du 19 octobre 2022

Audition de M. Joël Fuchs, directeur de l’établissement primaire des Pâquis regroupant les écoles Pâquis-Centre, De-Chateaubriand et Zurich

M. Fuchs est directeur de cette école depuis la rentrée scolaire 2011 et commence sa douzième année à l’école des Pâquis. Cela fait huit ans que deux autres écoles ont été ajoutées à celle de Pâquis-Centre, à savoir l’école De-Chateaubriand et l’école de Zurich. Les problèmes de préaux ne sont pas nouveaux au sein du quartier. M. Fuchs rappelle qu’en 2011, ils avaient commencé un gros travail sur le préau qu’il considère comme particulier et il est intéressant de noter qu’il n’y a pas que l’école qui l’utilise étant donné que ce préau est aussi utile

pour la MdQ ou encore la ludothèque qui sont des utilisateurs légitimes. Ils sont donc arrivés à la conclusion qu’il fallait trouver un moyen de communication qui permette à tous les utilisateurs de se sentir légitimes dans le préau. Il rappelle que la commission a reçu le rapport final de la société Miind qui a effectué une étude approfondie sur le préau et ses différents utilisateurs. Ils ont par ce biais pu découvrir que ce préau s’articulait en différentes zones:

1. la zone adolescents du côté de la MdQ;
2. la zone ludothèque;
3. la zone parascolaire.

Après ce rapport, ils ont pu partir sur un projet de communication, d’affiches et de logos qui seront mis en place simultanément à la fermeture du préau qui devrait avoir lieu à la mi-novembre. Ensuite, et dans les différents travaux qu’il a pu mener, lui et les autres acteurs se sont questionnés sur les solutions possibles pour améliorer l’état et la salubrité du préau car l’état d’insalubrité est assez conséquent certains matins avant le nettoyage. Deux endroits sont touchés par l’urine et se situent entre les bâtiments de l’école de Pâquis-Centre et derrière la bibliothèque. S’y ajoute l’état de la zone piétonne le matin avec les déchets accumulés la veille (la rue de Berne et l’espace entre la rue du Môle et la fin de la partie piétonne).

S’est ensuivie la réflexion sur les différents préaux étant donné qu’ils sont pour la plupart très vieillissants comme celui du préau Lac avec des jeux qui ne sont plus vraiment d’actualité pour les enfants et c’est celui qui le préoccupe le plus étant donné qu’il est destiné aux plus petits. En effet, ce sont les enfants âgés de 4 à 5 ans qui utilisent ce préau et qui n’ont plus d’espace couvert (remplacé par une salle polyvalente) depuis le début de la rénovation de l’école de Pâquis-Centre. Il y a eu par la suite un projet mené par les architectes à la suite de la participation des classes à l’aide de l’association Chantier Ouvert, ce qui a mené à une proposition de rénovation du préau présentée aux différents partenaires du quartier et qui n’a pas retenu les faveurs des associations. Ils ont par la suite repris l’année passée toute une concertation avec toutes les associations des quartiers et partenaires pour arriver au projet présenté actuellement et qui offre un certain nombre d’avantages pour l’école car il sécurise le périmètre tout en y ajoutant de la verdure. Il ajoute qu’ils sont arrivés à un consensus avec tout le monde et trouve que c’est un magnifique projet qui redonnera du sens à ce lieu central qu’est Pâquis-Centre car c’est un lieu marquant pour les enfants et les anciens élèves de cette école étant donné que c’est chez eux aussi. Etonnamment – et c’est ce qui est ressorti de ses réunions avec les parents d’élèves – les parents sont plus inquiets par le nombre de jeunes occupant le préau que par les dealers et les toxicomanes, craignant que leurs enfants ne soient influencés par ces jeunes.

M. Fuchs entame ensuite le sujet de la toxicomanie qui est un problème depuis plusieurs années aux Pâquis et qui prend une nouvelle tournure avec l'arrivée du crack à Genève au mois de juin. Les consommateurs viennent se ravitailler dans le préau pendant les heures scolaires mais il fait remarquer qu'ils ne sont pas si nombreux dans ce cas, bien que cela reste un gros problème. Depuis cette prise de conscience, il a tout de suite alerté les services compétents et des réunions se sont tenues avec la brigade des stupéfiants et la brigade de sécurité publique. Ces deux services ont par la suite pris leurs dispositions afin d'entamer des actions civiles, suivies d'un gros déploiement à la rentrée avec une présence uniformée des «bleus» et des «gris» qui sont très présents actuellement.

In actu, les parents reconnaissent que la zone est très calme et il informe la commission qu'il a effectué un bilan avec la police cantonale et la police municipale qui ont conclu que tout se passait bien à ce niveau.

M. Fuchs termine en expliquant qu'il est arrivé une fois qu'une bande aux Pâquis veuille régler ses comptes avec une bande de Ferney au sein du préau pendant les heures scolaires, ce qui lui a fait très peur car c'était particulièrement violent mais ce n'est arrivé qu'une seule fois. Il rappelle que les Pâquis restent un beau quartier et qu'il faut simplement communiquer.

Le président remercie M. Fuchs pour son intervention et note qu'il est favorable à tout ce qui touche à l'aménagement du préau Lac.

Questions des commissaires

Une commissaire remercie M. Fuchs pour son intervention riche et factuelle qui vient combler certains questionnements sur l'entier du problème.

Elle pose à ce sujet diverses questions, la première se réfère aux enfants et elle demande si, en tant que directeur de l'établissement, les enfants sont venus le rencontrer pour l'avertir qu'ils avaient été dérangés. Elle rappelle qu'ils entendent souvent les parents s'inquiéter de la situation de leurs enfants mais il en est généralement tout autre du point de vue d'un enfant.

M. Fuchs répond par la négative mais il est arrivé que certains enfants posent des questions lorsqu'un dealer est entré dans le préau, ce qu'il considère comme normal et ce ne sont que des questions. Cependant, ils ont en effet été interpellés par les parents auxquels ils ont répondu qu'aucun enfant n'avait émis d'inquiétude car ils vivent cette situation assez «normalement». Il entend tout à fait l'inquiétude des parents mais il relate seulement les différents ressentis. Il donne par la suite l'exemple d'un parent ayant vécu au Pakistan et qui avait soumis l'opinion que la notion d'insécurité était très relative étant donné que ses enfants sortent comme ils le souhaitent à Genève.

La commissaire aimerait ensuite avoir son avis en tant que professionnel sur l'impact psychologique que la commission a pu entendre à travers certaines auditions.

M. Fuchs répond qu'en juin 2013 durant leur premier travail, ils étaient arrivés à la conclusion qu'ils auraient échoué dans leur mission si le préau était venu à fermer. Actuellement, il peut en effet affirmer qu'il n'était de prime abord pas partisan de cette fermeture mais il entend les remarques et inquiétudes des parents. Il voit aussi l'état de ces lieux le matin avant le nettoyage quotidien des préaux de Zurich et de Pâquis-Centre mais aussi celui du préau central, tous les mercredis après-midi, qui a lieu au karcher. Il se dit désormais que cette fermeture ne va pas forcément résoudre tous les problèmes car les jeunes arrivent toujours à trouver le moyen de se faufiler mais il y a ici un message donné aux parents pour les rassurer car la Ville a compris leur inquiétude. Il ne sait pas si c'est la bonne solution mais c'est en tout cas une solution à tester et il pense que cela diminuera très clairement la problématique de l'insalubrité.

La commissaire demande si de la drogue a déjà été trouvée dans le préau car elle est déjà tombée par hasard sur une policière avec son chien qui reniflait autour de l'école.

M. Fuchs répond que des sachets d'herbes lui ont déjà été rapportés à cinq reprises depuis 2011 mais il y a très peu de caches autour du préau, donc c'est très rare et cela fait deux ans qu'ils n'ont plus rien retrouvé. Il rappelle qu'ils ont aussi retrouvé à trois reprises des seringues mais que le quartier des Pâquis n'est pas une zone florissante pour ce type de drogues.

Un commissaire a connu l'époque des seringues à l'école des Pâquis mais est heureux de savoir que cela n'est plus d'actualité. Il demande ensuite s'il ne serait pas possible d'aménager autrement le préau afin d'éviter les mélanges entre les petits et les grands.

M. Fuchs répond que l'aménagement du préau sera vraiment conçu pour les petits, ce qui devrait permettre cette séparation où les familles iraient au préau Lac.

Ce commissaire est gêné par l'idée de la barrière grillagée étant donné que les enfants se doivent de développer leur esprit et leur culture et que les dealers font partie intégrante de la vie de ce quartier. Il demande ce que M. Fuchs en pense.

M. Fuchs répond que ces grillages n'ont aucune influence sur les enfants en école primaire contrairement aux élèves du cycle pour lesquels il aurait vu les choses différemment. Concernant les dealers, ils font effectivement partie de la vie du quartier mais il faudrait sacraliser le territoire des établissements scolaires qui ne sont pas des lieux destinés à ce type d'activité.

Le même commissaire trouve la barrière très judicieuse mais il se demande si cela ne servirait pas dans ce cas de paravent aux dealers pour cacher leurs délits et leurs activités frauduleuses. Il pense aussi que les enfants pourraient potentiellement se sentir enfermés comme dans une cage.

M. Fuchs répond qu'il est prévu que le préau reste en principe fermé, ce qui empêcherait les dealers de pouvoir rentrer. Cependant, il est vrai que la problématique de l'urine est toujours présente malgré le déploiement de certains dispositifs comme le fait d'avoir mis des lumières dans tous les coins sombres du préau. C'est donc compliqué de se prononcer à ce sujet et M. Fuchs ajoute que les enfants n'auront certainement pas un sentiment d'enfermement car ils restent des enfants qui veulent simplement s'amuser entre eux, qu'importe le cadre qu'ils ne remarquent même pas.

Une commissaire remercie M. Fuchs pour sa présentation et l'informe qu'elle est Pâquisarde depuis toujours, ancienne élève de l'école de Pâquis-Centre et ravie de cette présentation car elle a l'impression que M. Fuchs donne toutes les lettres de noblesse de ce que doit être un directeur d'école, particulièrement dans un quartier aussi complexe que les Pâquis avec des populations diverses sur un seul et même territoire. Elle demande premièrement s'il a eu l'occasion de rencontrer Jean-Jacques Oberson.

M. Fuchs répond qu'il ne l'a rencontré qu'une seule fois.

La commissaire reprend en disant que M. Oberson a redessiné entièrement le quartier avec un cœur ouvert et destiné à des utilisations différentes le jour et la nuit. Ce cœur, vivant et battant, comprend les trois blocs de l'école et l'aménagement autour. Cet architecte était tellement plein d'espoir qu'il a mis à contribution des habitants avec la ludothèque et la MdQ pour créer ce cœur de quartier.

La commissaire a appelé M. Oberson il y a quelques mois pour savoir ce qu'il pensait de cette fermeture et il est évidemment catastrophé. Il lui a également rappelé que la problématique de la drogue et de l'urine n'est pas récente mais que les élèves étaient tout de même très heureux malgré l'inquiétude des parents.

M. Fuchs répond qu'effectivement la problématique était déjà présente il y a quarante ans mais la société a énormément changé, de même que les problématiques y relatives. La sensibilité des parents est différente, ce qu'il faut aussi prendre en compte car l'inquiétude est bien présente.

La même commissaire estime que les jeunes des Pâquis ne sont pas des voyous car ils sont entourés de tissus associatifs qui se préoccupent de leur place au sein de la société. Elle maintient également que le quartier des Pâquis est un succès social notamment grâce à la présence de la MdQ. Elle demande donc pourquoi ne pas fermer qu'une partie du préau en faisant des aménagements différents.

M. Fuchs répond que le préau sera ouvert en journée, ce n'est que le soir qu'il sera fermé car il y a vraiment des difficultés. Il la remercie cependant pour son discours auquel il adhère car son école fait partie des établissements qui recensent le moins de bagarres et très peu de cas de harcèlement.

Cette commissaire ajoute que la Ville n'a rien fait concernant les demandes des habitants et des associations qui sont les mêmes depuis trente ans afin d'empêcher que la situation ne se dégrade, c'est-à-dire installer des toilettes publiques, mettre en place des antennes de TSHM et mettre en circuit des correspondants de nuit. Elle demande ce qu'il en pense.

M. Fuchs répond que sa préoccupation de directeur d'école est liée à son petit secteur au sein de son établissement. Il doit entendre les inquiétudes et préoccupations des parents afin d'essayer de leur apporter des réponses en activant différentes ressources. Il regrette évidemment que le contrat de quartier se soit arrêté aussi vite mais insiste sur le fait que sa compétence s'arrête à ce secteur précis.

Une commissaire demande s'ils couvriront le préau lors de la rénovation.

M. Fuchs répond qu'il y aura deux préaux couverts de forme ovale situés de chaque côté.

Cette commissaire est très dérangée par la problématique de l'urine car ce n'est pas suffisant de nettoyer ces endroits de façon hebdomadaire.

M. Fuchs répond que les endroits concernés par les odeurs sont nettoyés tous les matins avec des produits spéciaux.

Un commissaire demande quelle sera la hauteur des barrières prévues.

M. Fuchs répond qu'elles seront hautes de 1,8 m selon ses informations.

Ce commissaire demande si cela paraît suffisant.

M. Fuchs répond par l'affirmative.

Le même commissaire demande s'il serait possible d'installer des toilettes publiques ou des urinoirs pour limiter les odeurs.

M. Fuchs répond que ce sont des passages relativement étroits entre le préau central et le préau Lac avec des portes qui donnent sur des issues de secours. Il ne pense donc pas que ce sera possible.

Le commissaire demande s'il y a des éclairages automatiques au sein de ces passages étroits.

M. Fuchs répond qu'il y a des détecteurs qui s'allument durant la nuit lors des différents passages.

Audition de M. Philippe Egger, premier-lieutenant de la police cantonale de proximité, et de M^{me} Christine Camp, cheffe de service – commandante du Service de la police municipale (SPM)

M. Egger commence par dire que l'opération en lien avec l'activité délictuelle en matière de stupéfiants, respectivement le crack et tout ce qu'il y a autour, est poursuivie. Pour ceux qui habitent le quartier, il est facilement observable que la police mène des opérations dont certaines sont effectuées en collaboration avec d'autres service de police et ce, dans le but d'occuper le terrain. Ils ont, par ailleurs, travaillé vendredi passé en collaboration avec la police municipale, de 20 h à 4 h, à l'élaboration d'une opération où l'action était assez multiple, et ce en lien également avec les établissements publics et la population. L'opération a été un succès et le secteur a été bien pacifié avec des poursuites en fonction de ce qu'ils découvriraient comme infractions.

M^{me} Camp poursuit en rappelant les compétences de la police municipale notamment en matière de stupéfiants: ils sont en effet compétents pour la détention et la consommation des produits stupéfiants mais pas pour le domaine du trafic, raison pour laquelle ce type de collaboration rend complémentaires leurs compétences en la matière. Concernant la problématique des préaux des écoles qui les occupe aujourd'hui, c'est une problématique connue depuis bien avant l'apparition du crack. Elle rappelle qu'ils sont toujours présents à l'entrée et à la sortie des classes mais également au parascolaire, ce qui limite la commission des différentes infractions par leur présence dissuasive. Les infractions ne sont pas uniquement dues à du trafic de stupéfiants mais aussi à des nuisances comme l'urine ou toute autre déjection ou littering.

Un commissaire informe qu'il est pour l'utilisation des tasers s'agissant des dealers. Il demande quelle est la sanction subie en cas de deal.

M. Egger répond qu'ils ne sont là que pour dénoncer des infractions et que c'est auprès du Ministère public qu'il faut se renseigner pour les questions de peines encourues.

Ce commissaire en conclut qu'ils ne sont pas capables de punir ces individus sur place en les menottant et en les déplaçant vers un camp de réfugiés par exemple.

M. Egger n'est pas sûr d'être le public cible pour ce type de débat.

Le même commissaire indique qu'il fait partie d'une association africaine par sympathie et qu'il observe que ces individus sont hébergés de famille en famille sans adresse pour les retrouver, ce qui leur rend la vie plus facile en cas de délit.

Un commissaire revient sur les outils de dissuasion avec la présence uniformée de la police et demande ce qu'ils peuvent faire lorsqu'ils sont seuls, sans la

police cantonale ou la police de proximité, et qu'ils se retrouvent face à des personnes qui urinent devant eux par exemple.

M^{me} Camp répond qu'ils travaillent seuls en règle générale étant donné que c'est une police à part entière mais avec des compétences moins élargies que la police cantonale. Pour reprendre le cas de l'urineur, cela rentre dans le cadre de leurs compétences. Ils dénoncent donc la personne et émettent une contravention. Pour les problématiques qui sortent de leur domaine de compétence, ils sont en uniforme et ont le devoir d'agir par exemple face à un vendeur de drogues qu'ils interpellent et dénonceront directement à la police cantonale en amenant l'individu dans les locaux de police.

La commissaire en conclut qu'ils sont habilités à procéder à une interpellation pour ensuite remettre l'individu entre les mains de la police cantonale.

M^{me} Camp répond par l'affirmative.

Cette commissaire demande s'ils sont donc capables d'agir au moment où le trafic se déroule devant eux.

M^{me} Camp répond par l'affirmative.

La commissaire trouve ces propos intéressants dans la mesure où ce n'est pas ce qui a été rapporté par la magistrate en charge de la police municipale de la Ville lors de son audition car elle disait que la police municipale n'avait aucune compétence en matière de drogues. La commissaire a ensuite un certain nombre de questions qu'elle a posées à M. Egger par mail et demande s'il les a reçues.

M. Egger répond par la négative.

La commissaire demande alors s'ils collaborent régulièrement avec la police municipale et comment cette dernière collabore avec la police cantonale.

M. Egger répond qu'ils collaborent effectivement entre eux et ajoute qu'ils sont liés par un contrat de sécurité signé en début d'année par M^{me} la maire. Dans ce contrat, ils se lient l'un et l'autre par divers axes sur lesquels ils doivent agir. Enfin, dans le protocole d'accord, il est marqué dans un des paragraphes qu'ils doivent effectuer des échanges de renseignements et se coordonner en cas de problèmes.

M^{me} Camp confirme et ajoute qu'il existe différentes séances multipartites auxquelles son service prend part également afin d'essayer de trouver des solutions tous ensemble.

La commissaire a eu écho de certains agents de police de quartiers confrontés au deal, qu'il était très difficile de collaborer avec la police cantonale car elle demanderait souvent d'arrêter de les déranger pour du deal. Elle demande s'ils sont au courant de ce type de problématique et s'ils ont des solutions à apporter.

M. Egger se souvient très bien de cette question car elle a déjà été posée mais il a besoin d'exemples factuels car pour l'instant il ne s'agit pour lui que d'échos et de ressentis.

M^{me} Camp rejoint son collègue. En dehors de cela, ils ont eu un retour très positif des différents agents ayant effectué l'opération du vendredi passé et saluent l'excellente collaboration entre les services. Elle passe au minimum trois fois par année dans les différents postes de quartier pour avoir les ressentis de chacun et n'a pas ce type de retour, donc elle ne sait pas quoi répondre sans exemple factuel.

La même commissaire en vient désormais aux commerçants qui subissent aussi les nuisances dues au crack et qui ont peur que leurs appels ne soient plus du tout considérés une fois cette crise passée, étant donné que les policiers se déplaçaient très lentement avant l'émergence de ce problème.

M. Egger répond à la commissaire que ce n'est pas aussi simple que ce qu'elle a résumé car cela dépend du lieu. Il ajoute que la police a surtout dû adapter son mode d'intervention car ils travaillent désormais avec l'association Première Ligne et ont mis en place des formations pour sensibiliser les collaborateurs. Il insiste enfin sur le fait que l'appel est traité directement après réception.

M^{me} Camp ajoute que la zone des Pâquis a toujours été au centre des débats et des préoccupations de la police pour en faire une zone prioritaire d'engagement.

La commissaire demande si le poste des Pâquis à la rue de Berne 6 est fermé.

M. Egger répond par la négative mais l'informe qu'il y a cependant des travaux.

La commissaire demande si ces travaux engendreront une fermeture.

M. Egger répond que rien n'est prévu dans ce sens pour l'instant.

La commissaire ajoute enfin que la population a eu l'impression que le poste était fermé. Elle poursuit en revenant sur une intervention de M. Egger lors de son audition précédente. Citant le passage de l'intervention, elle demande à M. Egger s'il parlait des TSHM et des correspondants de nuit ou d'un troisième acteur non cité.

M. Egger répond que cela dépend de l'objectif visé. Il demande si la discussion à ce moment portait sur un acteur autre que le consommateur, dans ce cas, il serait possible d'imaginer les TSHM. Les correspondants de nuit seraient, quant à eux, déployés pour les nuisances nocturnes par exemple.

Une commissaire demande quel est le constat que leurs équipes ont pu faire par rapport à l'accueil de la population et comment les enfants les ont perçus.

M^{me} Camp répond qu'ils ont un contact assez facile avec les enfants car la police municipale n'est pas porteuse d'une arme à feu, et elle ajoute qu'ils interviennent tous les ans durant un cours de 7P HarmoS pour présenter leurs compétences et effectuer un travail de prévention. Les enfants voient aussi leurs visages tous les jours à la sortie des cours, ce qui les familiarise aussi beaucoup à ce corps de métier.

M. Egger ajoute que la police fait partie du décor du quartier et se mélange avec la population.

Une commissaire rebondit sur l'opération du vendredi passé et demande s'ils ont arrêté des dealers et/ou consommateurs.

M. Egger répond par l'affirmative. Comme il l'a déjà dit, le but est de se déplacer et de dénoncer les infractions qu'ils constatent.

Un commissaire demande quelles sont les forces qu'ils peuvent mettre en place dans ce secteur hors opérations spéciales.

M^{me} Camp rappelle que le secteur municipal de la Ville de Genève se compose de huit postes de quartiers répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville avec un certain nombre d'agents par poste. Concernant les horaires, ces agents travaillent en patrouille sur le territoire des Pâquis du dimanche au mercredi de 6 h à minuit et du jeudi au samedi de 6 h à 3 h, horaires qui sont identiques sur l'ensemble du territoire.

M. Egger ajoute que la police cantonale a deux dispositifs ancrés sur le territoire «Centre-ville-Rive droite», dont la police de proximité avec le poste de Cornavin ainsi que le poste des Pâquis qui assure le vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Une commissaire demande s'ils font des ateliers créatifs afin de développer leur manière de travailler.

M^{me} Camp répond que l'objectif de la police de proximité est de trouver des solutions qui émergent de la population en organisant par exemple des rencontres avec des associations des habitants qui sont porte-parole des problématiques des habitants d'un quartier, et ce afin de mettre en place des solutions.

La commissaire demande s'ils font des workshops entre eux.

M^{me} Camp répond qu'ils font plutôt des séances multipartites afin de trouver des solutions qui conviennent à tous pour résoudre les problèmes rencontrés.

M. Egger ajoute que la police cantonale s'inscrit dans la même philosophie.

Le président revient sur le problème du préau avec la présence de la police qui a visiblement porté ses fruits. Il demande quelles sont les manœuvres à prendre

pour la suite de cette intervention particulière, et le cas échéant, quels sont les signaux qui montrent qu'il faut intensifier ou réduire cette surveillance.

M. Egger répond qu'ils sont tous très attentifs à ce phénomène car ils sont réactifs et adaptent le dispositif en fonction des besoins. Il ajoute qu'ils resteront tout aussi réactifs et attentifs dans le futur et l'informe qu'il y a également d'autres acteurs qui essaient de trouver des solutions à ce problème.

M^{me} Camp ajoute qu'ils ne pourront pas résoudre la problématique des stupéfiants à eux seuls mais qu'ils essaient d'articuler les interventions en fonction de l'évolution de la situation en déplaçant par exemple les forces là où le besoin s'en ressent.

Le président demande comment ils voient les prochaines semaines ou mois par rapport à la dynamique du quartier ou de l'école précisément.

M. Egger n'a pas de réponse concrète mais ils s'adapteront à la situation car ils ne sont pas seuls maîtres de cet enjeu.

Une commissaire demande si la mise en place de la barrière de 1,8 m empêchera les intrusions nocturnes au sein du préau.

M^{me} Camp répond que cela diminuera fortement les intrusions mais certains individus trouvent toujours le moyen de contourner un obstacle. Il y a ici plusieurs acteurs à prendre en compte *in actu*, d'une part l'aspect répressif de la police, l'aspect prise en charge et enfin la prise en charge de ces toxicomanes et de leur santé.

Un commissaire demande s'ils ont déjà fait face à des armes lors d'interpellations.

M. Egger n'a pas de réponse toute faite à donner car cela dépend des cas mais il précise que la police met en place des processus afin de s'assurer que l'interpellation se fasse dans des conditions sécurisées.

Une commissaire demande à M^{me} Camp combien de fois par an son équipe procède à des interpellations dans le cadre d'un trafic et si ses agents sont confrontés à des armes de la même manière que ceux de M. Egger étant donné qu'ils ont ces prérogatives.

M^{me} Camp répond que le terme prérogative signifie la compétence de poursuivre une infraction pénale, ce qu'ils n'ont pas pour le trafic de stupéfiants car leurs compétences s'arrêtent à la consommation et à la détention de stupéfiants. En revanche, ils peuvent geler une situation en intervenant pour protéger une victime s'il y en a une pour ensuite remettre le dossier à la police cantonale. Revenant à sa question, elle ne peut pas lui transmettre ce genre d'informations mais ils ont les mêmes problématiques que la police cantonale à ce sujet.

M. Egger ajoute qu'ils ont une formation commune en termes de tactiques et techniques d'interventions, ce qui donne déjà un bout de réponse. La différence est le moyen engagé.

Cette commissaire demande combien de gels de situations ils ont menés autour du préau durant cette année.

M^{me} Camp répond qu'elle n'a pas les chiffres en tête.

La commissaire propose de lui poser la question par écrit.

M^{me} Camp acquiesce.

La même commissaire demande s'ils ont des conseils à donner sur la végétation à utiliser pour l'aménagement du préau côté rue.

M. Egger ne saurait lui répondre mais lui propose de s'adresser au SEVE. Il s'engage cependant à trouver quelqu'un avec qui la mettre en relation au sein de son service afin de répondre à sa question.

Un commissaire a remarqué que le poste de la rue du Stand est actuellement fermé.

M^{me} Camp répond que le guichet est fermé au public à partir de 17 h mais que les agents travaillent selon l'horaire précédemment cité. A la fermeture des postes, il est également possible de faire appel à la centrale d'engagement au 022.418.22.22.

Une commissaire demande comment se déroulent les patrouilles et s'ils sont présents constamment autour du préau.

M^{me} Camp répond qu'ils sont effectivement présents le soir et la journée, le but étant que les élèves arrivent le matin avec un préau propre et débarrassé de personnes indésirables.

Audition de M^{me} Agnès Denis-François de la MdQ des Pâquis et visite

Visite du local ados

Le président demande à quel moment cette salle ferme.

M^{me} Denis-François répond que cette salle ferme à 19 h en semaine et plus tard le vendredi, vers 22 h 30. Elle précise que l'accès à cette salle se fait exclusivement depuis le préau central.

Une commissaire demande s'il y a beaucoup d'adolescents qui y viennent pour manger.

M^{me} Denis-François répond par l’affirmative et ajoute que ce local offre un accueil libre, qui ne nécessite pas d’autorisation des parents. Cet accueil est prévu jusqu’à l’âge de 18 ans, mais il n’est plus accessible après 18 ans, raison pour laquelle plusieurs jeunes adultes trouvent place au sein du préau le soir.

Le président en conclut que la fermeture du préau doit avoir lieu après la fermeture de la salle.

M^{me} Denis-François répond par l’affirmative.

Une commissaire demande si elle sait que l’école devra fermer de 22 h à 7 h du matin ou si elle a eu des informations différentes.

M^{me} Denis-François a eu vent des mêmes informations.

Une commissaire demande s’ils ont été consultés pour ces horaires de fermeture.

M^{me} Denis-François répond qu’ils ont participé à la concertation pour l’aménagement et la rénovation des préaux mais elle n’a appris cette information de fermeture qu’au travers de la presse.

Une commissaire demande s’il est nécessaire de laisser le préau ouvert pour les jeunes durant l’été.

M^{me} Denis-François répond par l’affirmative car le futur aménagement du préau sera l’un des seuls endroits du quartier végétalisé et donc à l’abri de la chaleur. Cet espace a été conçu pour tous les types d’habitants, les familles aussi bien que les jeunes.

Visite de la Traverse

Un commissaire demande si la MdQ gère la mise à disposition de la salle.

M^{me} Denis-François répond par l’affirmative. La salle est également utilisée pour la programmation culturelle de la MdQ.

Une commissaire se rappelle avoir fêté le nouvel an dans cette salle en étant adolescente et se demande si ce type de mise à disposition est toujours d’actualité.

M^{me} Denis-François répond qu’elle n’a pas eu l’occasion d’assister à de tels évènements en quatre ans.

Une commissaire demande s’ils ont des soirées qui terminent plus tard que 22 h 30.

M^{me} Denis-François répond que c’est le cas plusieurs fois par année. Par exemple qu’un évènement de type festival a pris fin récemment aux alentours de 2 h 30.

Visite de la sortie de secours

Le président en conclut qu'il n'y a pas de solution dans le cas où l'école fermerait ses portes à 22 h 30.

M^{me} Denis-François répond qu'il n'y a en effet pas de solution à moins de garder le portail ouvert, ce qui n'est pas envisagé. Elle ajoute que les jeunes savent cependant comment rentrer lorsque les lieux sont fermés, notamment par les parkings en dessous de l'école.

Une commissaire se demande alors dans quel but fermer le préau sachant que les jeunes auront toujours des moyens d'y accéder.

Suite de la séance et de l'audition

Le président résume en disant qu'il y a une salle de spectacles qui a des horaires allant au-delà des horaires de fermeture du préau, avec une sortie de secours utilisée uniquement en cas d'urgence et qui nécessite d'avoir une ouverture du préau pour l'évacuation en cas d'incendie.

Une commissaire demande qui est en charge du nettoyage de la sortie de secours qui est imprégnée d'une odeur d'urine absolument abominable.

M^{me} Denis-François répond qu'il n'y a aucun service qui se charge de cette zone qui est entre deux et cela concourt à la frustration de beaucoup de Pâquisards car ils ne sont pas aidés lorsqu'ils le demandent.

Une commissaire demande quelle régie s'occupe de ce parking.

M^{me} Denis-François répond qu'il s'agit d'un parking de la Ville, donc géré par la Gérance immobilière municipale (GIM).

La commissaire demande pourquoi la GIM ne nettoie pas les escaliers puisque c'est sa sortie de secours.

M^{me} Denis-François répond qu'elle l'ignore.

Un commissaire demande s'il serait possible de permettre des ouvertures retardées et ponctuelles en fonction des événements et s'il y a d'autres alternatives qui permettraient d'assouplir les horaires.

M^{me} Denis-François répond que le nombre d'événements est relativement variable d'une année à l'autre avec par exemple les fêtes de quartier qui débordent assez tardivement le vendredi et le samedi soir. Elle pourrait donc imaginer des ouvertures retardées et ponctuelles qui devraient dans ce cas être mises en place moyennant une autorisation spéciale.

Une commissaire demande si ce sera à elle de vider le préau dans ce cas étant donné qu'il sera fermé de tous côtés.

M^{me} Denis-François répond par la négative, puisque les animateurs de la MdQ n'ont pas les prérogatives de fermeture ni de la sécurisation des préaux.

Le président demande s'ils voient, en tant que gestionnaires de la MdQ, une solution réaliste sans investir de gros moyens dans le cas d'une fermeture effective.

M^{me} Denis-François répond que la solution envisageable pour elle serait la non-fermeture car dans le cas contraire, cette décision poserait énormément de problèmes pour la MdQ car certaines activités proposées seront plus compliquées à organiser ou pourraient disparaître en raison des horaires, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Le président demande s'il serait possible de lister tous les problèmes que pose cette fermeture du préau.

M^{me} Denis-François répond qu'elle leur transmettra un document complet à ce sujet.

Une commissaire se dit un peu triste de la situation à laquelle M^{me} Denis-François est confrontée sans solutions car elle se retrouve dos au mur. Elle demande ensuite si le dialogue avec les autorités de la Ville est fructueux afin de pouvoir négocier les horaires lorsque cela serait nécessaire.

M^{me} Denis-François répond qu'ils ont de bonnes relations avec leurs contacts, la Ville et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et qu'elle sera entendue à ce propos. Elle pense que les habitants se mobiliseront également à ce sujet car ils n'accepteront pas les fermetures ou des réductions de services.

La commissaire demande quel est l'avis des habitants à ce sujet et si elle sent que les jeunes ressentent une sorte d'abandon, ce qui dans ce cas se traduirait par un problème de société.

M^{me} Denis-François répond que les adolescents ne fréquentent pas les jeunes au coin de la MdQ, qui eux ne sont pas des adolescents mais bien des adultes. Ces derniers ont été adolescents aussi et sont attachés au quartier, d'où leur présence fréquente au sein de ces lieux par manque d'autres lieux d'accueil. Le projet de rénovation des préaux a été conçu pour bénéficier à toutes les tranches d'âge d'habitants, adultes et jeunes afin d'apporter un petit îlot de fraîcheur.

Une commissaire aimerait savoir si ce sont essentiellement les jeunes qui urinent dans le préau.

M^{me} Denis-François répond qu'elle ne sait pas mais pense qu'il faudrait demander aux TSHM qui sauront mieux lui répondre. Elle pense cependant qu'il s'agit d'utilisateurs des préaux ou des rues avoisinantes, probablement très tard dans la nuit. Elle rappelle que les associations ont demandé depuis des années

des infrastructures élémentaires de type WC public ou poubelles à proximité de l'école.

La commissaire demande si M^{me} Denis-François imagine une occupation nocturne du préau Lac par la population, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M^{me} Denis-François répond par l'affirmative et c'est ce que les associations du quartier attendent pour donner vie à certains tronçons de rues et apprendre aux jeunes à devenir plus civils. Elle ajoute que la frustration de la population est énorme car ils savent que la fermeture du préau ne résoudra certainement pas l'entièreté du problème. Les Pâquisards sont prêts à dialoguer mais il n'existe pas une solution toute faite car il faut travailler ensemble afin de trouver un ensemble de solutions qui soit plus adéquat.

Une commissaire a cru comprendre de la part de M. Fuchs que ce projet contenait une bonne partie de la population.

M^{me} Denis-François connaît bien M. Fuchs et sait que cela fait de nombreuses années qu'il se bat et réclame des changements dans ce quartier. Elle ne pense donc pas qu'il remet en question le travail des associations. Cela ne contente pas tous les habitants. Une bonne partie des associations d'habitants sont contre tout rehaussement des barrières ou la fermeture des préaux.

Discussion de la commission sur la suite des travaux

Le président demande aux commissaires s'ils ont des propositions d'auditions.

Une commissaire attend des réponses des maisons de quartier et de M. Egger. Elle n'a pas de demande d'audition et propose d'attendre les différentes réponses avant de voter.

Un commissaire relève qu'il est tout à fait regrettable de retarder ces travaux sous prétexte qu'ils attendent des réponses écrites car ils font perdre du temps à la population.

Une commissaire est de cet avis et souhaiterait voter ce soir étant donné qu'elle a eu les réponses qu'il fallait.

Un commissaire ajoute que la police n'a pas répondu à sa question par rapport aux condamnations car ce n'est pas de leur ressort mais il faudrait changer beaucoup de choses à ce niveau comme il l'a déjà dit. Il est d'accord avec la proposition de la commissaire qui attend des réponses à ses questions mais les prie de passer rapidement aux votes car cet objet traîne en longueur.

Une commissaire préfère attendre les différentes réponses et voter après les vacances afin de se laisser un temps de réflexion.

Une commissaire répond que travailler plus de deux heures sur cette problématique ferait honneur aux habitants car il faut prendre le temps de faire de bons aménagements.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de voter cet objet en renvoyant la quatrième délibération pour en faire un autre objet.

Un commissaire répond qu'il faudrait donc créer un amendement qui proposerait de supprimer la quatrième délibération.

Une commissaire en conclut que c'est uniquement cette quatrième délibération qui pose problème pour l'instant car son groupe tient à régler cette problématique et elle trouve que la première partie de cet objet et la quatrième invite sont deux sujets différents.

Un commissaire n'est pas sûr de la nécessité d'attendre les différentes réponses avant de voter car cela peut durer des semaines.

Le président rappelle qu'il n'y a actuellement plus d'urgence et propose d'attendre ces réponses. Il suggère alors de mettre ce vote à l'ordre du jour de la séance du 9 novembre prochain.

Séance du 9 novembre 2022

Discussion

Le président rappelle que des questions ont été envoyées à la police cantonale et municipale. Il propose à la commissaire qui a les a rédigées de lister les questions destinées aux autres services afin de les valider et de les envoyer.

La commissaire répond qu'elle a repris toutes les questions qui avaient été énoncées pendant la commission et auxquelles M^{me} Camp et M. Egger n'ont jamais répondu par écrit. Elle a donc renvoyé ces questions par écrit pour y rajouter par la suite des questions supplémentaires sur ce qu'ils ont évoqué pendant les auditions; questions qu'il faudra donc valider ce soir. Ensuite, elle a repris les questions des associations qui n'ont pas eu de réponses et les a renvoyées à M^{me} Bonfanti et à M. Jornot. De surcroît, elle a également envoyé des questions au Service d'incendie et de secours (SIS) car la MdQ a évoqué le fait qu'ils ne savaient pas comment gérer l'idée que le public sorte dans un espace fermé. Enfin, elle s'est aussi permis d'envoyer des questions à la GIM afin de leur demander pourquoi ils ne nettoyaient pas la sortie de secours.

Un commissaire n'a pas de souci à prendre acte des questions restées sans réponse mais ne pense pas qu'elles puissent être transmises au nom de la commission car il n'y adhère pas particulièrement.

Le président rappelle que la majorité de la commission doit être d'accord pour envoyer ces questions et qu'ils sont pour l'instant au stade de la discussion.

Une commissaire revient sur les odeurs d'urine et annonce qu'elle a demandé à M. Gomez si son service avait une convention avec la Traverse afin de savoir qui se devait d'entretenir l'issue de secours. Ce dernier a répondu qu'il ne savait pas mais qu'il allait s'intéresser à la question.

Le président propose donc de passer à la relecture des questions répertoriées.

La commissaire relit les questions qui leur ont été envoyées par mail:

Questions posées lors de l'audition ou par mail restées sans réponse

1. Combien d'arrestation pour deal de crack ont été faites cette année? les années précédentes?
2. Quelles ont été les opérations de police depuis ces 15 dernières années afin de chasser le deal de l'école?
3. La végétation du parc du Seujet était un problème car les dealers pouvaient cacher facilement de la drogue dedans, un travail a été effectué il y a quelques années afin qu'une végétation différente soit plantée pour compliquer les caches des dealers. Dans le cadre de la végétalisation du préau des Pâquis, nous serions intéressés de savoir si nous devons tenir compte de ce problème et demander à planter certaines espèces de plantes plutôt que d'autres. Le retour d'expérience des équipes de ce secteur nous serait utile. Pouvez-vous nous en faire rapport?
4. Combien de fois ces cinq dernières années les agents municipaux ont-ils appelé la police cantonale pour des interventions concernant du deal aux Pâquis?
5. Combien d'appels recevez-vous par an de la part des commerçants et des habitants pour du deal?
6. Combien d'arrestations pour deal d'autres substances ont eu lieu cette année, les années précédentes autour du préau?
7. Pouvez-vous nous faire parvenir les statistiques de saisie de drogue dans les préaux des Pâquis, et dans le secteur entourant les préaux? (comme demandé par la MdQ)

Questions pour la GIM

1. Nous avons appris en audition que la sortie de secours de la MdQ des Pâquis appartient à la GIM. Les odeurs d'urine dans cet espace sont insoutenables. Avez-vous conscience du problème? Comment allez-vous le résoudre?

Questions pour le SIS

1. Une sortie de secours de la MdQ des Pâquis débouche dans le préau central de l'école. Les spectacles de la MdQ peuvent accueillir jusqu'à 300 personnes. La fermeture du préau à partir de 22 h 30 est effective depuis quelques jours. La fermeture du préau la nuit est-elle compatible avec la sortie de secours actuelle en cas d'incendie? Sachant que certaines soirées finissent plus tard que les horaires de fermeture du préau, avez-vous été consultés concernant la fermeture de ce préau? Les barrières installées tout autour de l'école compliqueront-elles les interventions en cas d'incendie?

Une discussion animée a lieu sur la nécessité de voter la proposition PR-1501 le soir même. Il en résulte que le vote se fera sans plus tarder. Les questions ci-dessus sont soumises au vote de la commission de même qu'une proposition d'amendement socialiste visant à supprimer la quatrième délibération de la proposition PR-1501.

Votes

Vote sur les questions proposées par une commissaire du Parti socialiste au SIS.

Par 5 non (1 MCG, 1 UDC, 1 PLR, 2 LC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 5 abstentions (2 Ve, 1 EàG, 2 PLR), les propositions de questions sont refusées.

Vote sur les questions proposées par une commissaire du Parti socialiste à la GIM.

Par 4 oui (S) contre 3 non (UDC, PLR, MCG) et 7 abstentions (3 Ve, 1 EàG, 2 LC, 1 PLR), les propositions de questions sont acceptées.

Vote sur la question posée à M^{me} Bonfanti relative aux statistiques de saisie de drogue dans les préaux.

Par 6 non (1 EàG, 1 UDC, 1 PLR, 2 LC, 1 Ve) contre 4 oui (S) et 5 abstentions (2 Ve, 1 MCG, 2 PLR), la proposition de question est refusée.

Proposition de question posée à M. Jornot relative aux arrêtés de territoires.

Par 8 non (1 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 2 LC, 1 EàG, 1 Ve) contre 4 oui (S) et 3 abstentions (2 Ve, 1 PLR), la proposition de question est refusée.

Le président demande s'ils souhaitent avoir les réponses par écrit.

Le commissaire d'Ensemble à gauche répond par l'affirmative.

Prises de positions et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical trouve vraiment dommage de se positionner contre cet objet juste à cause de certaines positions dogmatiques sur la problématique du préau. Il s'agit ici d'un beau projet qui pourrait être voté à l'unanimité de cette commission.

Une commissaire du Centre est favorable à cette proposition qui correspond aux valeurs du parti mais c'est avec regret qu'ils la refuseront car ils ont toujours soutenu la fermeture du préau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe a déjà rédigé une motion en 2016 pour la clôture de ce préau qui a été refusée. Aujourd'hui, tout le monde était d'accord de le fermer mais c'est encore une fois le dogmatisme qui l'emporte et la volonté du peuple est bafouée.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que l'objectif principal de cette proposition est la rénovation du préau et non pas sa fermeture qui n'est de loin pas essentielle à cet objet.

Un commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'il n'a pas voté par dogmatisme mais bien au terme d'une réflexion.

Un commissaire du Centre rebondit sur les propos de la commissaire socialiste car le budget de cette proposition cible prioritairement la fermeture du préau.

Une commissaire du Parti socialiste se réjouit que la commission avance sur cette question de la réfection du préau côté lac et de sa végétalisation. Tous les aménagements qui ont été faits dans ce préau et qui sont dans ce projet ont été validés par l'APEP et des associations en lien avec l'utilisation de ce préau. Le Parti socialiste se réjouit donc que ce projet citoyen aboutisse. Le Parti socialiste s'oppose néanmoins à la fermeture du préau des Pâquis. Il souligne enfin que les problèmes de drogue du quartier des Pâquis sont une constante préoccupation et qu'il faudra trouver des solutions pour que la cohabitation entre la drogue et les habitants se passe au mieux et loin des enfants.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre précise que les deux magistrates qui ont plaidé pour la clôture du préau en 2016 étaient M^{me} Kitsos et M^{me} Barbey-Chappuis.

Une commissaire des Vert-e-s indique que les membres de son groupe sont d'accord d'aller de l'avant avec la rénovation du préau et ont décidé qu'il fallait voter ce soir en laissant de côté la quatrième délibération qu'ils considèrent désormais comme moins prioritaire.

Proposition d'une commissaire du Parti socialiste pour enlever la quatrième délibération qui vise à fermer le préau.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), la proposition est acceptée.

Le président, du Parti socialiste, est d'accord de voter le reste de cette proposition si la quatrième délibération est retirée car cela permettra d'avancer.

Vote sur la proposition PR-1501 ainsi amendée.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (1 UDC, 3 PLR, 2 LC), la proposition ainsi amendée est acceptée.

Une commissaire du Centre annonce un rapport de minorité.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce un rapport de minorité.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

Proposition PR-1501 amendée votée par la commission:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 244 800 francs destiné à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 3 324 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 500 francs destiné à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 135 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 323 100 francs destiné à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 323 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 323 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Le projet de délibération IV est supprimé via un amendement accepté par une majorité de la commission.

Annexes:

- rapport de la commission de travail de juin 2013
- concertation avec le groupe de travail préaux Pâquis-Centre du 22 juin 2021
- lettre ouverte au Conseil d'Etat et au Conseil administratif
- synthèse finale présentation Miind du 29 avril 2022
- pétition APEP Pâquis 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRAVAIL
« PREAU ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE »



Juin 2013

Historique

Suite à un courrier envoyé par 2 habitants du quartier à Mme Esther Alder (conseillère municipale) demandant la fermeture du préau en dehors des horaires scolaires suite aux différentes problématiques relevées (insalubrité, bruit, ...), et en référence avec les nombreuses interventions de l'Association des Parents d'Elèves des Pâquis (APEP), de diverses associations de quartier (entre autres « Survivre Aux Pâquis » – SURVAP), de la pétition ayant débouché sur le rapport de la commission des pétitions sur la pétition « Pour des préaux sûrs et sécurisés : fermeture nocturne pour une utilisation diurne » (P-262 A) et de courriers de l'APEP et du Conseil d'Etablissement de Pâquis-Centre à M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du Département de la Sécurité, la Ville de Genève a décidé de réunir les différents utilisateurs du préau ainsi que les principaux acteurs de la vie du quartier afin de faire un état des lieux de la situation et, dans un second temps, de proposer des pistes permettant de réguler les difficultés.

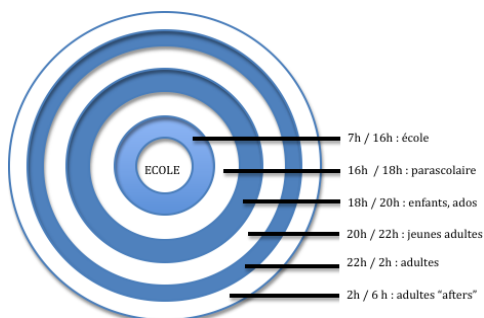
M. François KUNZ (Service des Ecole de la Ville de Genève) a présidé cette commission qui était composée des membres suivants :

- | | |
|------------------------|---|
| – Mme Sara MARZI | (TSHM – DEJ) |
| – Mme Leonore PERREARD | (Dir. Maison de Quartier des Pâquis) |
| – Mme Luis PAZ | (UAC Pâquis) |
| – M. Gilles FORSTER | (Association des parents d'élèves des Pâquis) |
| – M. Guy VALENCE | (SURVAP – Survivre Aux Pâquis) |
| – M. Joël FUCHS | (Dir. Etablissement de Pâquis-Centre) |

La commission s'est réunie 10 fois : 15 mars 2012, 4 juin 2012, 8 novembre 2012, 11 mars 2013, 26 mars 2013, 9 avril 2013, 23 avril 2013, 6 mai 2013, 13 mai 2013 et 10 juin 2013.

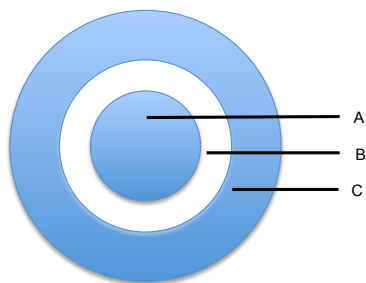
Les premiers constats ont relevé que si, dans la journée, sur le temps réservé à l'école, il n'y avait pas de problèmes majeurs à relever, cela changeait depuis le début de soirée, principalement depuis 22 heures.

Suite aux premiers échanges entre les membres de la commission, nous avons pu établir un profil d'utilisateurs en fonction de l'horaire de la journée.



A partir de ce premier constat, 3 grandes tranches d'utilisateurs ont été finalement définies :

- | | |
|----------------|---|
| A) 7h > 18h : | école, parascolaire |
| B) 18h > 22h : | Ados, Maison de Quartier (jusqu'à 19h), puis jeunes adultes du quartier |
| C) 22h > 6h : | adultes du quartier, passants, clients des établissements publics. |



La tranche horaire 22h > 6h est indéniablement la tranche où sont recensées les plus grandes difficultés.

La commission de travail a souhaité alors auditionner les différents utilisateurs et partenaires gravitant autour du préau de Pâquis-Centre.

Ces auditions ont été menées entre le 26 mars et le 13 mai 2013.



Ludothèque des Pâquis (M. David Abbet - ludothécaire)

La présence de la ludothèque au centre du complexe de Pâquis-Centre est un point très positif. La ludothèque est un peu en retrait du préau. Le préau est très peu utilisé, ne se prêtant pas bien aux activités proposées par la ludothèque. Les activités ont lieu principalement à l'intérieur. Les quelques fois où des activités sont proposées dans le préau, il n'y a jamais eu de problème.

La ludothèque ne dispose pas de jeux pour l'extérieur, par manque de place pour les stocker.

Les principales incivilités sont recensées principalement le samedi matin, où les déchets et autres restes de la vie nocturne jonchent le préau et les espaces couverts vers les portes d'accès à la ludothèque. Les poubelles débordent et parfois des personnes finissent la nuit sous le préau couvert. Comme le préau n'est pas nettoyé le samedi, cela pose parfois problème lorsque les jeunes enfants arrivent avec leurs parents.

Il n'a pas été constaté de tension entre les utilisateurs du préau et les personnes venant à la ludothèque. Cela dit, les activités se terminent à 18 heures.

M. Abbet n'est pas pour la fermeture du préau. Il remarque que le préau est occupé d'une mauvaise manière à certains moments de la journée (dès 21 heures). Le manque d'éclairage est un souci. Pour M. Abbet, le manque de lumière appelle les incivilités.

Pour lui, la mise à disposition de jeux d'extérieur (échecs, marelle, ...) n'est pas forcément une solution pour permettre une utilisation plus positive du préau.



GIAP (parascolaire) (M. Eric Branche – responsable de secteur)

M. Branche relève qu'il n'y a quasiment pas de problèmes durant les heures d'utilisation, mis à part quelques jeunes adultes venant fumer dans le préau.

L'épisode du mois de juin (présence de dealers dans le préau durant les heures du parascolaire) ne s'est pas répété. L'opération « School », menée conjointement par la police cantonale et les APM a permis de résoudre cela. La situation est maintenant sous contrôle.

Le préau central est relativement peu utilisé pour les activités du GIAP. Il est surtout utilisé par des enfants qui ne viennent pas aux activités parascolaires.

Un problème relevé est la passation de pouvoir sur le terrain de foot entre les enfants et les jeunes adultes. Bien souvent, les enfants doivent céder le terrain.

Le GIAP participe à la mise sur pied du projet de la place du temple. L'idée est d'occuper ce nouveau lieu et d'y proposer un accueil libre.

Au niveau des nuisances, il est relevé les odeurs d'urine et les déchets. Toutefois, en semaine, grâce aux efforts déployés chaque matin pour le nettoyage du préau, cela ne pose pas problème. Par contre, les fins de semaines, cela reste une problématique récurrente.

L'état du préau est également un problème pour M. Branche. Que cela soit au niveau du revêtement ou de l'aménagement, des travaux sont indispensables. Il serait également intéressant de voir comment les différentes zones de jeux (terrain de foot, de basket, ...) peuvent être mieux délimitées.

Pour le GIAP, mis à part peut-être pour le terrain de foot, la cohabitation avec les adolescents et les jeunes adultes ne pose pas de problème. La plupart du temps, les jeunes se tiennent plutôt vers la maison de quartier.

Pour M. Branche, les constats sont les suivants :

- préau central de Pâquis-Centre peu convivial et peu sympathique
- ambiance glauque des préaux couverts
- difficile pour les enfants de s'approprier le préau dans son état actuel.

La réflexion devrait se porter sur les 2 axes suivants :

- environnement, aménagements
- créer le lien entre les différents utilisateurs du lieu.

Dans les remarques qui lui remontent des parents, il est relevé le manque de lumière (principalement le soir lorsque les enfants sortent du parascolaire). Il y a aussi la difficulté de dialoguer avec les jeunes adultes qui occupent le préau.

Parents d'élèves (M. Thierry Leu, Mmes Gmür, Schnyder et Vonlanthen)

M. Leu signale que, pour les habitants « riverains » des préaux (Pâquis-Centre et Zurich), les nuits sont difficiles. Si, jusqu'à 23 heures, les préaux sont utilisés par les jeunes jouant au foot ou au basket, dès 23 heures, il est annexé par les dealers puis par les clients sortant des bars et boîtes de nuit et qui viennent s'installer dans le préau pour les « afters ». Certains de ces « afters » peuvent durer jusqu'aux premières heures de la journée, et les préaux sont laissés dans un état de saleté avancé.

Dès les beaux jours, la situation devient vraiment problématique.

Pour M. Leu, la fermeture du préau se pose effectivement.

Au niveau des nuisances, le nettoyage est essentiel.

Par rapport au préau de Pâquis-Centre, l'état du bâtiment, l'ambiance glauque qui se dégage du préau, l'environnement immédiat de l'école ne donnent pas envie de se réapproprier les lieux. Il est nécessaire de lui redonner une âme, une ambiance qui donnent envie aux habitants du quartier et aux enfants d'investir le lieu.

Cela doit être un axe prioritaire pour la commission.

Pour Mme Gmür, la cohabitation entre enfants et adolescents est intéressante : apprentissage du partage de l'espace, décloisonner l'école, favoriser des synergies. Mais qui peut être responsable de garantir cette cohabitation ? Parascolaire ? Maison de quartier ? Parents ?

Au niveau des pistes à développer, Mme Gmür suggère l'idée d'« habiter » le préau, le faire vivre, trouver des synergies entre la Maison de Quartier, les associations, le parascolaire, les parents, ...

Elle se positionne fermement contre la fermeture du préau, fausse bonne idée n'apportant pas de solution. Il est beaucoup plus porteur de travailler en amont. Il est primordial de trouver d'autres moyens, plus positifs et constructifs.

Au niveau des nuisances diverses (déprédations, salissures, ...) que peut-on faire face à cela ? Rondes de police, TSHM, ... Heureusement, ajoute-t-elle, que tous les matins le préau est nettoyé.

Mme Vonlanthen n'a pas observé quant à elle des difficultés de cohabitation dans le préau de la rue de Zurich.

En semaine, le préau est propre (nettoyé chaque matin). Restent néanmoins les odeurs d'urine. Pourrait-il y avoir des WC publics à proximité ?

Au niveau des salissures, le week-end, cela est bien plus difficile. Les parents et les enfants hésitent à utiliser le préau car il devient dangereux (bouteilles vides, bris de verre, ...)

Par contre, la nuit, la fréquentation du préau est bien plus problématique, plus particulièrement en fin de semaine.

Pour Mme Schnyder, la présence de jeunes adultes venant fumer des joints dans des périodes réservées à l'école est un problème. Selon elle, il faudrait mieux communiquer sur les heures d'accès.

Délégation à la jeunesse (DEJ) (M. Alain Mathieu – adjoint de direction)

M. Mathieu fait partie du groupe de travail « préaux » de la Ville de Genève.

Pour M. Mathieu, les problèmes qui remontent à la direction de la DEJ sont les suivants :

- utilisation « non citoyenne » des préaux (qui concernent tous les préaux des Pâquis)
- deal
- vie nocturne.

En ce qui concerne le problème du deal, même si la DEJ y a accès et s'en occupe, il devrait s'agir ici d'un travail de prévention primaire mené, selon M. Mathieu, par l'Etat et le SPMi.

La DEJ se tourne plus actuellement vers la promotion de la vie saine en mettant sur pied des actions et des activités permettant aux jeunes de venir faire du sport. Une réflexion a été conduite à propos du mobilier urbain (urban workout).

Pour que la problématique des jeunes adultes puissent évoluer positivement, il faudrait, pour M. Mathieu, revenir à la tolérance des années 80. Aujourd'hui, les plaintes contre les jeunes et le bruit sont en perpétuelle augmentation. L'intolérance est devenu le mode d'interaction privilégié avec les jeunes.

Pour lui, en leur laissant plus de place, en les laissant respirer, nombre de comportements et d'attitudes non citoyens disparaîtraient. Mais cela ne signifie pas non plus leur laisser faire n'importe quoi.

Au niveau de la problématique des préaux des Pâquis, l'addition des forces de tous les acteurs peut permettre de réussir ce challenge. Il faut bien sûr des moyens, (un second TSHM ne serait pas superflu). Mais avant de parler « argent », il faut parler des besoins des jeunes.

Il faut également travailler au contact des jeunes avec la population. Des actions avec les EMS peuvent être très intéressantes et apportent beaucoup.

Au niveau des petits jobs avec les ados, c'est envisageable par la DEJ. Il existe déjà quelques expériences qui fonctionnent, mais l'encadrement est indispensable.

La question des publics différents qui se côtoient dans l'école (4 à 20 ans) est un état de fait. A l'origine du projet Pâquis-Centre, cela était très positif.

La rocade entre les 2 lieux de la Maison de Quartier des Pâquis (les enfants à Pâquis-Centre et les ados à Châteaubryant) pourrait être une solution pour créer une unité des utilisateurs à Pâquis-Centre. Toutefois, cette rocade présente le risque très présent de créer un ghetto pour les ados, ce qui serait contre-productif.

Jeunes du quartiers (MM Oscar Marques, Ozgur Yurttas et Issam Chraïet).

Pour les jeunes, le préau de Pâquis est d'abord un lieu de passage. C'est également leur point de ralliement. La plupart d'entre eux ont suivi leur scolarité dans l'école de Pâquis-Centre. Ils s'y donnent rendez-vous dès 18 heures, fument un peu et boivent. Dès 22 heures, les lieux sont investis par les dealers et dès minuit, l'occupation du préau n'est pas le fait des jeunes du quartier.

Ils ne se sentent pas particulièrement chassés par les dealers, mais leur présence les agacent.

Ils estiment être beaucoup contrôlés par la police qui leur dit qu'il y a trop de plaintes.

Pour eux, la problématique du préau ne vient pas d'eux. Tout le monde peut y passer et y laisser des débris, voire y pisser dans les coins. Ils pensent que nous ne pourrions pas faire grand chose par rapport à cette problématique.

Ils proposent que des WC puissent être installés, mais reconnaissent également que si les gens ont décidé de pisser ailleurs, cela ne sera pas forcément une solution.

Pour eux, la fermeture du préau ne serait pas non plus une solution. Ils admettent qu'ils y boivent, y fument, mais que le problème des débris ne vient pas forcément d'eux. Le préau est et restera leur lieu.

A la police qui leur dit d'aller plutôt dans les bars, ils répondent que c'est plus cher. Ils s'approvisionnent plutôt dans les grands commerces ou chez les dépanneurs du quartier, même après 21 heures.

De plus, si le préau venait à être fermé, cela ne changerait pas grand chose pour eux. Ils se réuniraient quand même à proximité et les déchets finiraient quand même certainement à l'intérieur des limites.

Au niveau des solutions envisageables, les amendes peuvent être pour eux dissuasives, mais encore faut-il qu'elles soient données à bon escient. Les caméras ne leur poseraient pas problème, tout en disant que le risque de déprédation pourrait alors être important.

La solution des « grands frères » rémunérés ne les intéresse pas trop. En tout cas pas dans leur quartier avec leur pote. Il leur paraît difficile, alors qu'ils ont grandi ensemble, de passer de l'autre côté de la barrière et de devoir raisonner leurs amis. De plus, ils pensent qu'il doit être très difficile de jouer ce rôle de « grand frère » avec leurs pote qui ont trop bu.

Ils regrettent que les activités de la Maison de Quartier ne soient plus pour leur tranche d'âge.

Pour les jeunes, l'aménagement du préau était mieux avant. La disparition du terrain de foot dans le préau Zurich a été mal comprise. De plus, les espaces sous les préaux couverts sont très peu accueillants et leur état n'encourage pas au respect des lieux.

Responsables bâtiments scolaires
(MM Victor Palma – RBS Pâquis-Centre, Franco Papadia – RBS Zurich & Rachid Bettaieb – RBS De-Chateaubriant)

Pour M. Bettaieb (RBS De-Chateaubriant), le problème se situe principalement le week-end (saletés divers, bris de verre, bouteilles vides, ...). Depuis 2 ou 3 mois, il doit y avoir également des bagarres (traces de sang sous le préau couvert). Les jeunes viennent boire et fumer. Il trouve souvent des restes de charbon de narguilé, des mégots, des fins de joints sur le bord des fenêtres, malgré le fait que les poubelles se trouvent à proximité.

Peu de choses à signaler sur semaine. Les soucis se concentrent sur le week-end (sorties des boîtes de nuit).

Parfois, ce sont les parents présents dans le préau avec leurs enfants qui nettoient un peu les détritres pour qu'ils puissent profiter de ce lieu en toute sécurité.

M. Bettaieb reconnaît que lorsque des animations ont lieu sur la place Chateaubriant (2 à 3 semaines/année) et que les associations se relaient, les problèmes diminuent. Les jeunes semblent faire plus d'efforts pour que la place reste propre.

Pour l'école de Zurich, M. Papadia a le même constat que son collègue de l'école De-Chateaubriant (déchets, salissures, urine, ...). Depuis que le préau côté rue de Zurich est ouvert (cela fait 2 ans), il constate qu'il y a beaucoup plus de détritres. De plus, il y a également plus de dealers. Il leur arrive de cacher de la drogue dans les poubelles situées à l'intérieur du préau.

Côté rue de la Navigation, il a remarqué qu'il y a plus de déchets au fond du préau, là où il y a le moins de lumière (vers la bibliothèque des Pâquis). Le problème est que les jeux pour les enfants sont situés à cet endroit. Il y a également des personnes qui viennent se soulager dans les petites maisons situées dans le préau côté rue de la Navigation. Le week-end (et souvent le dimanche matin), il arrive qu'une dizaine de personnes squattent les marches côté rue de la Navigation.

Pour M. Palma (RBS Pâquis-Centre), le constat rejoint celui de ses collègues des 2 autres écoles des Pâquis. Si la problématique « déchets » est peut-être plus importante en été, on trouve des saletés et des déchets toute l'année.

Il regrette d'autre part que le préau ne soit plus nettoyé le samedi. En effet, certains fin de semaine, le préau est très sale. Lorsque le préau était nettoyé tous les jours, les enfants pouvaient sans problème profiter du préau sans aucune crainte.

Comme M. Palma, contrairement à ses 2 collègues, habite le bâtiment scolaire, il est souvent réveillé la nuit par des gens saouls se trouvant dans le préau.

A la question de la fermeture des préau, pour les 3 RBS, cela pourrait être une solution à partir d'une certaine heure, mais pas LA solution.

En ce qui concerne le préau de Pâquis-Centre, il est relevé qu'il n'est pas trop accueillant. Est-ce que l'environnement architectural de ces endroits ne favoriserait pas l'utilisation non adéquate des lieux ? Endroits sombres, mal entretenus, ...

Les dealers et les consommateurs peuvent s'y cacher (par exemple dans l'entrée du préau lac). Toutefois, M. Palma craint que si ces endroits sont plus éclairés, cela attire plus de monde.

Par contre, il n'a pas été relevé par les 3 RBS de problème de seringues abandonnées. Si cela est arrivé, c'est vraiment exceptionnel.

M. Palma relève que si cela va mieux depuis que l'opération « School » est en cours, la différence n'est pas forcément très visible, les difficultés se déroulant le plus souvent en dernière partie de nuit, lorsque les patrouilles sont moins présentes.



Architecte Service des Ecoles (M. Cédric Borgeaud)

M. Borgeaud signale qu'au niveau des espaces couverts, un projet est prévu dans le cadre des rénovations du bâtiment. Il s'agirait de fermer ces espaces (situés côté rue de la Navigation).

Il va être retenu une rénovation « patrimoniale » afin de préserver l'extérieur du bâtiment qui a été primé. Quelques modifications pourront être apportées dont, entre autres, une ouverture transversale du bâtiment A afin de lier les 2 préaux.

La question du revêtement doit, pour la majorité des membres de la commission, être repensée. M. Borgeaud signale que toute l'étanchéité de la dalle devant être refaite, on peut envisager de modifier le revêtement du préau (dalles, terrain synthétique, ...). Toutefois, on ne peut repenser toute l'architecture du préau (par exemple changer la sortie du parking se trouvant au milieu du préau qui est également la sortie de secours de la salle de la Traverse).

Les membres de la commission sont d'accord avec cela, mais ils trouveraient fortement dommageable que les problèmes de dysfonctionnement ne puissent être corrigés.

A propos de l'identité visuelle du lieu, M. Borgeaud répond qu'actuellement il n'y a rien de précis sur le mandat à propos du réaménagement extérieur.

La commission demande à ce que les utilisateurs de l'école puissent être clairement consultés par rapport à cette rénovation.

**Gendarmerie cantonale & Police municipale
(MM. Yannick Mettral – APM & Olivier Gaillard – Ilotier gendarmerie, poste
des Pâquis)**

Les patrouilles, tant de la police cantonale que de la police municipale, sont nettement plus fréquentes dans le quartier. Cela permet d'éloigner les dealers la journée des environs des écoles (Zurich et Pâquis-Centre).

Hors des patrouilles régulières (opération « School » et « Points contact »), chaque appel à la centrale pour plainte est inscrit dans la main courante et dans la mesure du possible une patrouille est envoyée sur le lieu. Toutefois, s'il n'y a pas infraction constatée, la police ne peut pas faire grand chose, mis à part effectuer un contrôle d'identité.

De plus, le temps manque (au vu des effectifs) pour mener plus d'opérations de prévention.

Au niveau de l'utilisation du préau hors des heures scolaires (de 18 heures à 7 heures), M. Gaillard rappelle que le préau est un lieu public. Tant que les gens qui s'y trouvent ne troublent pas l'ordre public et n'y commettent aucune déprédation, on ne peut pas faire grand chose.

Pour qu'il y ait intervention, il faudrait également que des plaintes soient déposées dès qu'il y a infraction.

M. Gaillard signale qu'en 1 année, il n'y a eu que 20 interventions de police. Cela signifie que les gens se plaignent mais n'appellent pas la police. Et il ne faut pas oublier que la police ne peut intervenir que sur plainte.



Service du commerce (M. Metin Turker – Secteur des autorisations)

Pour les membres de la commission, une des problématique vient du fait que le quartier des Pâquis regorgent de dépanneurs : il y a actuellement pour tout le secteur, 146 autorisations de débit d'alcool.

M. Turker signale que depuis 2 ou 3 ans, un gros effort est mis quant au contrôle des commerces. Mais, le problème est que les inspecteurs sont connus, et que chaque commerce a ses propres guetteurs. Idem pour les APM et la gendarmerie. De ce fait, il est très difficile de prendre des contrevenants sur le fait.

De plus, il est très difficile de pouvoir modifier les choses au niveau de la loi. En effet, on touche là au droit fédéral. Cependant, il serait possible de travailler quand même par rapport à la loi cantonale. En effet, si l'intérêt public est mis en jeu, il y a là entrée en matière. Le droit fédéral permet en effet aux cantons de modifier ou d'amender la loi fédérale en tenant compte des spécificités cantonales.

On pourrait travailler en partant du principe que des débits d'alcool n'ont rien à faire à proximité des écoles. Toutefois, peu d'actions dans ce sens ont été entreprises, et les quelques jugements en jurisprudence sont peu favorables.

Il y a actuellement, à Genève, le projet Unger qui est en cours de réflexion (loi sur les horaires d'ouverture et de fermeture des bars et clubs).

La commission a également pris acte qu'une pétition demandant un moratoire sur l'ouverture des établissements publics en vue de rétablir la clause du besoin a été déposée devant le Grand Conseil.

Maintenant, les gens n'achètent pas automatiquement l'alcool dans le quartier. Il leur arrive de venir avec leur propres bouteilles, achetées dans des grands commerces.

M. Turker signale aussi l'expérience de Carouge. Un effort a été fait au niveau de l'occupation des lieux. Les effets ont été positifs.



Service de la mobilité (Mmes Yasmine Banihachemi & Sandra Piriz)

Afin de sécuriser un peu les alentours de l'école et créer une sorte de pont entre les 2 préaux (Zurich et Pâquis-Centre), une des propositions de la commission de travail est de fermer le bout de la rue de Berne située entre l'entrée du parking souterrain et la rue du Môle. Le constat est que la zone 20 n'est pas respectée, mettant en danger les élèves, que le parking sauvage, malgré les mesures prises est toujours présent.

Mme Piriz du Service de la Mobilité explique que cela fait déjà plusieurs années que la plan de circulation du quartier est à l'étude.

Aujourd'hui, le rapport final a été transmis à la Direction Générale de la Mobilité. Le feu est passé au vert pour une réalisation par étapes.

La première étape sera la fermeture le tronçon de la rue du Môle situé entre la rue de Berne et la rue de Bâle. Parallèlement à cette fermeture, la circulation sera interdite dans un second temps dans la rue de la Navigation entre la rue de Berne et la rue de Levant. Cela permettra d'empêcher les voitures de tourner autour de l'école. Cela permettrait certainement de résoudre le trafic lié au « drive-in » de la drogue dans ces rues.

La fermeture souhaitée par la commission (Rue de Berne) est également prévue à moyen terme entre la rue de la Navigation et la rue du Môle. Cette fermeture est demandée depuis de nombreuses années par des associations de quartier.

Le problème des recours est à prendre en compte ainsi que le problème des places de parc.

Une fois les rues fermées à la circulation, l'aménagement piétonnier pourra être repensé.

Les 2 premières étapes ne vont pas demander des investissements lourds. La projet de fermeture de la rue de Berne ne va pas forcément être très simple, mais la volonté du canton est réelle.

Un aménagement de la rue du Môle (rue de Lausanne / rue de Berne) est également prévu afin d'empêcher les voitures de rouler trop vite (actuellement environ 50% des automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse). Mais à ce niveau, il y a le problème des places de parc occupées par « AVIS ». Une fois une solution trouvée, le réaménagement pourra être entrepris (chicanes).



**RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRAVAIL
« PREAU ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE »**

Propositions de la commission de travail

Lors des travaux de la commission de travail, un certain nombre de pistes ont été évoquées afin de diminuer les nuisances dans le préau de Pâquis-Centre, et par extension, dans les autres préaux du quartier.

Ces propositions touchent tant à l'aménagement, qu'à la volonté de mieux occuper cet espace. Les propositions sont listées ci-après, sans ordre d'importance.

Les propositions en gras sont les propositions que la commission de travail privilégie en priorité.

Aspects touchant à l'aménagement du préau

- **rénovation des espaces couverts (réhabilitation ?), peinture, sol, éclairage ...**
- **créer une « identité visuelle » du préau, ou des préaux des Pâquis. Identité visuelle permettant aux utilisateurs des préaux de se rendre compte de l'endroit dans lequel ils se trouvent et arrivent à mieux respecter ces endroits. Cette identité doit être clairement identifiable (couleurs, logos, ...) en incluant également une « identité lumineuse » permettant, de nuit, de mieux percevoir ces lieux ...**
- **fermeture du préau symbolique par des portails. L'idée serait de signaler clairement par le fait de passer le portail que nous nous trouvons dans un autre lieu. Passage symbolique pour sensibiliser les gens au fait qu'ils se trouvent dans un endroit « protégé ». Il y a un changement de lieu, nous ne nous trouvons pas dans la rue, en passant le portail on fait le choix d'entrer dans un lieu à préserver**
- **réaménagement des espaces (jeux, mobilier urbain, ...) en lien également avec le préau de l'école de la rue de Zurich en consultant les élèves des écoles du quartier**
- redéfinir les différentes zones de jeux plus clairement : terrain de foot, basket, lieu calme, ...
- rénovation des surfaces du préau (en repensant également le préau en différentes « zones » avec des revêtements différents selon leur usage : terrain de foot, basket, ...)
- repenser l'éclairage des zones sombres incitant des activités non appropriée dans nos préaux (éclairage s'allumant automatiquement au passage des passants afin d'éviter un éclairage permanent pouvant attirer le monde)
- ajouter des poubelles
- installer des WC publics à proximité



Aspects touchant à l'occupation des lieux :



- **mettre en place un nettoyage du préau en engageant des jeunes formés pour ce travail, avec un vrai contrat de travail, sous la responsabilité de l'entreprise de nettoyage engagée ou du RBS**
- **redéfinir clairement une charte d'utilisation du préau en clarifiant les moments réservés à l'école et en spécifiant qui est responsable de chaque tranche horaire (école, Maison de Quartier, ...)**
- travail en collaboration avec les associations du quartier pour des animations diverses dans le but de se réapproprier les lieux (local des associations installé dans l'établissement pour marquer la présence)
- ouverture de la ludothèque sur le préau (jeux d'extérieur)
- mettre sur pied des animations avec les jeunes adultes fréquentant le préau

Aspects touchant à l'intervention de services externes :

- **travail préventif par l'intermédiaire de la DEJ avec le projet 2014 d'engager des modérateurs de l'espace public. Ce projet « modérateurs » (agents de civilité) peut être une piste très intéressante que la commission de travail retient en priorité afin qu'elle puisse être mise en place dans les préaux des Pâquis.**
- **nettoyage du préau tous les jours de la semaine**
- patrouilles de police après minuit
- rétablissement de la brigade du bruit
- partenariat associations / UAC en lien avec le groupe de travail UAC sur l'occupation de l'espace public en impulsant des événements ponctuels (moments conviviaux entre utilisateurs) incitant les habitants à investir positivement les lieux
- travail de promotion santé (DEJ?) alcool, drogue, malbouffe, ... Un camion pour la prévention existe (projet Ville de Genève) mais n'est pas utilisé actuellement. Cela pourrait être l'occasion de le remettre en route

Aspects plus législatifs :

- **redéfinir clairement la charte d'usage du préau (heures réservées à l'école par exemple, ...) et la communiquer largement**
- **travailler autour de l'intérêt général et la santé publique (interdiction d'implanter des débits de boissons alcoolisées aux abords des établissements scolaires)**
- armoires à clé pour alcools chez les dépanneurs afin de faire respecter la législation sur la vente d'alcool
- moratoire sur l'ouverture des établissements publics

Aspects touchant à des interventions plus radicales

- fermeture des rues autour de l'école
- contrôles stricts des débits de boissons, interdiction de nouveaux commerces de ce type aux abords des écoles
- dépôt de plainte systématique contre les contrevenants

Aspects touchant à des interventions radicales qui peuvent être envisagées, mais que la commission de travail, à l'unanimité, ne retient pas

- fermeture complète de toute l'enceinte du préau
- pose de caméras

Une demande de la commission de travail est également que l'information autour de l'aménagement de l'espace public (zones à vitesse limitée, fermeture de rues, zones piétonnes, infos claires sur la planification des modifications envisagées,...) puisse être mieux soignée.

Souhaits de la commission de travail ...

L'école de Pâquis-Centre est située au cœur des Pâquis. Lors de nos travaux, nous avons pu constater l'importance que ce lieu a dans le quartier. C'est un élément architectural emblématique.

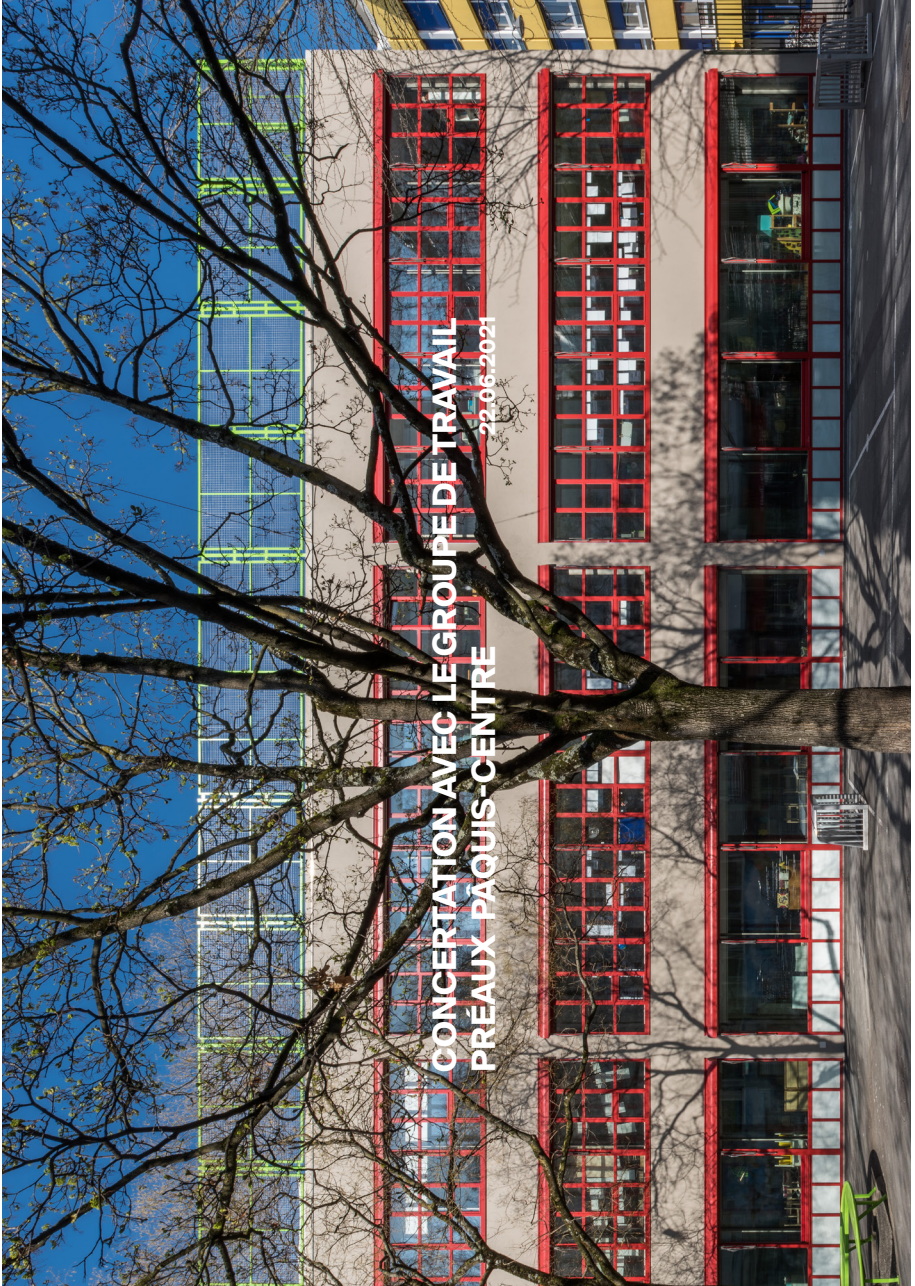
Le travail présenté dans ce rapport a été riche en enseignements. Les échanges, les réflexions menées durant les 10 séances durant lesquelles nous étions réunis pour construire un projet constructif pour ce lieu nous ont démontré qu'il vaut la peine de mener ce projet à bien, pour le bénéfice de tous les habitants du quartier et les utilisateurs de cet espace.

La commission de travail souhaite pouvoir aller de l'avant et poursuivre la réflexion en passant à une phase plus active.

Nous souhaitons également pouvoir avoir un échange avec Mme Alder sur ce rapport, et être, dans la mesure du possible, tenus informés de la suite donnée à ce dossier.



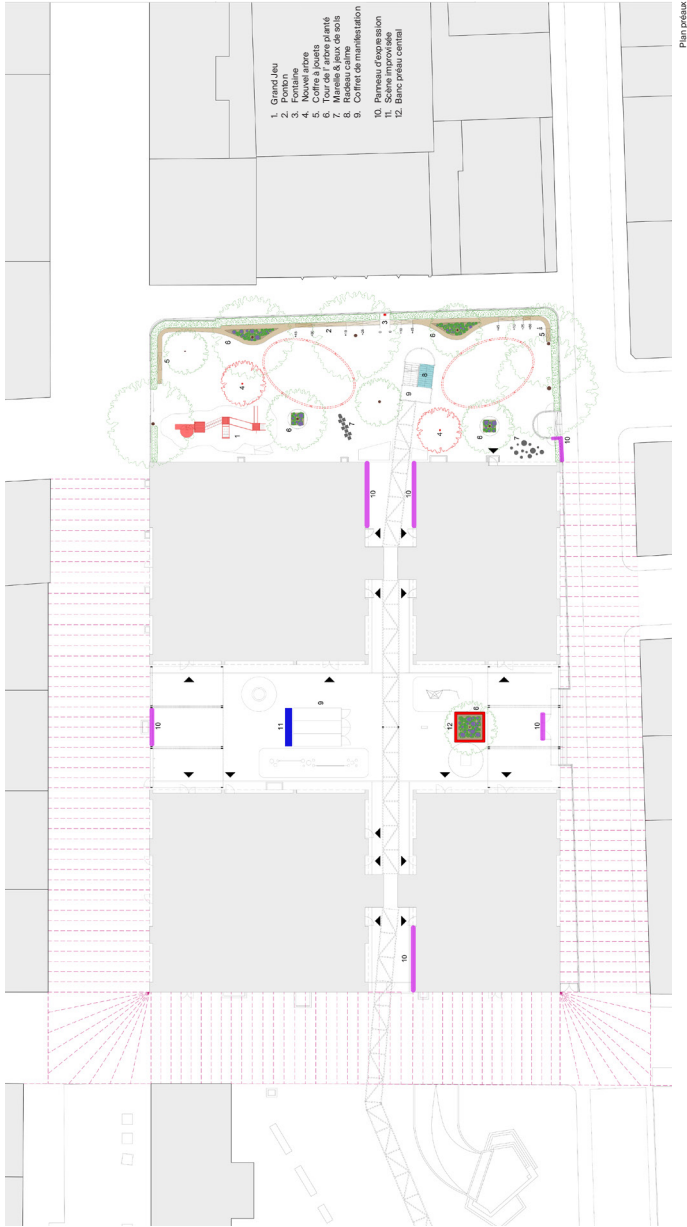
Juin 2013



ORDRE DU JOUR

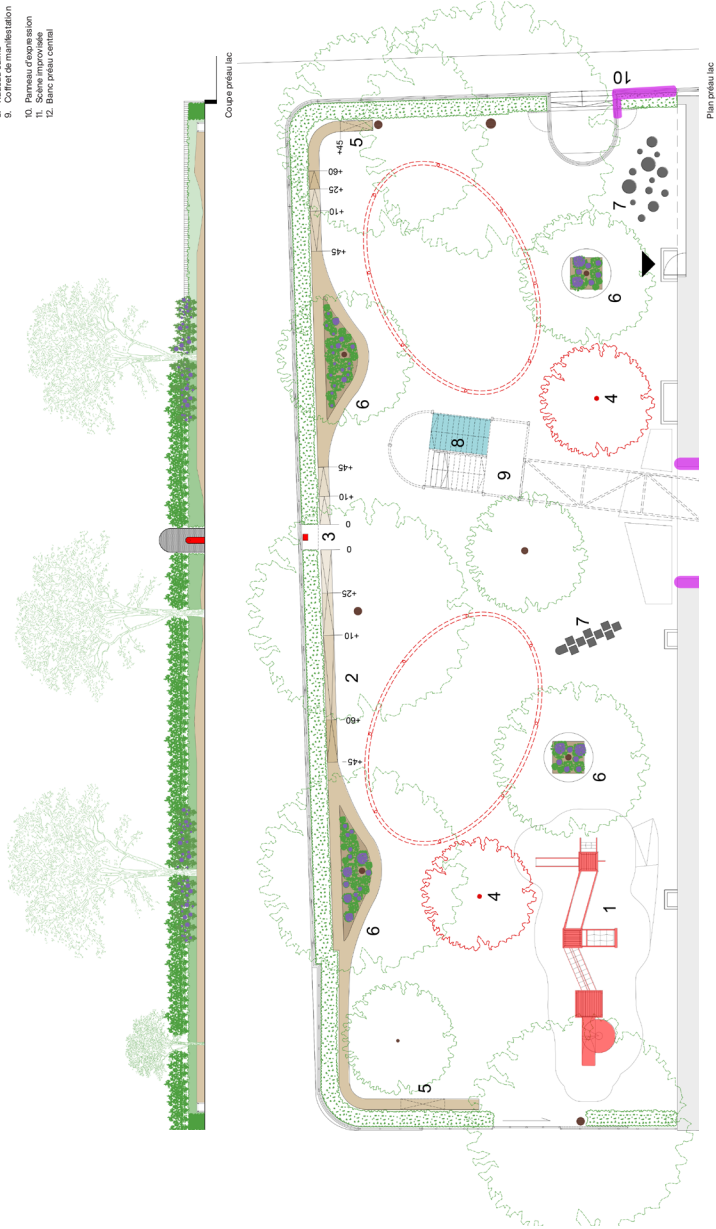
1. Aménagement des préaux
2. Jeux préau lac
3. Végétalisation
4. Préau central
5. Signalétique

1. AMÉNAGEMENT DES PRÉAUX



2. JEUX PRÉAU LAC

1. Grand Jeu
2. Ponton
3. Nouvelle aire
4. Nouvelle aire
5. Coffre à jouets
6. Aire de jeux aménagée
7. Matériel à jeux de sols
8. Réseau canive
9. Centre de maintenance
10. Niveau d'égouttement
11. Niveau d'égouttement
12. Banc préau central

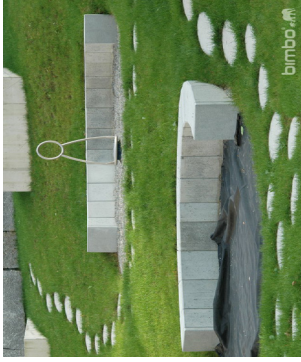




Jeux de type cabane



Jeux de type cabane



Jeux de type cabane



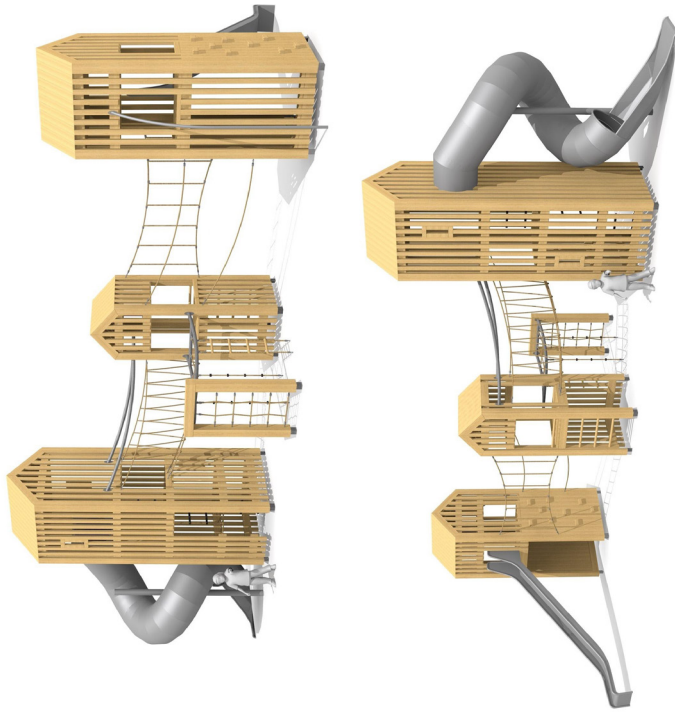
Tour de haine



Pontoon



Marelle



Grand jeu

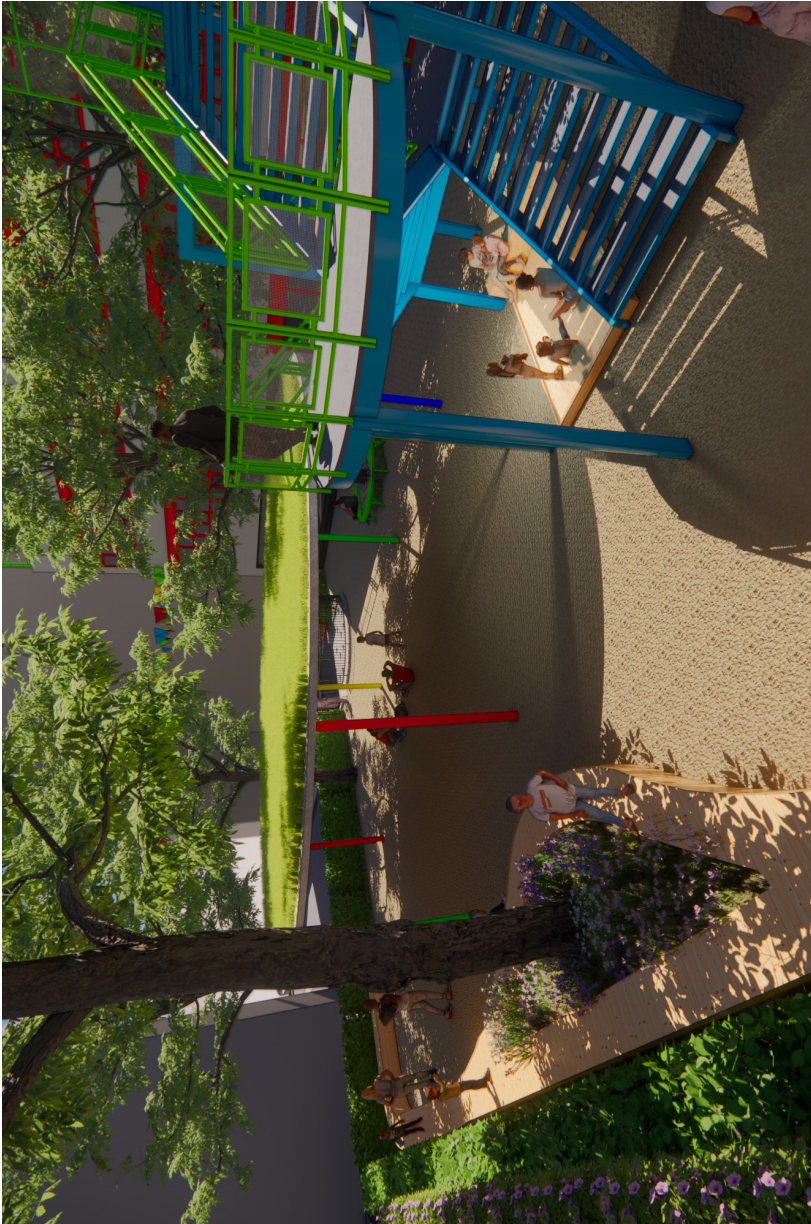






CONCERTATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL PÉREUX-PAQUIS-CENTRE

PAQ_ÉCOLE DE PAQUIS-CENTRE



3. VÉGÉTALISATION



Arbres



Esabée

Haies



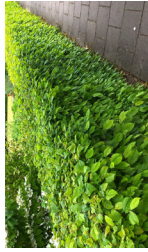
Amelanchier



Cornouiller



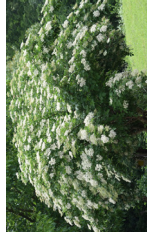
Osmanthus burkwoodii



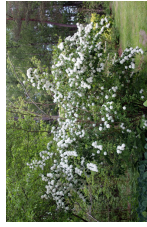
Chamille



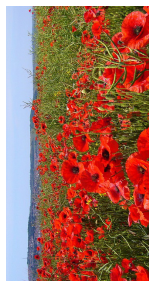
Noisetier



Sureau



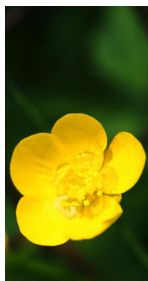
Viorne odor



Oxypselicot



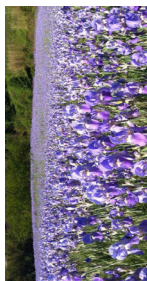
Campanule



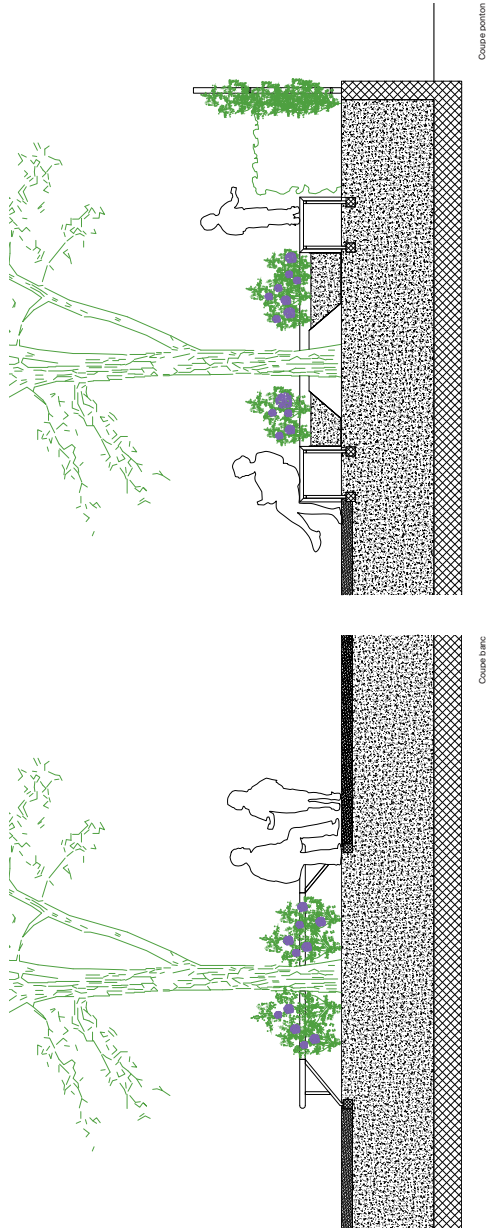
Bouton d'or



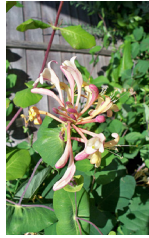
Rose tertiaire



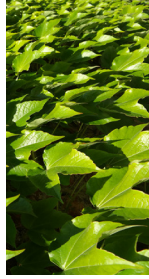
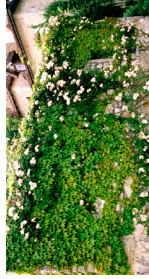
Iris



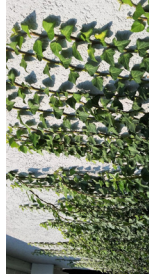
Plantes grimpantes



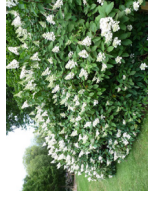
Chèvrefeuille



Vigne vierge



Lierre



Hydrangea paniculata

Couverts : végétation extensive

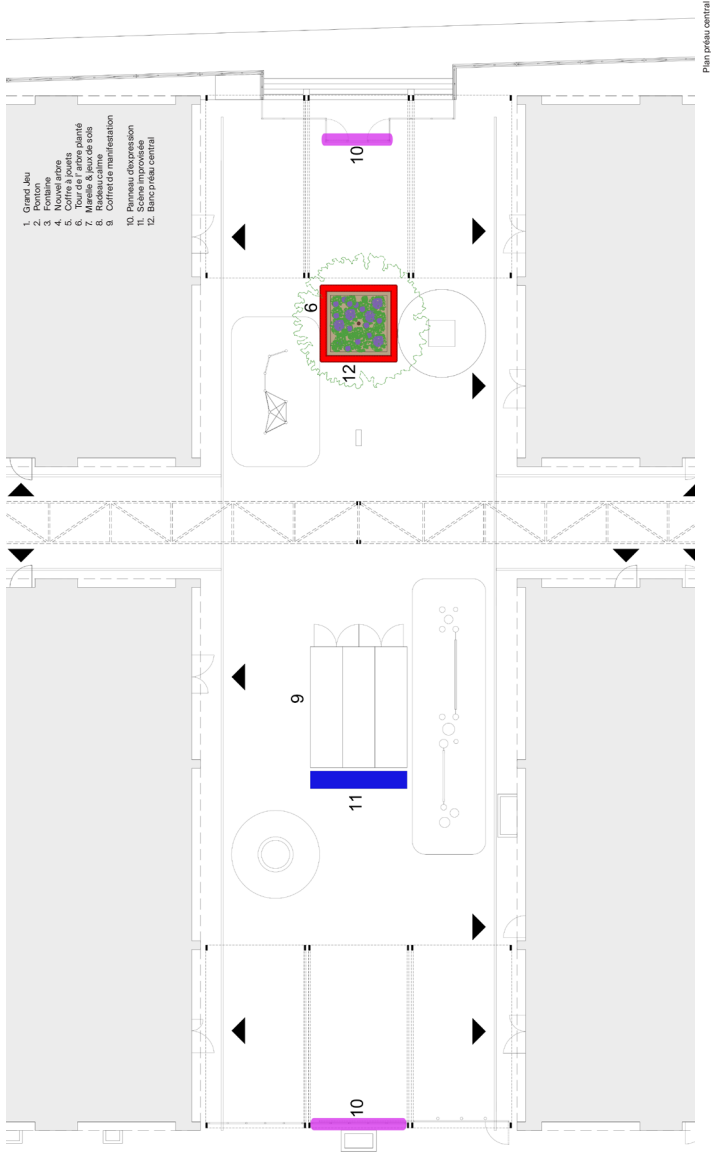


Végétalisation à l'eau Sodium



Plum végétalisation toiture

4. PRÉAU CENTRAL





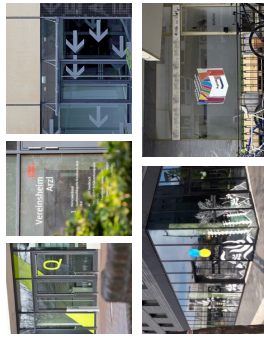


5. SIGNALÉTIQUE

Travail en cours sur la signalétique du préau

Panneaux d'orientation

1. Vitrage : film intérieur sur tout le vitrage



2. Totem



3. Crépis : en métal, fixé sur la façade

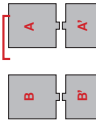


4. Barrière

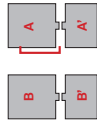


EXTÉRIEUR

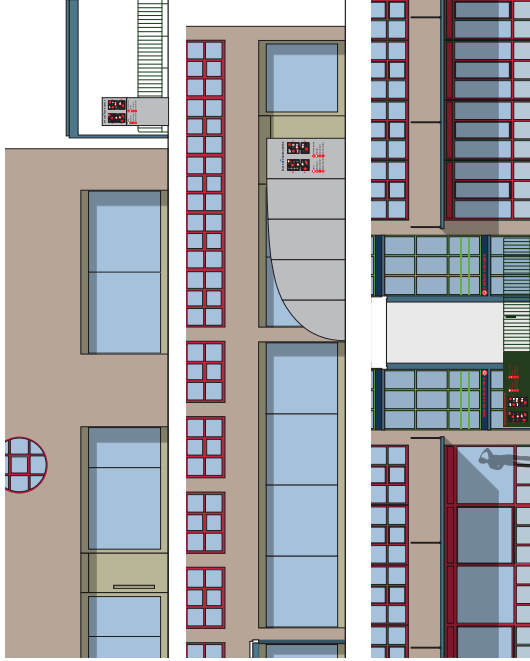
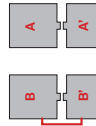
1. Totem



1. Abris de l'escalier extérieur

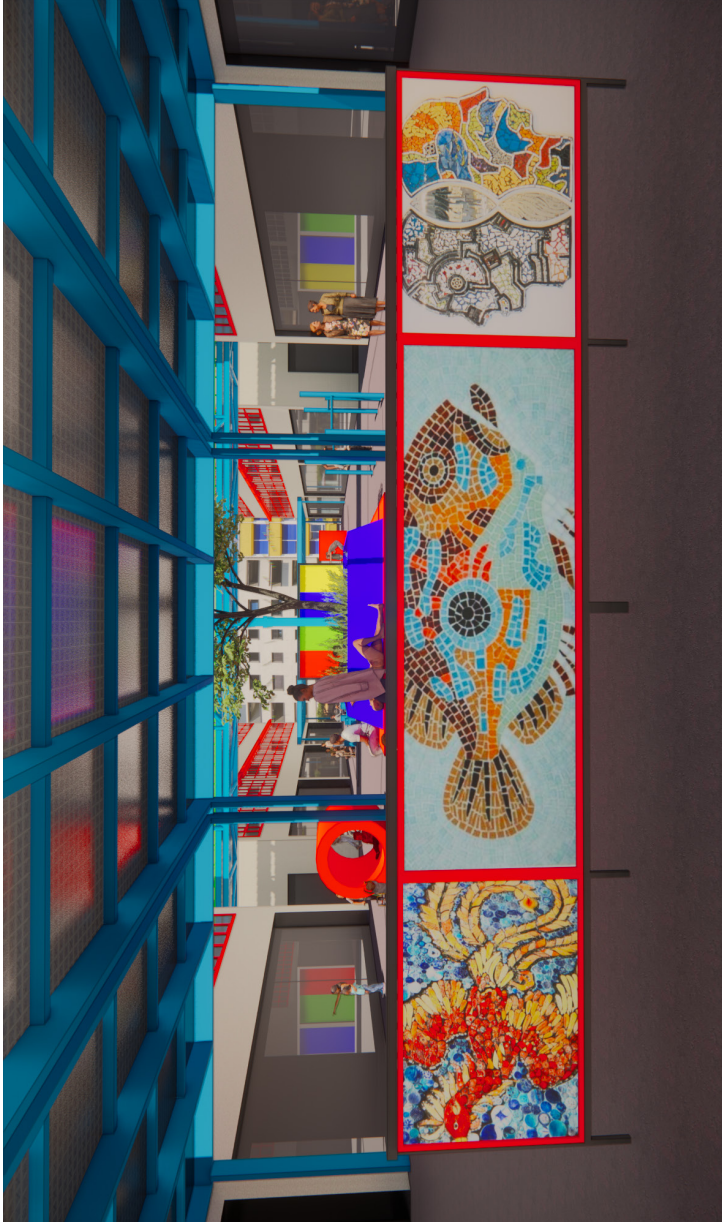


4. Barrière / Cage d'escalier



Panneaux d'expression et d'affichage libre







SEUIL : ÉCOLE / ESPACE PUBLIC

L'ÉCOLE ET LE MONDE DE L'ENFANCE DÉBORDENT SUR LA RUE



Caravage

PAQ_ÉCOLE DE PAQUIS-CENTRE

CONCERTATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL PEAUX PAQUIS-CENTRE

26







Lettre ouverte au Conseil d'État et au Conseil Administratif de Genève

Mesdames les Conseillères d'État, Messieurs les Conseillers d'État,
Mesdames les Conseillères Administratives, Messieurs les Conseillers Administratifs.

Nos associations et des habitant.e.s des Pâquis demandent une décision politique ferme et ambitieuse qui dépasse les clivages pour protéger leur quartier et pour ne pas laisser s'installer une scène ouverte de la consommation de crack et du deal dans les semaines à venir.

Nous affirmons fortement que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre ne réglera pas la présence du deal autour des écoles.

Nous vous demandons

- de prendre la mesure de la crise actuelle,
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré,
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes de notre quartier (associations, commerçant.e.s, habitant.e.s, parents), à l'élaboration de solutions et à la prise de décisions à moyen et long terme,
- une collaboration efficace entre le Canton et la Ville et une approche pluridisciplinaire.

Historique

Le deal aux Pâquis existe depuis longtemps. L'installation en 2013 de la vidéo-surveillance a déplacé le deal aux alentours des écoles malgré l'opposition de plusieurs associations et habitant.e.s. Des réponses ont été données, mais sans jamais résoudre le cœur du problème. La répression seule ne fonctionne pas.

L'opération School, (pour rappel, la police cantonale et municipale assuraient une présence à pied six fois par jour autour des écoles), avait donné quelques résultats.

La situation actuelle - crise du crack

Nous sommes aujourd'hui dans une situation de crise aiguë liée à l'arrivée de la vente du crack et à sa consommation dans notre quartier [réf. 1]. Cette détérioration du climat est perceptible par tou.te.s. Habitant.e.s, associations, professionnel.le.s, parents, nous faisons tou.te.s le constat que beaucoup de personnes consomment davantage dans les rues aux alentours de l'école depuis ces derniers mois.

Nous constatons une réelle souffrance des habitant.e.s, des parents, des enfants à cause de cette situation, mais aussi des personnes qui consomment, de leurs proches et des professionnel.le.s engagé.e.s sur le terrain.

C'est ainsi que nous demandons des moyens supplémentaires pour prendre en charge ces personnes en souffrance et souvent en situation de grande précarité.

Une récente campagne de presse

Depuis dix jours, les manchettes des journaux genevois parlent de notre quartier et maintiennent les lecteurs.rices en haleine. Nous avons pu lire et entendre des explications fallacieuses, des amalgames simplistes, ce qui nous choque profondément.

Consommation de crack

La consommation de crack a lieu de jour comme de nuit dans le quartier.

Nous pensons que nos enfants ne devraient pas avoir à croiser les consommateurs. trices sur le chemin de l'école, ni lorsqu'ils se rendent à la bibliothèque ou au centre de loisirs.

La pauvreté et le sans-abrisme

Dans notre quartier, une distribution de repas aux plus démunis se fait cinq fois par semaine depuis la crise sanitaire. Ce ne sont pas ces distributions de repas qui attirent le deal ou le crack. La pauvreté existe et elle peut être vue et expliquée à nos enfants.

Les rues piétonnes et la végétalisation

Les associations s'opposent à l'idée que la piétonnisation aurait favorisé le développement du deal et de la consommation autour des écoles. Au contraire, les aménagements demandés par nos associations depuis des années, ont pour but d'améliorer la qualité de vie. Le retard dans les aménagements a nui à une utilisation positive des espaces publics par les habitant.e.s.

Nos longs combats pour une piétonnisation du quartier et pour une occupation positive de l'espace public ne peuvent pas nuire au travail de la police. A l'heure du réchauffement climatique, de plus en plus de centres-villes se piétonnisent. Les modes opératoires de la police doivent, eux aussi, s'adapter à cette autre urgence. Nous souhaiterions des passages à pied de la police bien plus nombreux en cette période de crise que vit le quartier.

Préaux

Nous pensons que la fermeture nocturne du préau ne mettra pas fin au deal, ni à la consommation de drogue, étant donné qu'actuellement, le deal se fait dans les rues alentour, dans les cours ou entrées d'immeubles.

Nous sommes fermement opposé.e.s à tout rehaussement des barrières, des portails et portiques du préau.

Nous préconisons des mesures d'accompagnement indispensables.

Nous demandons aujourd'hui une intervention forte

Nous demandons de créer un périmètre de sécurité autour des écoles des Pâquis (école de Zurich, école de Pâquis-Centre et de De-Chateaubriand), des centres de loisirs, et dans les espaces de déambulation entre ces lieux.

Nous demandons d'étudier la régulation du deal en s'inspirant des pratiques d'autres villes en Suisse [réf. 2].

La crise actuelle exige une volonté politique pour des mesures fortes, d'allouer les moyens financiers et humains adéquats pour répondre rapidement à cette situation de crise.

Il s'agit d'intervenir au niveau de la sécurité, mais aussi de la prise en charge sociale et médicale, et de la prévention.

Nous vous remercions pour votre attention et sommes volontiers à disposition pour travailler sur les réponses à donner à cette situation de crise.

Signataires

Des associations du Collectif de Bien Vivre au Pâquis
Contact bienvivreauxpauquis@gmail.com

Association des Habitants des Pâquis (Survap)

pour contact	Pierre Fuchs	0774691457	pierrefuchs@bluewin.ch
	Brigitte Studer	0763363461	brigitte.studer@no-log.org

Association Maison de quartier des Pâquis

pour contact	Agnès Denis François	0788411869	agnes.p.denis@gmail.com
	Marianne Chabbey	0787655281	marianne.chabbey@bluewin.ch

Association Ludothèque des Pâquis

pour contact	Vassia Quiquerez	0774367441	vassiaqui@gmail.com
--------------	------------------	------------	--

SGS Solidarité Pâquis

pour contact	Francesca Olivetti	0779836298	francesca.olivetti.76@gmail.com
--------------	--------------------	------------	--

Association les Créatellers

pour contact	Richard Noli	0794126633	r.noli@lescreatellers.ch
--------------	--------------	------------	--

Association Barakopakis

pour contact	Nadine Fischer	0798130521	nfisher@hotmail.com
--------------	----------------	------------	--

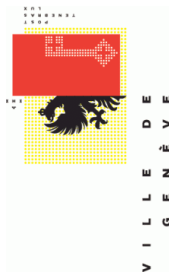
Pièces jointes

[Ref 1] Article La Tribune du 18 mai 2022 Arrivée du Crack à Genève - Dérive d'un stupéfiant en vogue

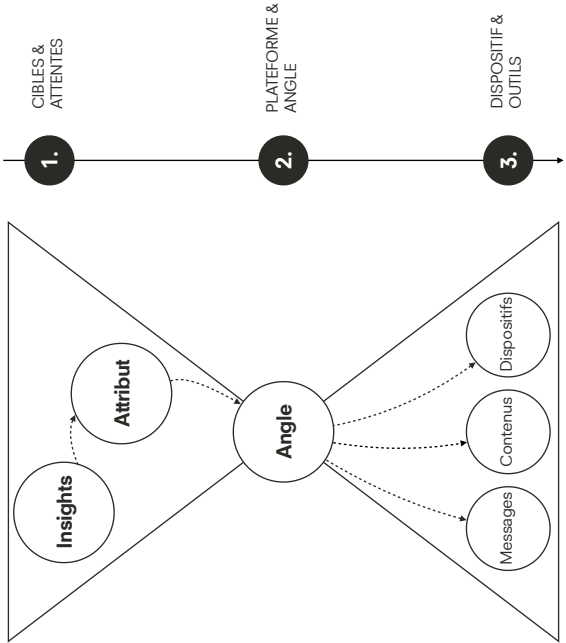
[Ref 2] Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier: 'Vivre ensemble aux Pâquis'

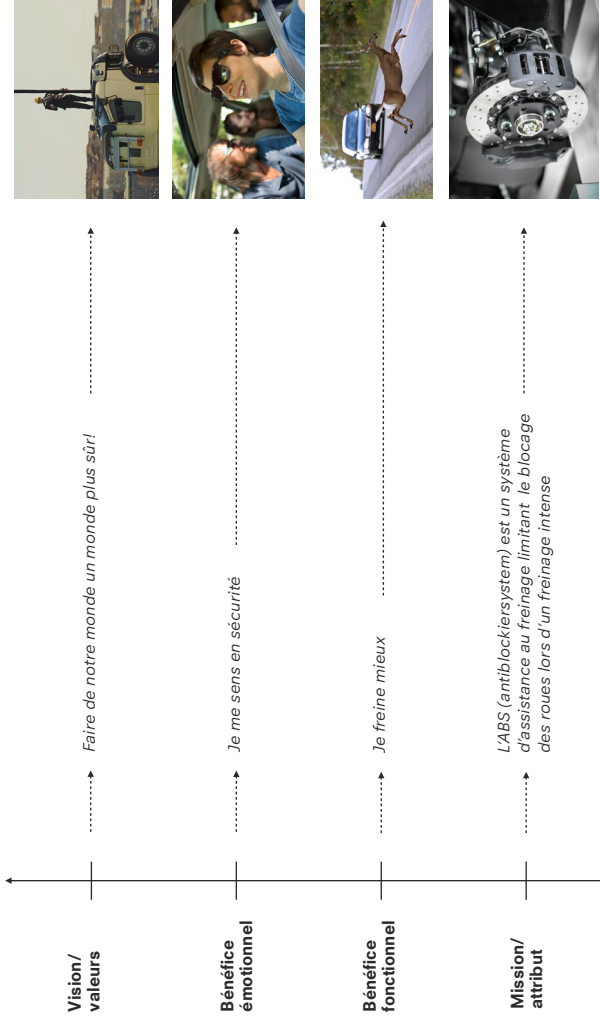
[Lien vers les pièces jointes](#)

mind



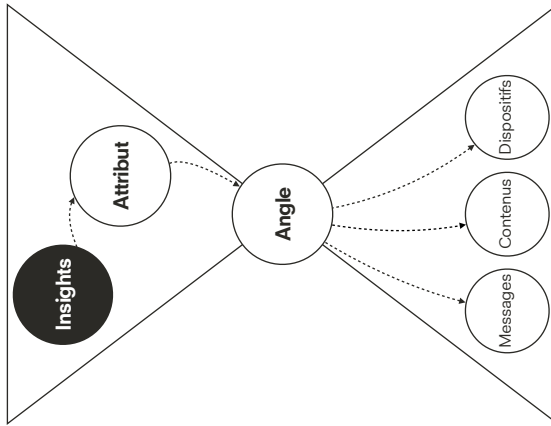


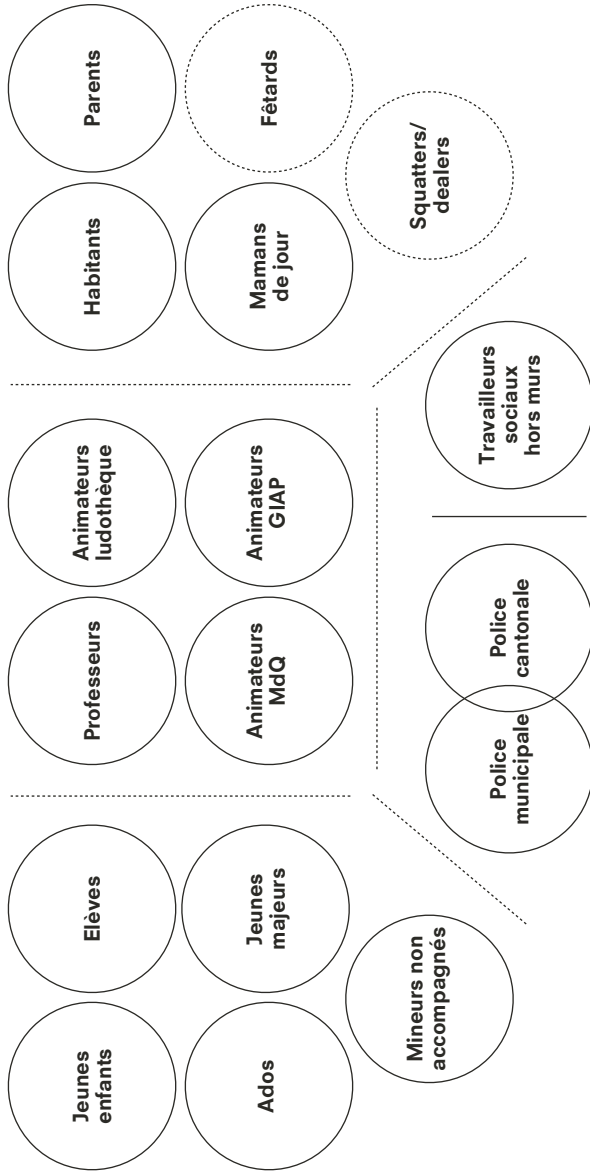


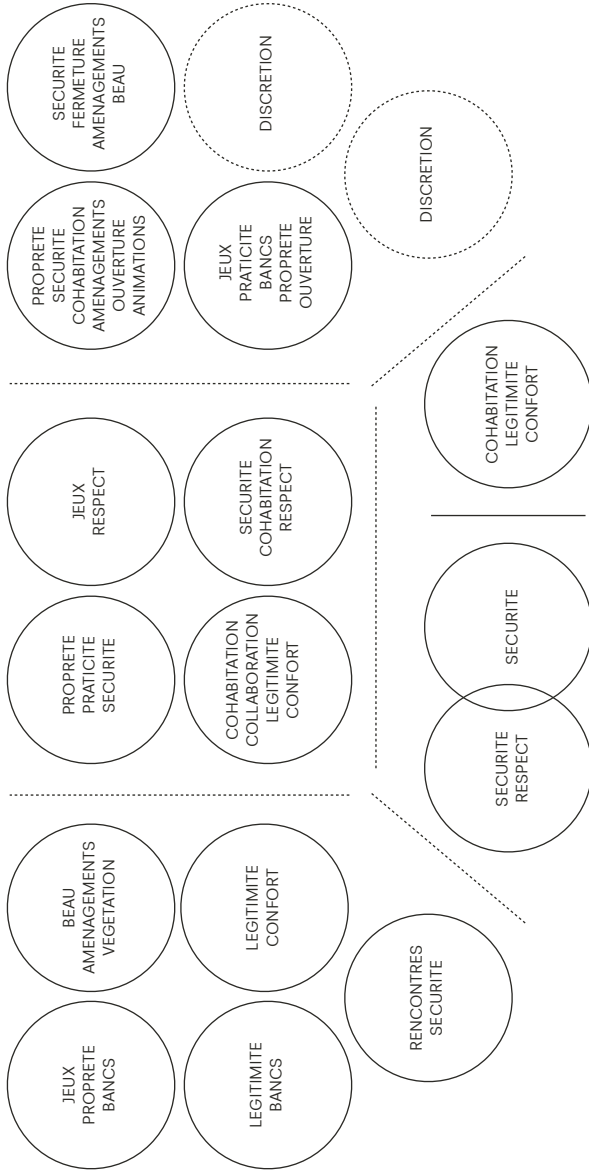


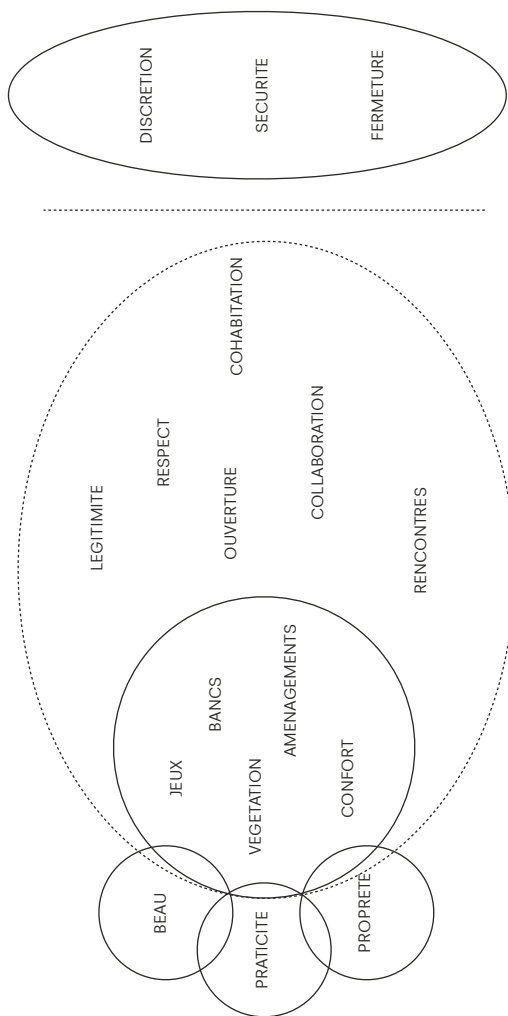
1. Définir les cibles et leurs attentes.





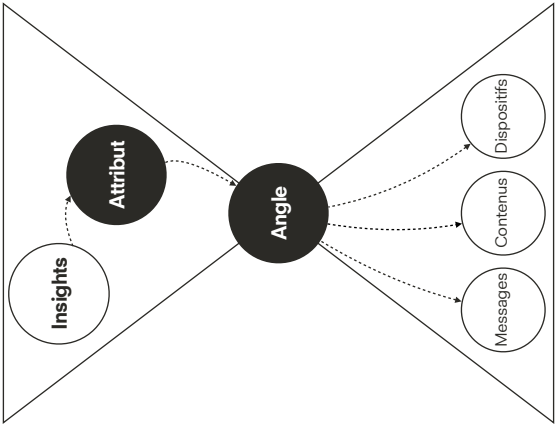






2. Définir l'angle de storytelling et les messages-clés.







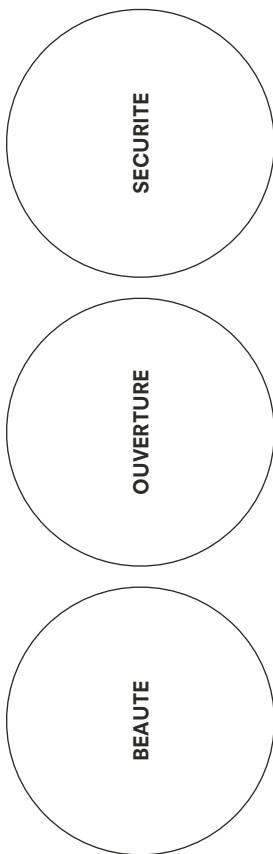
Vision

Le préau, c'est la place du village des Pâquis.





Valeurs

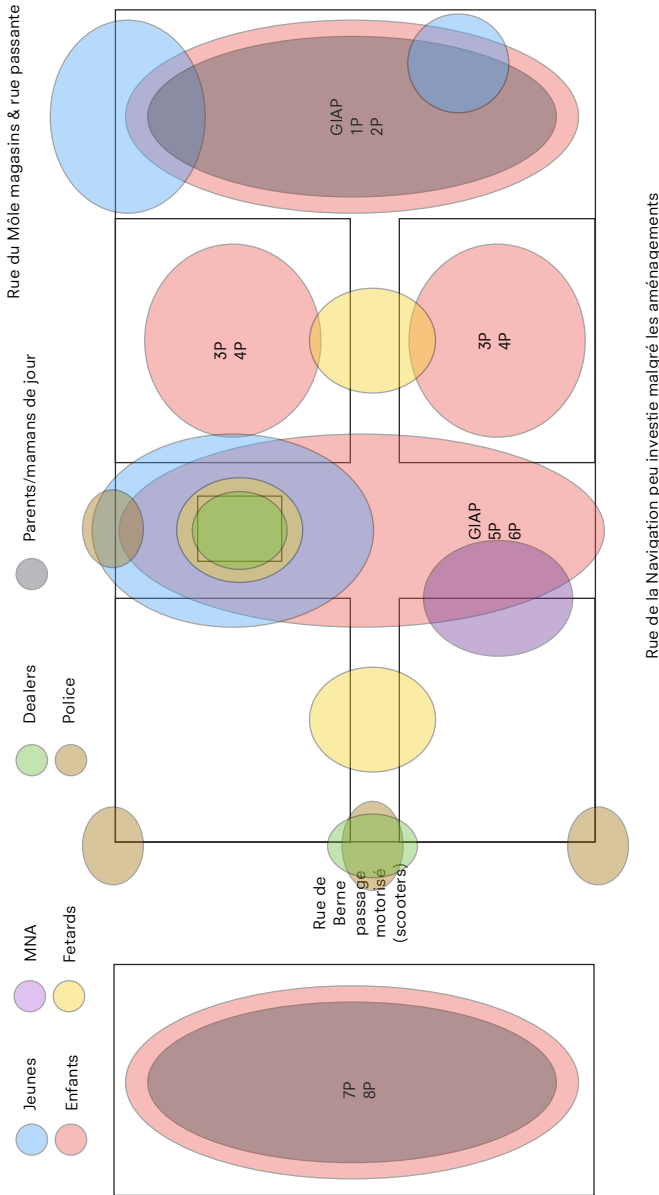


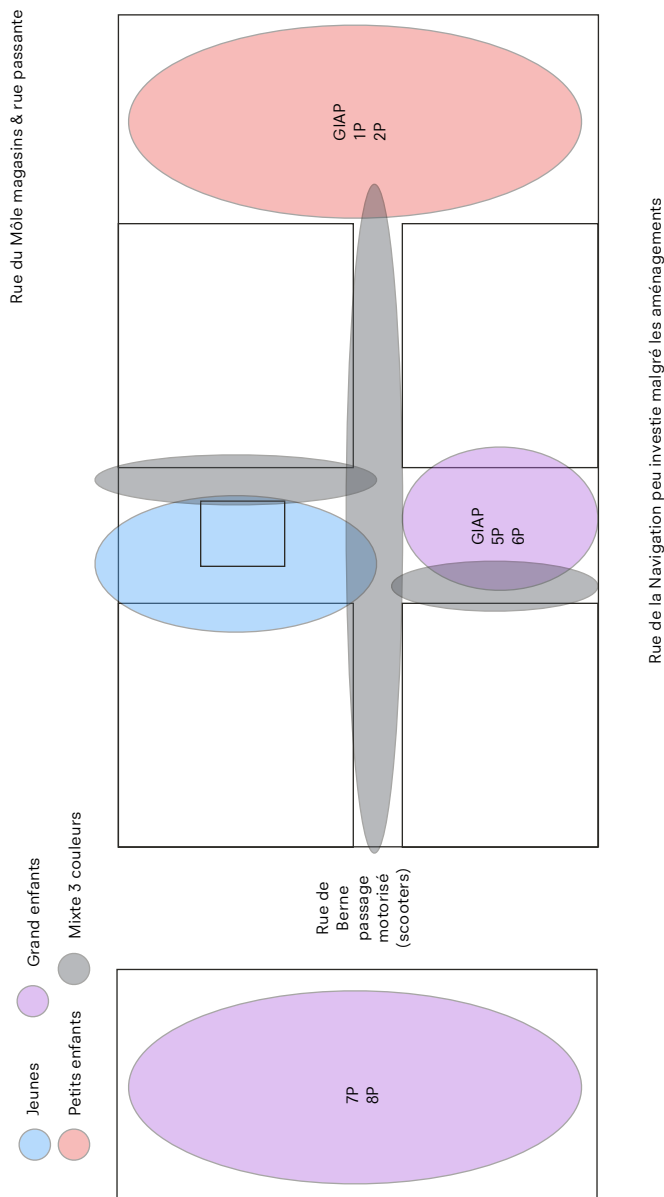


Mission

Lieu historique et central du quartier des Paquis, le préau de l'école est un endroit de brassage qui voit se croiser des personnes de tous les horizons: élèves de l'école, mamans de jours, ex élèves ou jeunes adultes, enseignants, animateurs, habitants et même fêtards....

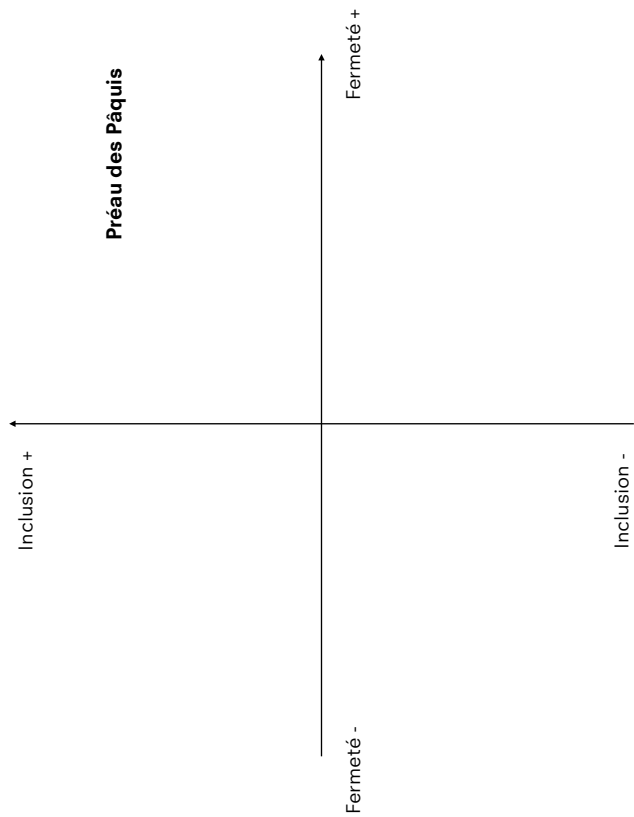
Chacun a plaisir à s'y retrouver seul ou en groupe, pour jouer, flâner, draguer ou travailler, un peu comme la place du village autrefois. Lieu ouvert appartenant à tous, il revient à chacun d'en prendre un soin particulier pour qu'il reste ce qu'il aurait toujours dû être: un lieu où chacun peut venir comme il est.







Angle



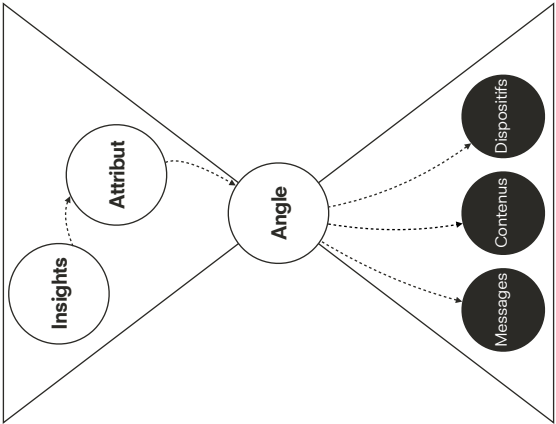
**Le préau des Pâquis, un lieu ouvert
à toutes et tous mais pas à n'importe quoi.**





3. Définir le dispositif de communication.





Quelle stratégie employées dans la lutte contre les incivilités?



La peur du gendarme
(La mairie de Cannes)

La pédagogie
(Summit Foundation)

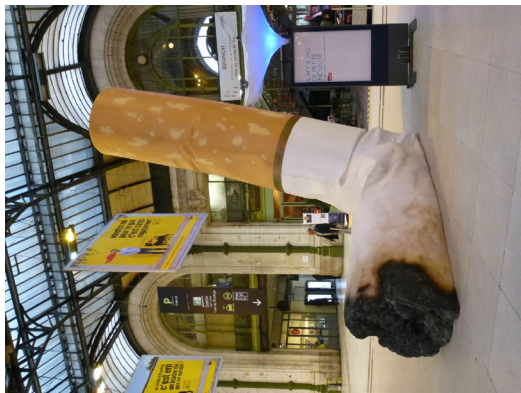




La leçon (Ratp)

Les bons sentiments (Mairie de Bordeaux)

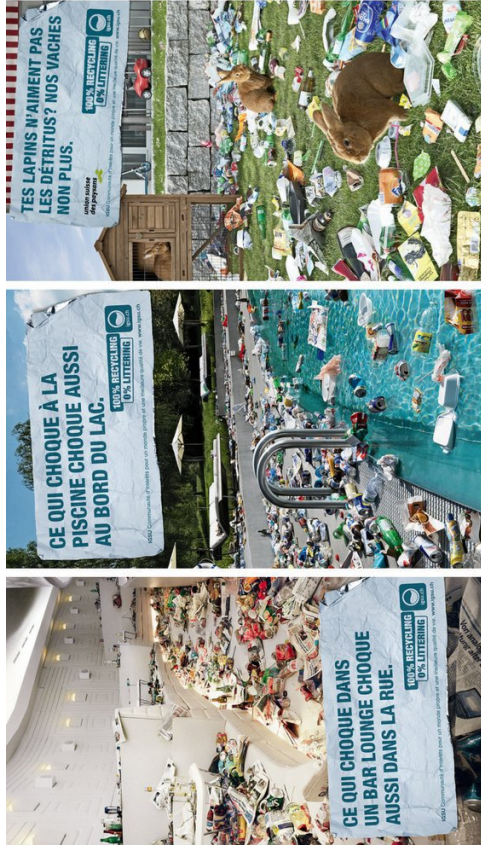




« Il n'y a pas de petites incivilités. »

Le constat qui fait réfléchir (SNCF)

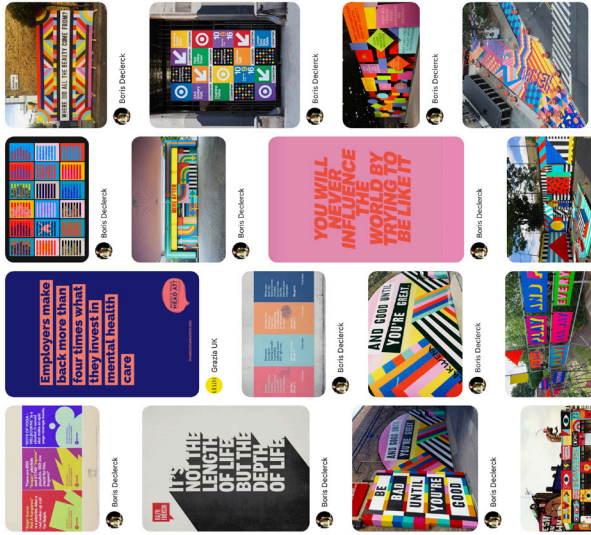
La responsabilisation

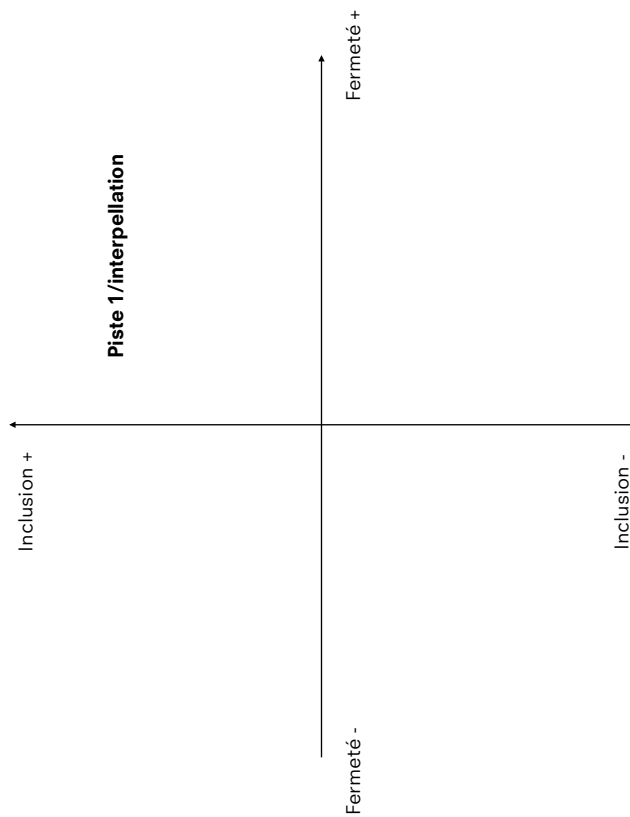


**Un univers visuel coloré et pop
pour marquer le territoire.**



Moodboard visual





PRÉAU
DES *PAQUIS!*

PRÉAU
DES *PAQUIS!*

PRÉAU
DES *PAQUIS!*

PRÉAU
DES *PAQUIS!*

Poppins Black Italic

ABCDEFGHIJKLMN

OPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmn

opqrstuvwxyz

1234567890

" " . , ! ?



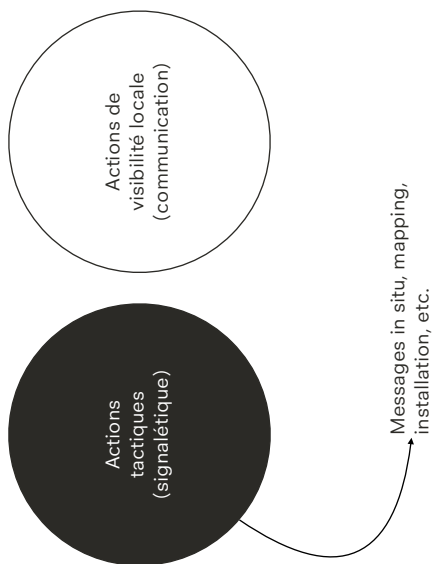
Couleurs

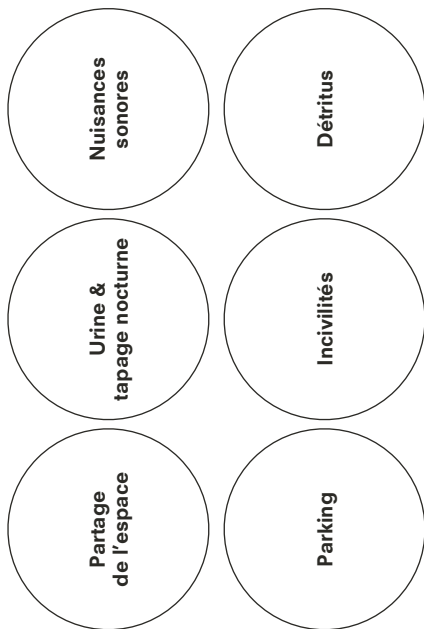
C'EST PAS UN TERRITOIRE À DÉFENDRE, C'EST UN ESPACE À PARTAGER.	À FORCE D'INCIVILITÉS, C'EST TOUT LE QUARTIER QUI PAYE L'ADDITION.	FERME-LA UN PEU, POUR QUE LE PRÉAU RESTE OUVERT.	ICI, IL N'Y A PAS DE PLACE POUR LE MANQUE DE RESPECT.	SIT UNE M'UTILISES PAS, C'EST TOUT LE PRÉAU QUI DEVIENT UNE POUBELLE.	LE PRÉAU DES PAQUIS, UN LIEU OUVERT À TOUTES MAIS PAS À N'IMPORTE QUOI.
QUAND TU MONTES LE SON, DES VOIX S'ÉLÈVENT.	SIT T'AS BU, NE SOULE PAS TOUT LE VOISINAGE.	SI TU AIMES CETTE AIRE DE JEU, LAISSE-LA À CEUX QUI ONT L'ÂGE.	TU VOIS UN WC LÀ ? ALORS POURQUOI URINER ICI ?	TON SCOOT A SA PLACE ICI COMME UNE TROTTELETTE SUR L'AUTOROUTE.	LE RESPECT, PLUS ON EN DONNE PLUS ON EN REÇOIT.



Un dispositif de communication cohérent pour atteindre nos cibles.

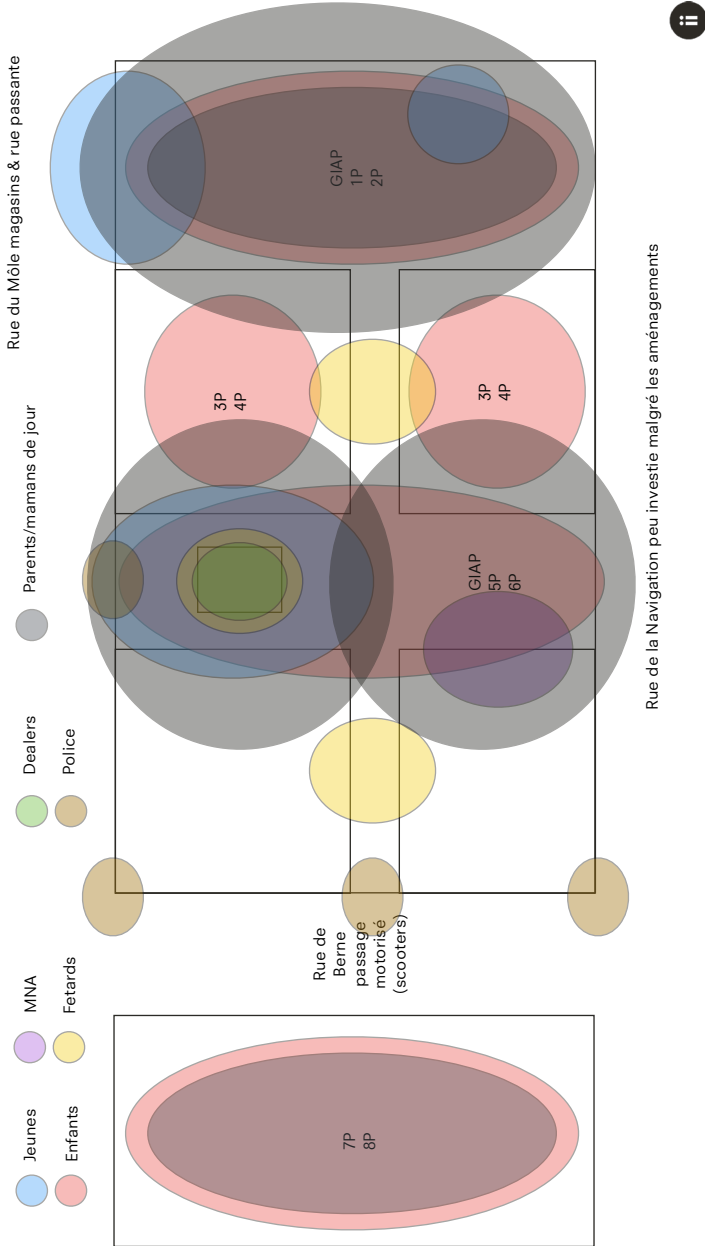


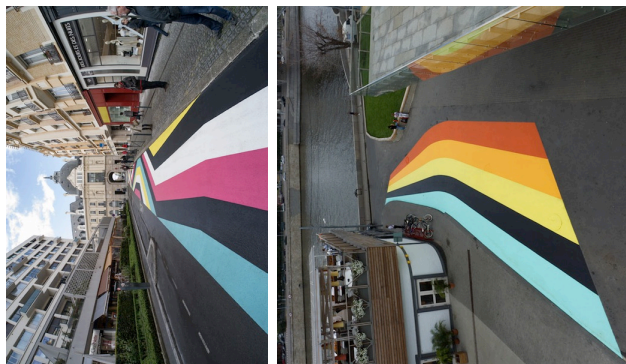




Partage de l'espace







Marquage au sol avec un code couleur par zone
devenant un arc-en-ciel dans les espaces partagés.

Création d'une carte à l'entrée du préau permettant de visualiser
les différentes zones et donner de la signification des différentes couleurs.



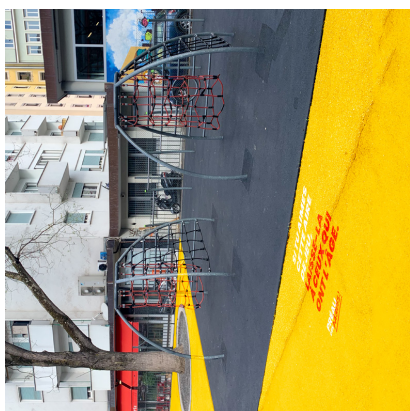
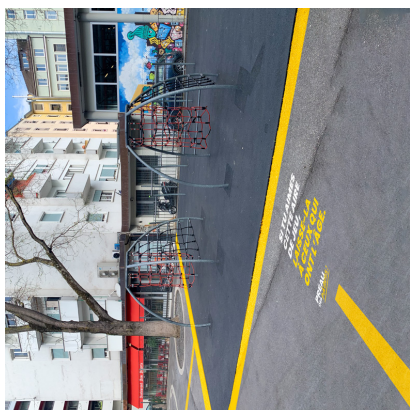


Institut



Marquage place de jeux

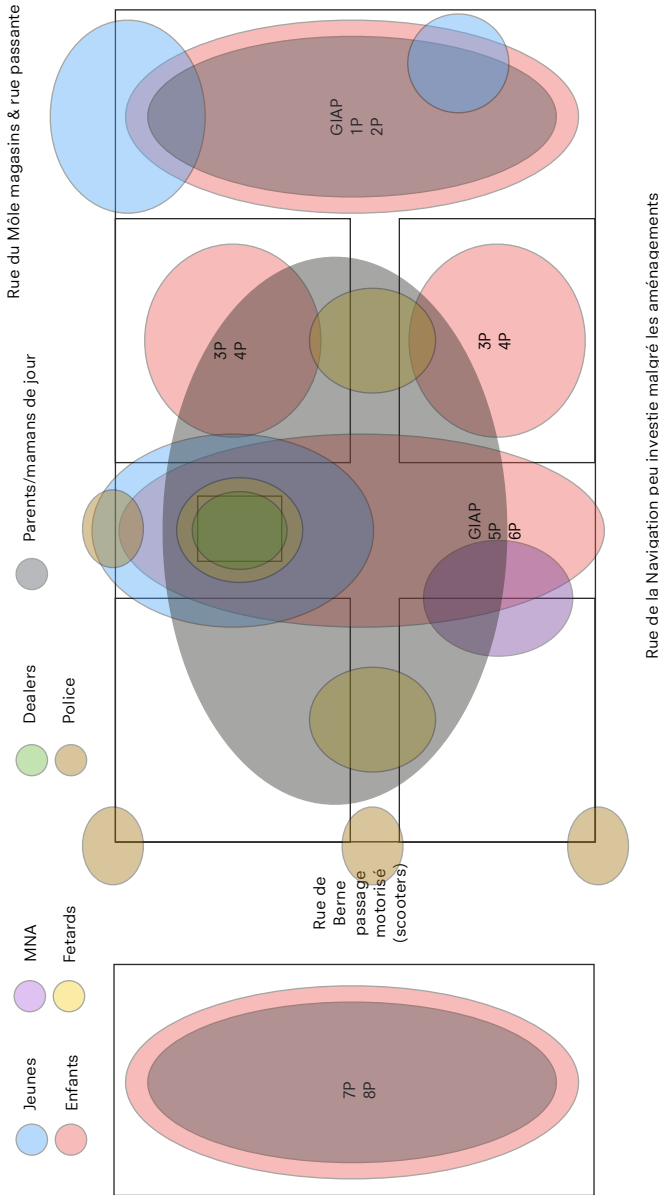




Insitus



Urine & tapage nocturne

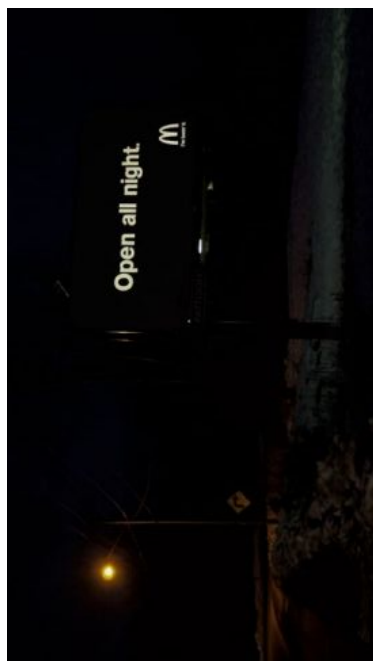


Capteur de présence déclenchant la
révélation d'un message projeté au
sol.





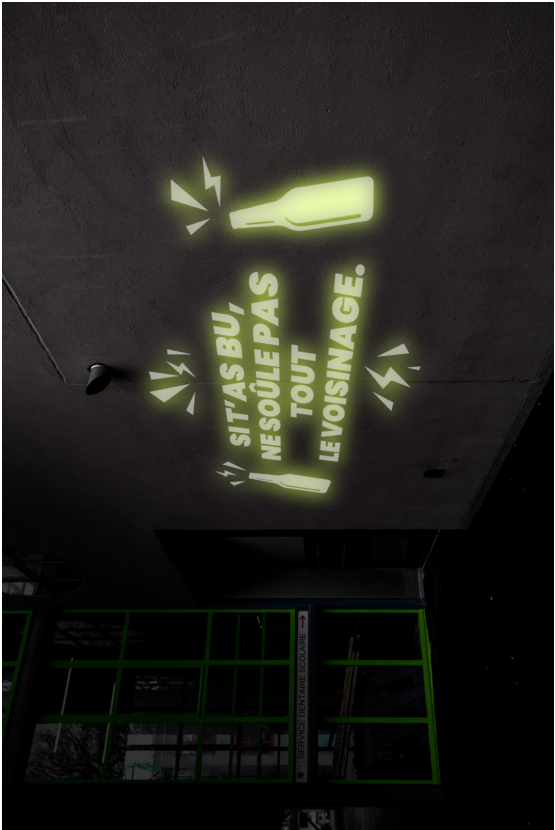
Institut



Affichage imprimé avec une encre spéciale visible seulement de nuit pour délivrer un message à destination des noctambules de passage.

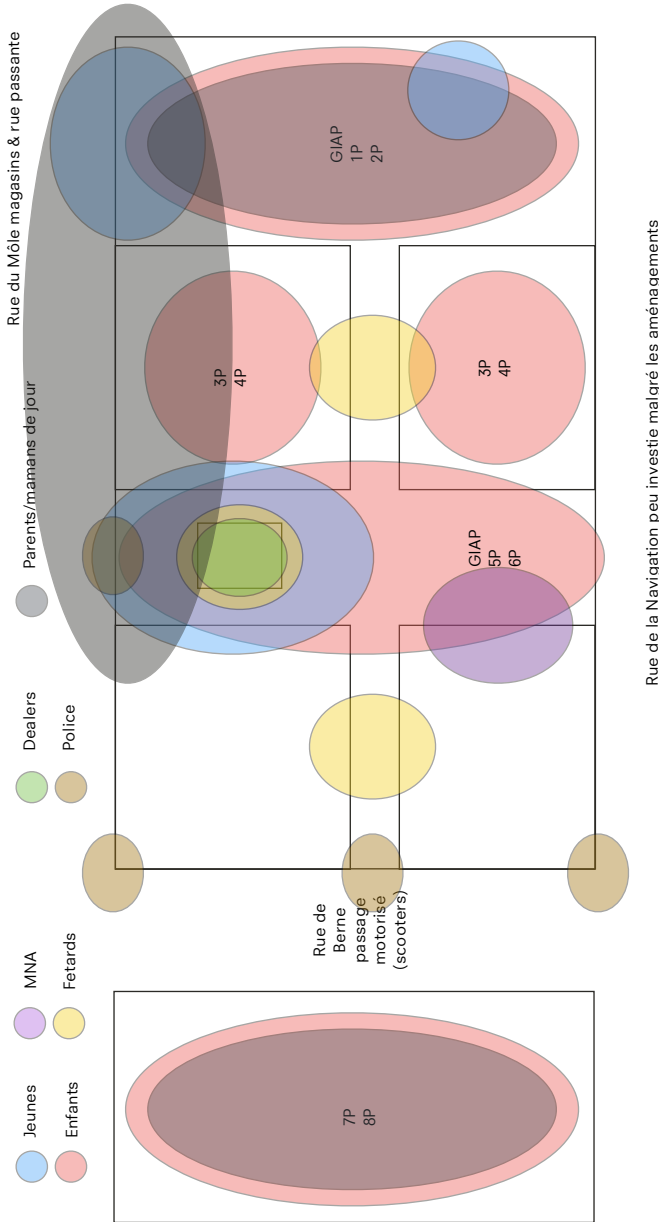


Insitus



Nuisances sonores







Affiche ou floorstickers à proximité des lieux où les jeunes se réunissent.

Insitus



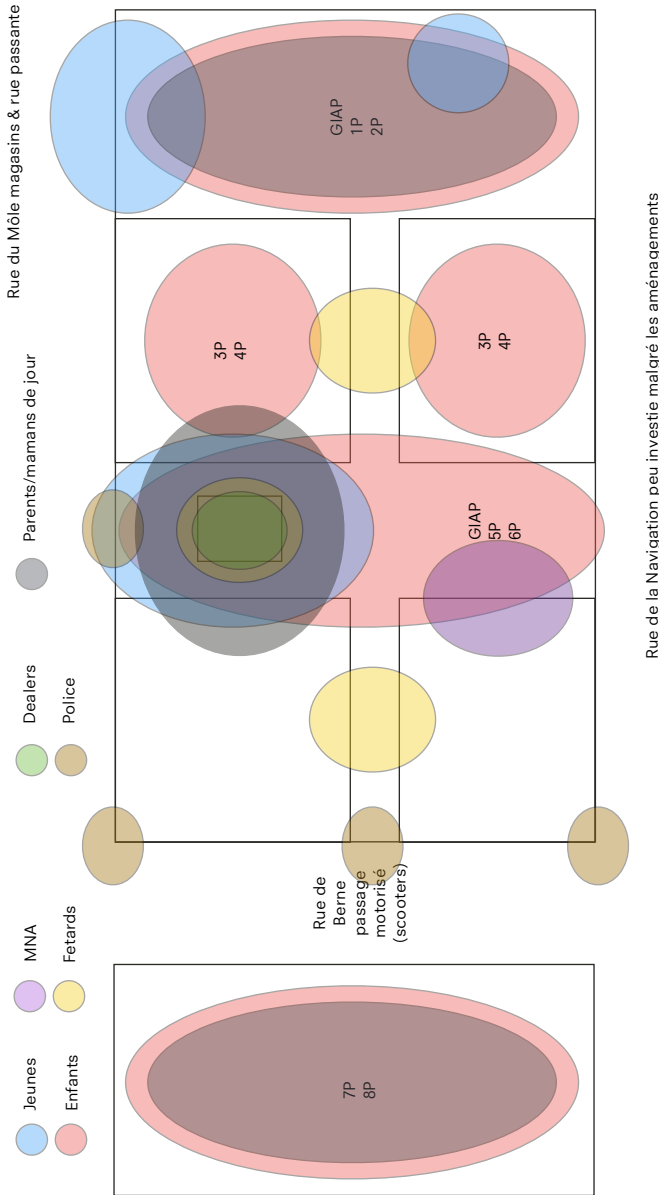
Création d'un faux panneau routier dans le passage
qui traverse le préau.







Parking





Fresque d'artiste positive avec message plus large.





Insitus

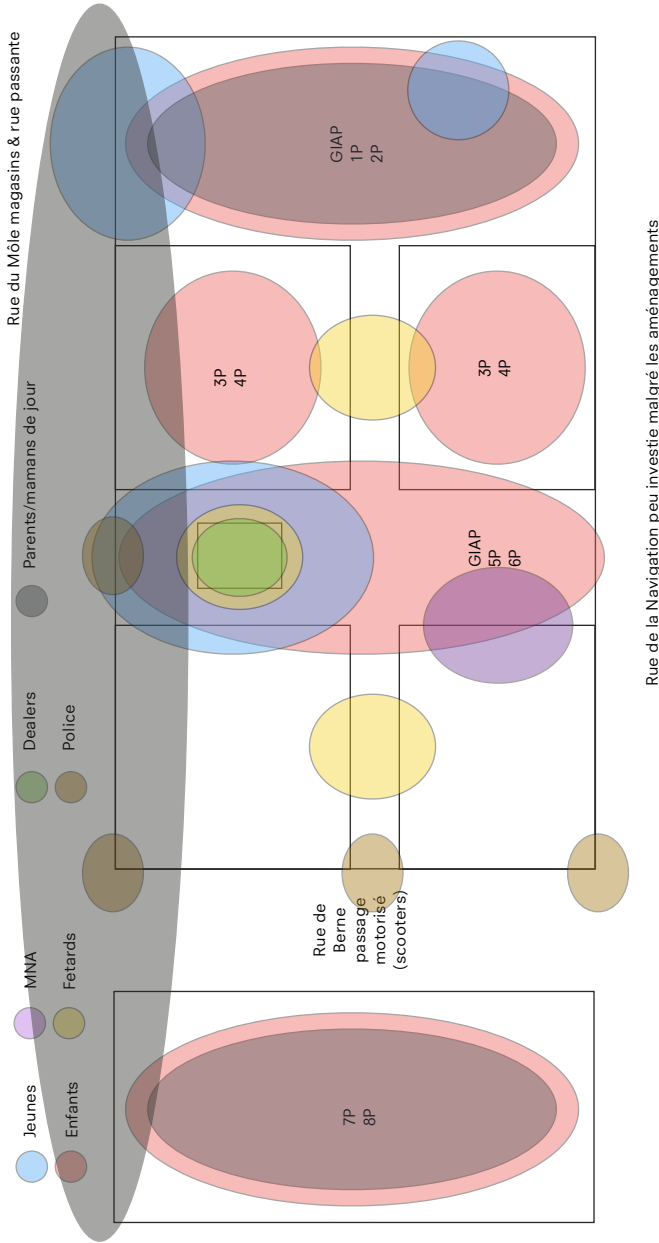


Institut





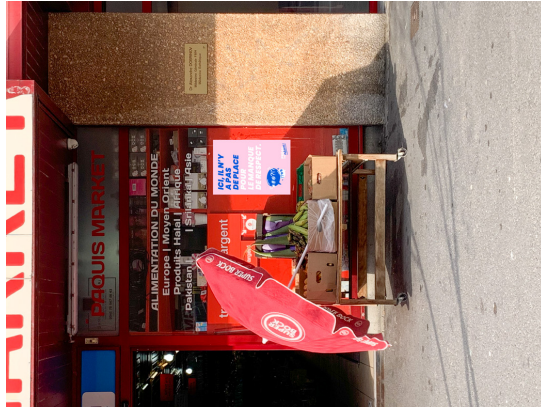
Incivilités



Affichette commerçants installés autour du préau. L'idée serait de proposer aux commerçants différentes affiches afin que ceux-ci puisse choisir celle qui les représente le mieux.

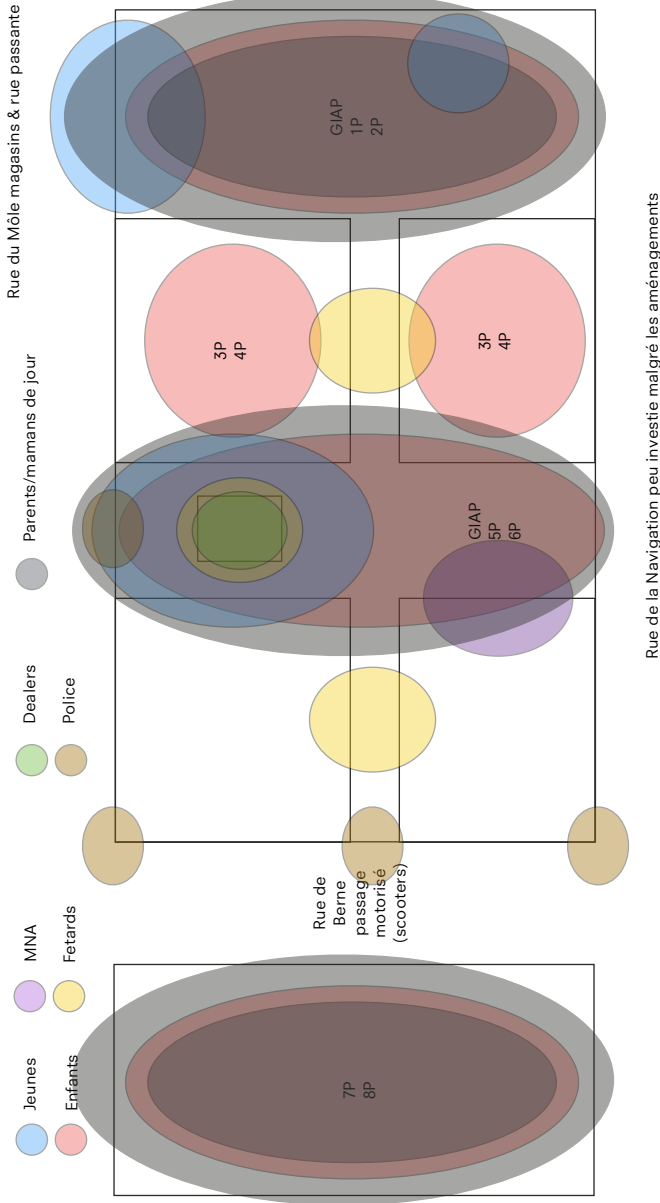


Institut





Détritus



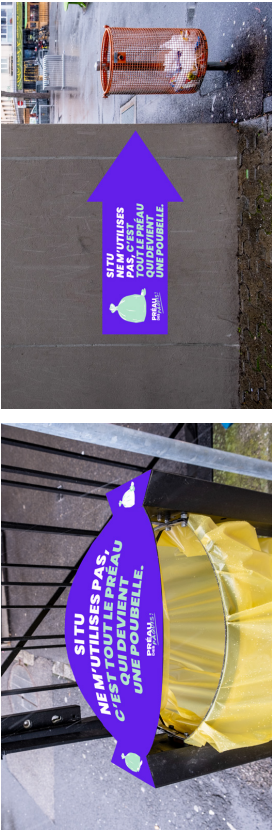


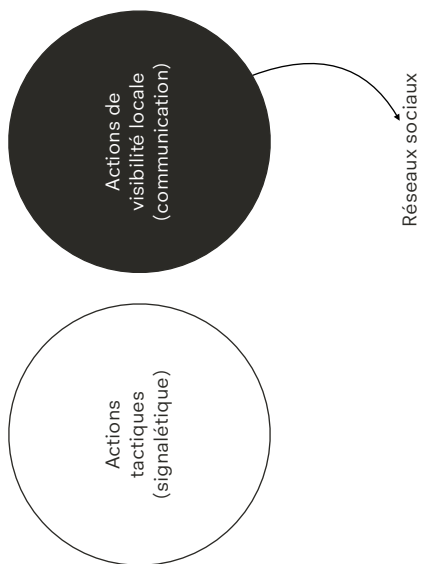
Sticker sur les poubelles autour du préau





Institut







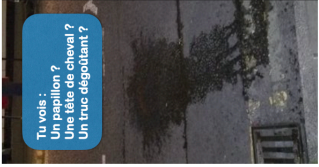
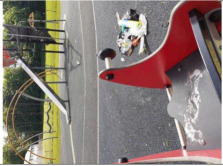
Une municipalité avait équipé un vieil arbre de sa ville de capteurs pour lui permettre de s'exprimer via sa propre page Facebook et communiquer sur son état de santé chaque jour.

Pourquoi ne pas créer un compte Instagram au préau et ainsi lui donner une voix et permettre aux riverains/habituels du lieu d'échanger avec lui ? Cette initiative pourrait nous permettre de faire remonter de l'information, de recueillir les opinions (poll) de promouvoir le dialogue et d'informer sur la vie de cet espace au quotidien (stories).



La promotion du hashtag #PreaudePaquis dédié à la vie de ce lieu se ferait par des inscriptions au sol ou des floorstickers.

Tu es un ami
du préau des paquis ?
Alors suis-le sur Insta !
#PreaudePaquis

Respect Vidéo	Urine Quiz	Nuisances sonores Playlist Spotify	Parking Photo	Déritus Curseur
 Mais, l'idée d'un homme de dos en hoodie une poussette le soir au Préau des Paquis, l'homme s'est lui montré la poussette de son bébé, et l'homme s'est lui montré un bébé, #Respect #PreaudesPaquis	 Tu vois : Un papillon ? Une tête de chat ? Un truc d'égoutant ?	 Découvre la playlist favorite des riverains du Préau des Paquis : It's oh so quiet Lullaby The sound of silence Déjeuner en paix Douce nuit Respections la tranquillité de tous !	 Pas quelqu'un qui ne sait pas conduire juste quelqu'un qui ne sait pas se conduire. #PreaudesPaquis. Ouvert à tous, à n'importe quoi !	 Un dimanche matin au Préau des Paquis

Stories

#PreaudesPaquis

L'idée est d'employer au maximum des formats interactifs (poll, quizz, curseur ...) afin de faire réagir nos followers et de susciter du UGC avec les jeunes du quartiers et les riverains

Next steps.



- Validation accroches retenues
- Validation lieu à marquer
- Chiffage et planning
- Production et mise en place des solutions retenues



Pour un environnement scolaire digne de nos enfants aux Pâquis.

Face au constat alarmant quant à la situation des périmètres scolaires aux Pâquis, les signataires de cette pétition demandent aux différentes autorités, services et parties impliquées des actions concrètes et immédiates afin de garantir rapidement et durablement un environnement digne aux enfants du quartier des Pâquis.

En effet, malgré plus de dix ans d'engagement et de rapports préconisant des mesures sans résultats satisfaisants, la situation au cœur de ce quartier est intolérable en plusieurs points. Que cela soit en regard de la salubrité des préaux ainsi que de l'environnement psycho-social du territoire scolaire dévolu à l'éducation et l'émancipation de nos enfants: insalubrité permanente des préaux (tessons de verres, déprédations, urines, déchets); sentiment d'insécurité et confrontation permanente avec la violence sociale due à l'installation de la scène de la drogue aux alentours directs et même à l'intérieur des préaux (violence verbale, physique et symbolique, présence de dealers, toxicomanes et alcooliques dans les préaux pendant et hors des horaires scolaires, comportements inadéquats); insécurité routière due à des aménagements lacunaires dans les rues adjacentes piétonnisées.

Face à ce statu quo inacceptable et l'abandon des pouvoirs publics quant à leur responsabilité, les parents du quartier des Pâquis demandent la mise en place immédiate d'une politique ambitieuse et dotée de moyens, afin de garantir un espace public propre à une vie de quartier apaisée et respectueuse de nos enfants, un environnement propice à l'éducation et à leur émancipation.

Aussi les signataire, demandent que soient pris les mesures suivantes:

1. **Propreté des préaux** : Face aux mesures mises en place (nettoyage quotidien des préaux, entreprise de sécurité, occupations positives...) inefficaces, nous exigeons des mesures immédiates pour ne rendre accessible les préaux qu'aux seules personnes autorisées, et ce notamment entre 22h et 07h, afin de garantir leur salubrité et leur usage adéquat (rehaussement des barrières afin qu'elles ne puissent être enjambées et fermeture des portails).
2. **Sécurité routière sur le chemin de l'école**: Face aux infractions routières continues (scooter, vélo électrique), en particulier sur la rue de Berne, nous exigeons une réelle politique d'aménagement et de sécurisation routière.
3. **Toxicomanie et alcoolisme autour et dans l'école**: Malgré les mesures mises en place (présence policière) les enfants sont confrontés quotidiennement à un environnement social intolérable, aussi nous exigeons le déplacement de la scène de la drogue en dehors du périmètre scolaire.
4. **Conflit d'usage**: constatant les conflits d'usages délétères en particulier avec des jeunes du quartier, qui manquent d'un espace d'accueil nocturne, ainsi qu'en regard des populations fragilisées, nous exigeons que des moyens adéquats soient alloués à une politique sociale à la hauteur des enjeux du quartier.
5. **Aménagement des rues** : constatant que la piétonisation des rues adjacentes au périmètre scolaire n'a pas été accompagnée d'aménagements pérennes et adéquats (potelets, bacs à fleurs, projets ponctuels d'occupation...) les habitants font face à une friche urbaine et exigent une réelle politique d'aménagement de l'espace public en concertation avec les acteurs locaux (cf. projet de la Croix-verte).

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Pétition APEP 2022

Au Grand-Conseil du canton, au Conseil municipal, aux magistrats,
départements, services et toutes les parties impliquées

Pour un environnement scolaire digne de nos enfants aux Pâquis

Nom	Prénom	Adresse	Signature

26 décembre 2022

B. Rapport de minorité de M^{me} Fabienne Beaud.

Depuis plus de dix ans, notre Municipal discute sur le préau de l'école des Pâquis. Les associations des Pâquis et les partenaires de l'école des Pâquis négocient de la manière dont le préau de l'école des Pâquis pourrait être sécurisé.

Lors de l'audition des magistrates, M^{mes} Kitsos et Perler du 15 juin 2022:

M^{me} Kitsos nous explique l'importance du préau de l'école de Pâquis-Centre pour le quartier et ses habitants.

Le Conseil administratif souhaite intégrer une dimension artistique, une végétalisation pour donner à ce préau une nouvelle dynamique.

Autre point crucial, la fermeture du préau: la magistrate soutient une fermeture provisoire du préau, prise sur un rapport de l'ECO.

M^{me} Widmer ajoute que l'idée de la fermeture n'est pas de faire une cage mais de protéger un espace.

Séance du 14 septembre, audition de l'APEP

L'APEP indique que ce préau a été pensé comme la place du village, lors de sa conception.

Pour l'association, il y a une nécessité de garantir la qualité de l'accueil des enfants et de la population.

Au début des négociations, l'APEP s'opposait à la fermeture du préau, aujourd'hui cette mesure leur paraît comme la seule mesure immédiate et efficace pour lutter contre les problèmes de sécurité et de prédation.

SURVAP est d'avis que la fermeture du préau et le rehaussement des barrières sont malheureusement aujourd'hui rendus nécessaires faute d'avoir mis en œuvre d'autres mesures précédemment.

Audition du 19 octobre

M. Fuchs, directeur de l'école de Pâquis-Centre depuis 2011, nous explique que de très nombreuses concertations depuis 2011 ont été menées entre les partenaires du quartier et les associations pâquisardes.

Elles sont arrivées à la conclusion que le projet présenté actuellement démontre des avantages certains pour l'école, notamment il sécurise le périmètre tout en y ajoutant de la verdure.

Pour eux ce projet magnifique redonnera du sens à ce lieu central qui s'appelle Pâquis-Centre.

Le Centre regrette que son parti doive se positionner contre cette proposition qui est soutenue par les acteurs en présence. Déjà en décembre 2017, notre magistrate a obtenu du Conseil administratif de demander l'avis des parents de l'école des Pâquis sur une fermeture nocturne.

Ce consensus a demandé de longues, voire très longues négociations pour arriver à l'acceptation de la fermeture provisoire du préau. Chaque partie a dû accepter des compromis et aujourd'hui, je le répète, le Centre doit refuser ce projet en raison de positions dogmatiques voire irrespectueuses à l'égard des associations et des partenaires de la gauche qui s'opposent à la fermeture du préau.

Il est regrettable que cette commission n'ait pas trouvé l'unanimité pour voter cette proposition acceptée par les associations et les partenaires qui suite à de longues négociations sont favorables à la fermeture du préau.

A quoi sert que l'on demande aux habitant-e-s de faire des propositions qui ne sont en fin de compte jamais entendues...

Contenter tout le monde est difficile mais une certitude est que fermer le préau de 22 h 30 à 7 h peut apaiser le quartier et donner du repos à la population.

14 février 2023

C. Rapport de minorité de M. Rémy Burri.

Préambule

Ce rapport de minorité a été annoncé lors du vote de l'objet en commission des travaux et des constructions le 9 novembre 2022.

Ce rapport fait suite à l'acceptation d'un amendement par une majorité de la commission, amendement visant à supprimer la délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h, de la proposition PR-1501. Pour le rapport détaillé et le suivi des travaux en commission, je vous invite à vous référer au rapport de majorité PR-1501 A de M^{me} Anne Carron.

Un dogmatisme de gauche au détriment du bon sens

Rappelons d'abord que cet objet nous est proposé par le Conseil administratif et qu'à défaut d'être proposé à l'unanimité du Conseil administratif on peut au moins imaginer qu'une majorité du Conseil administratif a accepté cette proposition avec ces quatre délibérations, y compris la délibération IV qui propose une fermeture du préau des Pâquis avec une barrière d'une hauteur minimale de 1,6 m.

Cette délibération IV n'est donc pas issue d'un délire sécuritaire de la droite. Cette délibération répond à quelques pétitions ou motions visant à améliorer la sécurité et la salubrité de ce préau.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas les délibérations sur la rénovation, les équipements ou l'intervention artistique qui sont contestées par la gauche de ce parlement, mais uniquement le crédit destiné à la fermeture de ce préau.

Parmi les nombreuses auditions de la commission on peut relever une quasi-unanimité pour dire que ce préau doit être assaini. Si certains auditionnés étaient convaincus depuis longtemps de la nécessité de fermer ce préau, d'autres admettent, à contrecœur, qu'à court terme et vu la situation actuelle d'insalubrité et d'insécurité la fermeture de ce préau la nuit et l'installation d'une barrière sont bien l'unique solution. Ceux qui s'opposent avec véhémence à cette fermeture le font par dogmatisme, comme la majorité de gauche du Conseil municipal, ils souhaitent une résolution du problème, sans fermeture du préau. Mais quelle est la solution alternative? Les nombreuses tentatives de pacification de ce lieu (occupation de l'espace, animations, surveillance policière accrue, etc.) ont

toutes avorté depuis que la problématique a été identifiée. Une fermeture dissuasive s'impose donc naturellement.

Objectivement il n'y a donc qu'une seule contre-indication à la fermeture de ce préau, c'est la nécessité de permettre l'utilisation de la sortie de secours de la Traverse. Mais là encore, cette excuse est futile. S'agissant d'une maison de quartier (MdQ), les animations terminant au-delà de 22 h sont rares et pour celles qui iraient au-delà de 22 h, il sera toujours possible que les organisateurs assurent, le cas échéant à leurs frais, ces sorties jusqu'à la fin des spectacles qu'ils organisent dans les locaux de la ville. Locaux souvent mis à disposition quasiment gracieusement. Il y a donc clairement des solutions à ce problème d'issue de secours et si comme nous l'avons entendu en commission, les activités de la MdQ vont essentiellement jusqu'à 22 h 30, une prolongation de l'ouverture du préau de trente minutes ne devrait pas être trop compliquée.

En conclusion

Le Parti libéral-radical souhaite soutenir la proposition PR-1501 dans son intégralité. Il propose un amendement visant à remettre une quatrième délibération, soit:

Délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 2 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.

20 février 2023

D. Rapport de minorité de M. Pierre Scherb.

Le Conseil administratif retient dans sa proposition PR-1501 que l'école de Pâquis-Centre vient d'être rénovée. Pour donner suite à quelques critiques formulées par des associations notamment, il souhaite maintenant entamer la reconfiguration des aménagements du préau Lac et l'assainissement de la passerelle qui relie l'école au préau de l'école de Zurich, au-dessus de la rue de Berne. Il constate surtout la nécessité d'ériger des barrières et une fermeture nocturne du préau.

A ce sujet, le Conseil administratif retient que la question de la fermeture du préau et de son accessibilité nocturne faisait débat depuis plusieurs années. Le Conseil administratif s'était ainsi positionné le 3 mars 2022 en faveur de la fermeture nocturne du préau de l'école (barrière de 1,6 m minimum) et de l'intégration du coût de cette fermeture à la présente demande de crédit. Cependant, le Conseil municipal avait refusé d'entrer en matière sur cette fermeture lors de sa session des 27, 28 avril et 3 mai 2021 (motion M-1244 «Pour une fermeture du préau nocturne de l'école de Pâquis-Centre»). Le Conseil administratif rappelle qu'il s'était toujours positionné en faveur de préaux ouverts et accessibles à tous, à l'exception de situations particulières et exceptionnelles, et seulement après que les mesures préventives (nettoyage, sensibilisation, occupation) et répressives (passages de police) avaient été épuisées. Cependant, la situation du préau de l'école de Pâquis-Centre était telle (nombre d'incivilités et de déprédations, présence du deal dans l'enceinte de l'école, présence de fêtards la nuit, etc.) qu'une fermeture nocturne (22 h à 7 h) semblait seule à même de préserver cet espace prioritairement dédié à l'enfance.

Le Conseil municipal a par ailleurs reconnu l'urgence d'agir et de procéder à une clôture du préau en votant la motion M-1709, le 28 juin 2022. Le Conseil administratif a donc procédé à la clôture provisoire de l'école des Pâquis, dans l'attente de sa fermeture définitive prévue par la présente proposition. Les effets positifs de cette fermeture se sont fait sentir immédiatement. La situation s'est apaisée, le trafic de drogue s'est déplacé et les déprédations et saletés ont cessé.

D'une manière surprenante, une partie de la commission est partie du principe que le préau étant dorénavant fermé d'une manière provisoire, il n'y avait pas lieu de voter sa fermeture définitive rapidement. Elle a ensuite voulu accélérer le traitement des autres délibérations proposées par le Conseil administratif, soit la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre, la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne, l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre et l'intervention artistique

dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre, pourtant toutes non urgentes au vu de la rénovation de ladite école qui a eu lieu il y a quelques mois seulement.

L'Union démocratique du centre considère cette façon de procéder comme abusive, ce d'autant plus que la clôture provisoire devrait être enlevée pendant les travaux et qu'elle ne pourrait plus être remise en place après les travaux étant donné son caractère provisoire. Elle proposera au Conseil municipal lors de la séance plénière le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions afin qu'elle termine son examen et l'accepte ensuite dans sa totalité.